



Nations Unies

**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

Rapport financier et états financiers vérifiés

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

et

Rapport du Comité des commissaires aux comptes

**Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5F**



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-septième session
Supplément n° 5F

**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**

**Rapport financier et états
financiers vérifiés**

**de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011**

**Rapport du Comité
des commissaires
aux comptes**



Nations Unies • New York, 2012

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi	v
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes	1
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes	3
Résumé	3
A. Généralités	7
B. Mandat, étendue des vérifications et méthode	8
C. Constatations et recommandations	9
1. Suite donnée aux recommandations antérieures	9
2. Aperçu de la situation financière	10
3. Gestion financière	12
4. Présentation des états financiers	13
5. État des recettes et des dépenses	17
6. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	17
7. Présentations dues à la cessation de service	20
8. Comptes bancaires, disponibilités et placements	21
9. Biens durables	23
10. Gestion des risques	25
11. Achats	25
12. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) : progès accomplis	26
13. Gestion stratégique des programmes et suivi de l'exécution	28
D. Informations communiquées par la direction	33
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens	33
2. Versements à titre gracieux	33
3. Cas de fraude et de présomption de fraude	33
E. Remerciements	34

Annexe. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009	35
III. Certification des états financiers	38
IV. Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011	39
V. États financiers de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.....	48
État I. Récapitulatif de tous les fonds : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds.....	49
État II. Récapitulatif de tous les fonds : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	51
État III. Récapitulatif de tous les fonds : état des flux de trésorerie	52
État IV. Fonds pour l'environnement : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds	54
Tableau 4.1. Fonds pour l'environnement : état des contributions	56
État V. Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds	60
État VI. Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds	62
État VII. Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif : état des flux de trésorerie	63
État VIII. Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds	65
État IX. Fonds d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds	67
Tableau 9.1. Fonds d'affectation spéciale : recettes, dépenses et variations des soldes des fonds	69
État X. Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds	79
État XI. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds.....	81
Tableau 11.1. Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : état des contributions	85
Notes relatives aux états financiers	87

Lettres d'envoi

Le 31 mars 2012

Conformément à l'article 6.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des fonds d'affectation spéciale y apparentés pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, que j'approuve par la présente. Les états financiers ont été établis et déclarés exacts par le Chef des services financiers.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Le Directeur exécutif
du Programme des Nations Unies pour l'environnement
(*Signé*) Achim **Steiner**

Monsieur le Président du Comité
des commissaires aux comptes
New York

Le 30 juin 2012

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Monsieur le Président de l'Assemblée générale
des Nations Unies
New York

Chapitre I

Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers : opinion des commissaires aux comptes

Nous avons examiné les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, qui figurent dans le présent document, soit l'état récapitulatif des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds (état I), l'état récapitulatif de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds (état II), l'état récapitulatif des flux de trésorerie (état III), ainsi que les autres états, tableaux et notes y relatives.

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers

Il incombe au Directeur exécutif du PNUE d'établir et de présenter objectivement les états financiers de l'organisation selon les normes comptables du système des Nations Unies et d'exercer le contrôle interne que l'administration juge nécessaire pour permettre d'établir des états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Responsabilité des commissaires aux comptes

Il nous appartient d'exprimer, sur la base de notre vérification, une opinion sur ces états financiers. Nous avons effectué notre vérification conformément aux Normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

Une vérification consiste à mettre en œuvre des procédures en vue de recueillir les justificatifs des montants et autres données figurant dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du vérificateur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur. Pour évaluer ce risque, le vérificateur prend en compte les contrôles internes exercés pour l'établissement et la présentation objective des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en l'espèce, et non pour exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles. Une vérification consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations faites par l'administration, et à évaluer la présentation générale des états financiers.

Nous estimons que les justificatifs recueillis constituent une base suffisante et appropriée sur laquelle asseoir la présente opinion.

Opinion des commissaires aux comptes

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires

Nous estimons en outre que les opérations comptables du PNUE qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier de l'ONU et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Vérificateur général des comptes de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2012

Chapitre II

Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

Résumé

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour mission d'aider les États Membres à protéger l'environnement et de leur apporter l'appui nécessaire à cet effet, en les inspirant, en les informant et en leur donnant les moyens d'améliorer le niveau de vie de leurs populations sans compromettre celui des générations futures. Il a son siège à Nairobi et est également présent ailleurs dans le monde grâce à ses six bureaux régionaux et huit bureaux de pays et de liaison, sans compter les accords de collaboration et fonctions de secrétariats qui le lient à plusieurs autres pays. Il compte 1 151 fonctionnaires, dont 458 en poste à Nairobi.

Au cours de l'exercice biennal, le PNUE a dépensé approximativement 809 millions de dollars, soit 1 % de plus que le montant total des recettes (801 millions de dollars) qu'il a perçues. Il administre 14 accords multilatéraux sur l'environnement, principalement des conventions établies pour appliquer des protocoles liés à sa mission essentielle. Les recettes (214,2 millions de dollars) et les dépenses (210,6 millions de dollars) des accords multilatéraux sont présentées dans les états financiers consolidés du PNUE.

Les états financiers de l'organisation comprennent également des états distincts pour les recettes, les dépenses, l'actif et le passif du Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral¹, dont les recettes se sont chiffrées à 263,5 millions de dollars et les dépenses à 213,6 millions de dollars pour l'exercice biennal, tandis que le solde de la réserve s'établissait à 362,7 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. À cette fin, il a examiné les opérations et activités financières au siège au Kenya et s'est rendu dans des bureaux régionaux et bureaux de pays, en Thaïlande, en Suisse, à Panama et au Brésil.

Opinion des commissaires aux comptes

Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du PNUE au 31 décembre 2011, ainsi que du résultat des opérations financières et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies.

Observation formulée dans le rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2008-2009

Dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice 2008-2009, le Comité avait formulé une observation, appelant l'attention sur la réduction de 8 millions de dollars de la valeur des biens durables pour laquelle aucun justificatif ne lui avait été présenté. Au cours de l'exercice 2010-2011, le PNUE a procédé à des travaux qui ont

¹ Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

conduit à relever de 1,2 million de dollars la valeur des biens durables. Comme il a pu fournir suffisamment d'éléments probants pour justifier cet ajustement, le Comité n'a pas été jugé nécessaire de renouveler son observation pour l'exercice 2010-2011.

Le Comité continue cependant de craindre que les importants ajustements de la valeur des biens durables à la fin de l'exercice biennal ne soient le signe de problèmes persistants qui entravent la tenue de registres d'inventaire exacts et à jour, et il formule des observations à ce sujet dans son rapport détaillé.

Conclusion générale

Une saine gestion financière est indispensable au fonctionnement efficace de toute organisation. Même si les modalités de gestion financière du PNUE donnent dans l'ensemble satisfaction, le Comité a relevé plusieurs domaines qui pourraient être améliorés. Plus particulièrement, il a constaté des défaillances importantes dans le contrôle par le PNUE des activités de l'un des accords multilatéraux sur l'environnement et dans la gestion de ses liquidités, notamment celles détenues dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis.

Le PNUE a défini son programme d'activités dans les documents énonçant sa stratégie. Il a également mis en place un cadre et des systèmes de collecte – et de communication à l'équipe de direction – d'informations sur le suivi de l'exécution des programmes. Le Comité a cependant constaté des incohérences entre les programmes et la stratégie de l'organisation et des défaillances dans le suivi de l'exécution qui restreignent la capacité de l'organisation de rendre exactement compte des progrès accomplis, et qui pourraient compromettre l'efficacité de l'exécution des programmes. Les produits énoncés dans le programme de travail du PNUE n'étaient pas reliés aux réalisations escomptées et indicateurs de résultats connexes, et il y avait des incohérences dans le suivi de l'exécution. Ces déficiences nuisent à la capacité de l'organisation de faire en sorte que la gestion axée sur les résultats s'intègre pleinement dans ses opérations.

Le PNUE a mis en place un nouveau système d'information sur les résultats au milieu de 2011, pour améliorer le suivi de l'exécution. Le système semble être bénéfique, mais il est relativement nouveau et doit encore être amélioré. Tant qu'il n'appliquera une méthode systématique et chiffrée, liant l'information sur la gestion financière à l'information sur les résultats, et reposant sur une gestion renforcée des résultats, des ressources financières et des risques, le PNUE ne sera pas en mesure de démontrer objectivement qu'il a utilisé ses ressources de façon rationnelle pour mener ses activités.

Principales constatations et recommandations

Relation avec les organes conventionnels des accords multilatéraux sur l'environnement

Le Comité a constaté que le PNUE précisait la nature de ses relations avec les organes conventionnels qui forment les accords multilatéraux sur l'environnement des Nations Unies, en mettant en place des nouveaux mémorandums d'accord et des lettres de délégation. Il note que certains accords pourraient rompre leurs liens de collaboration et se retirer du contrôle financier et opérationnel exercé par le Directeur exécutif du PNUE, et engage vivement celui-ci à résoudre d'urgence ces questions.

Gestion financière

- La gestion déficiente des disponibilités et des placements a entraîné d'importantes pertes latentes et réalisées.
- Le Fonds multilatéral, dont le PNUE est le trésorier, a subi des pertes de change de 10,3 millions de dollars au cours de l'exercice biennal. Ces pertes ont eu lieu parce que les promesses de dons avaient été faites en utilisant un taux de change fixe alors que les contributions ont été versées au PNUE dans la monnaie du pays donateur avec un taux de change moins favorable. À la demande du Comité, ces pertes sont comptabilisées dans l'état XI.
- Le PNUE a subi des pertes latentes de 13,8 millions de dollars de ses disponibilités en euros. Le Comité a constaté que les risques associés aux importantes sommes détenues en euros n'étaient pas maîtrisés. Des pertes latentes considérables se sont donc accumulées au cours de la période pendant laquelle la monnaie a régulièrement perdu de sa valeur. À la demande du Comité, ces pertes sont comptabilisées dans l'état I et le tableau 9.1.
- Le Comité a également constaté que les partenaires d'exécution du PNUE continuaient de détenir d'importantes sommes versées d'avance (plus de 80 millions de dollars à la fin de l'exercice biennal).

Contrôle des accords multilatéraux sur l'environnement

Le Comité a relevé d'importantes défaillances dans le contrôle exercé par le PNUE sur la gestion financière du Plan d'action pour la Méditerranée². En particulier, les agents certificateurs responsables des budgets du Plan d'action ont ouvert des crédits sans justificatifs du versement des fonds. Les dépenses engagées se sont donc soldées par une importante surutilisation des ressources effectivement disponibles. Les mesures correctives prises par l'administration du PNUE ont permis de ramener le déficit cumulé de quelque 5,1 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 2,2 millions de dollars au 31 décembre 2011.

Le Comité a relevé également des défaillances en 2010 dans les modalités suivies par le PNUE pour sélectionner et superviser les partenaires d'exécution. Il a constaté que d'importants progrès avaient été accomplis au cours de l'exercice biennal pour mettre en œuvre les recommandations du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) et renforcer les dispositifs de gouvernance concernant les relations entre le Programme et les partenaires d'exécution.

Gestion stratégique des programmes

Le PNUE a énoncé son programme d'activités dans les documents relatifs à sa stratégie, mais le Comité a constaté des incohérences entre ces documents qui pourraient à leur tour nuire à la bonne réalisation des objectifs stratégiques de l'organisation. Il a constaté également des incohérences dans la stratégie, où les produits n'étaient pas correctement liés aux réalisations escomptées et indicateurs de résultats figurant dans le programme de travail.

² Plan d'action pour la Méditerranée de la Convention de Barcelone (Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée).

Suivi de l'exécution

Le PNUE a mis en place un cadre et des systèmes pour suivre l'exécution des programmes, mais le Comité a constaté des écarts entre les résultats enregistrés dans le nouveau système d'information sur les résultats et les rapports sur l'exécution des programmes adressés au Conseil d'administration, et observé que l'équipe de direction n'examinait pas régulièrement l'exécution des programmes.

Le Comité formule des recommandations détaillées dans la partie principale du présent rapport, en se fondant sur les constatations susvisées. Pour résumer, il recommande principalement au PNUE :

- **De renforcer et de préciser sans plus attendre la fonction de supervision et la délégation des pouvoirs concernant l'affectation de crédits, et de diffuser à toutes les parties intéressées des directives sur les ouvertures de crédit plus précises et énonçant leurs rôles et attributions;**
- **D'examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, et de déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les accords concernés doivent demeurer sous son contrôle opérationnel et financier;**
- **De désigner une personne qualifiée pour suivre l'incidence des fluctuations de change sur les soldes de liquidité convertis en dollars des États-Unis et indiquer à l'équipe de direction toute mesure nécessaire pour éviter des pertes;**
- **En consultation avec le Siège de l'Organisation des Nations Unies, et compte tenu des coûts et avantages associés, d'étudier la possibilité d'instituer des procédures pour atténuer les risques de change qui pourraient avoir des effets sur ses flux et soldes de trésorerie;**
- **Adopter des mesures pour faire en sorte que les versements aux partenaires d'exécution ne soient effectués que s'il a des preuves suffisantes que les fonds sont nécessaires pour régler immédiatement des dépenses liées aux projets;**
- **D'examiner toutes les avances détenues par ses partenaires d'exécution et de recouvrer les montants qui ne devraient pas être dépensés dans une période de six mois au plus;**
- **De définir la contribution attendue de chaque projet aux produits, aux résultats et aux réalisations escomptés lorsqu'il arrêtera définitivement les produits à exécuter dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 et le programme y relatif;**
- **D'établir des indicateurs qui puissent être regroupés pour donner une vue d'ensemble de l'exécution des programmes;**
- **D'énoncer clairement, dans les futures propositions de projet, les niveaux de référence, objectifs, sources d'information et méthodes qui serviront à mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés;**
- **De faire en sorte que son équipe de direction examine les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de son plan stratégique, au moins tous les six mois, et présente des éléments justifiant de cet examen, ainsi que toutes les mesures devant être prises.**

Recommandations antérieures

Sur les 26 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009, 16 (61 %) ont été intégralement appliquées, 8 (31%) sont en cours d'application et 2 (8%) n'ont pas été appliquées. Le PNUE a informé le Comité qu'il ne pouvait pas aller plus loin dans la mise en œuvre de six des huit recommandations n'ayant pas été intégralement appliquées tant que l'ONU n'aurait pas opéré des réformes plus larges. Le Comité constate que le PNUE répond concrètement aux préoccupations qu'il a soulevées dans le passé, et continuera à suivre les progrès accomplis.

A. Généralités

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a pour mission d'aider les États Membres à protéger l'environnement et de leur apporter l'appui nécessaire à cet effet, en les inspirant, en les informant et en leur donnant les moyens d'améliorer le niveau de vie de leurs populations sans compromettre celui des générations futures. Il a son siège à Nairobi et est également présent ailleurs dans le monde avec ses six bureaux régionaux et huit bureaux de pays ou de liaison, sans compter les accords de collaboration et fonctions de secrétariat qui le lient à plusieurs autres pays. Le présent rapport porte également sur des entités avec lesquelles le PNUE entretient des relations particulières. Il s'agit notamment du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), des accords multilatéraux sur l'environnement et de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN); une description détaillée de ces relations suit. Le PNUE compte 1 151 fonctionnaires.

Fonds pour l'environnement mondial

2. Le PNUE est l'un des 10 agents d'exécution du FEM, qui sert à financer l'exécution dans les pays en développement de projets relatifs à la diversité biologique, aux changements climatiques, aux eaux internationales, à la dégradation des sols, à l'appauvrissement de la couche d'ozone et aux polluants organiques persistants. Il est alimenté par des contributions volontaires de 34 États Membres. L'adoption et l'évaluation des programmes relèvent du Conseil du FEM.

3. Le PNUE gère les ressources que lui alloue le FEM dans le cadre de quatre fonds d'affectation spéciale, qui sont soumis aux vérifications annuelles du Comité des commissaires aux comptes. Pour l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2010, les recettes des fonds d'affectation spéciale se sont élevées à 56,1 millions de dollars et les dépenses à 47,2 millions de dollars. Le Comité formule également une opinion sur ces fonds à la demande du PNUE et de la Banque mondiale, qui administrent le FEM. Il n'a aucune observation à formuler quant à l'administration par le PNUE des fonds d'affectation spéciale du FEM.

Accords multilatéraux sur l'environnement

4. Au fil des ans, les activités du PNUE ont abouti à plusieurs conventions et protocoles y afférents sur les grands problèmes environnementaux. Il en est résulté des accords multilatéraux sur l'environnement qui exigent chacun que les pays mettent en place des mécanismes particuliers et s'acquittent des obligations convenues pour améliorer l'environnement.

5. Le PNUE administre 14 accords de ce type. Il divulgue dans ses états financiers les opérations des fonds d'affectation spéciale qu'il gère directement afin d'appuyer les activités des parties aux accords et conventions, en vue de l'application de ces derniers. La vérification des comptes du PNUE comprend un examen des soldes se rapportant aux accords multilatéraux sur l'environnement. Le Comité formule dans le présent rapport des observations sur des questions particulières relatives aux fonds suivants :

- Le Fonds multilatéral créé au titre du Protocole de Montréal, formulé et géré dans le cadre de la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone;
- Le Plan d'action pour la Méditerranée, comprenant les stratégies, budgets et programmes de la Convention de Barcelone.

Office des Nations Unies à Nairobi

6. L'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) assure des services administratifs et financiers pour le PNUE dans les domaines des achats, de la gestion des ressources humaines et de l'informatique. Bon nombre des recommandations formulées par le Comité au PNUE devront être appliquées en collaboration avec l'ONUN.

B. Mandat, étendue des vérifications et méthode

7. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) pour l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2011, en application des résolutions 74 (I) de l'Assemblée générale. Il a conduit son contrôle conformément aux Règlement financier et règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

8. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement au 31 décembre 2011 et les résultats des activités et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables du système des Nations Unies. Il s'agissait notamment de savoir si les dépenses figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les recettes et les dépenses avaient été convenablement classées et comptabilisées, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUE. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugé nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

9. Outre la vérification des comptes et des opérations financières, le Comité a procédé à différents examens de la gestion en application de l'article 7.5 du Règlement financier, selon lequel le Comité doit formuler des observations sur l'efficacité des procédures financières, le système comptable et les contrôles

financiers internes du PNUE et, d'une manière générale, sur l'administration et la gestion de ses activités. Il s'est particulièrement intéressé à la gestion stratégique et au suivi de l'exécution des programmes.

10. Au cours de sa vérification, le Comité s'est rendu au siège du PNUE, au Kenya, et a examiné les opérations des bureaux extérieurs en Thaïlande, en Suisse, à Panama et au Brésil, en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

11. Le présent rapport porte sur des questions que le Comité estime devoir porter à l'attention de l'Assemblée générale, y compris sur des questions que l'Assemblée et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avaient expressément soulevées.

12. Les observations et conclusions y formulées ont fait l'objet d'une discussion avec le PNUE, aux vues duquel il est fait la place qu'il convient.

C. Constatations et recommandations

1. Suite donnée aux recommandations antérieures

13. Sur les 26 recommandations formulées pour l'exercice biennal 2008-2009 dans le rapport précédent du Comité (A/65/5/Add.6), 16 (61 %) ont été intégralement appliquées, 8 (31 %) sont en cours d'application et 2 (8 %) n'ont pas été appliquées car elles nécessiteraient de modifier les procédures du PNUE. On trouvera le détail de ces recommandations dans l'annexe au présent chapitre.

Recommandation en cours d'application ou non appliquées

14. Le Comité a constaté que la mise en œuvre de six des huit recommandations classées comme étant en cours d'application dépendait, dans une large mesure, de changements et réformes échappant au contrôle du PNUE. Ces recommandations comprennent l'élaboration d'une stratégie de financement des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et le renforcement du Système intégré de gestion (SIG) pour améliorer l'enregistrement des marchés de biens et services. Les autres recommandations en cours d'application concernent la nécessité que les indicateurs de résultat s'accompagnent de pièces justificatives, et la clôture d'un fonds d'affectation spéciale. Le Comité engage le PNUE à progresser davantage dans l'application de ces recommandations, en consultation avec le Siège de l'ONU le cas échéant, et continuera à suivre les mesures prises.

15. En ce qui concerne les deux recommandations non appliquées, le Comité avait suggéré qu'en collaboration avec l'ONUN et le Siège de l'ONU, le PNUE révisé son traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études. Celle-ci est enregistrée comme une avance consentie aux fonctionnaires alors qu'elle devrait être considérée comme un paiement et comptabilisée en tant qu'engagement de la période. Le PNUE a été informé par l'ONUN qu'il faudrait pour procéder de la sorte que le Siège de l'ONU change de politique, et n'a donc pris aucune mesure. Dans son précédent rapport, le Comité avait recommandé également qu'en collaboration avec l'ONUN le PNUE revoie sa politique d'établissement de la valeur des engagements se rapportant aux congés. Là encore, le PNUE a été informé par l'ONUN que cette question était coordonnée par le Siège de l'ONU. En conséquence, le PNUE ne

pourra appliquer ces deux recommandations que lorsqu'il aura reçu des instructions du Siège de l'ONU, et ce dans le cadre du passage aux normes IPSAS.

2. Aperçu de la situation financière

*Recettes et dépenses*³

16. Le montant total des recettes de l'exercice considéré s'est élevé à 800,7 millions de dollars et celui des dépenses à 809,2 millions, d'où un excédent de 8,5 millions de dollars. Par rapport à l'exercice précédent, les recettes ont augmenté de 6,7 %, soit 50,8 millions de dollars. Les dépenses ont augmenté de 15,7 %, soit 109,6 millions de dollars.

17. En 2010-2011, les contributions volontaires se sont chiffrées à 772,7 millions de dollars, soit 96,5 % du montant total des recettes de l'exercice biennal. La hausse de 6,7 % des recettes concerne essentiellement les contributions volontaires, qui ont augmenté de 58,3 millions (8 %) par rapport aux 714,4 millions de dollars reçus en 2008-2009. Cette augmentation dénote l'appui soutenu des donateurs au PNUE et à ses activités.

18. La hausse de 15,7 % des dépenses traduit des augmentations des dépenses de personnel (jusqu'à 12,6 %, ou 40,1 millions supplémentaires), des services contractuels (jusqu'à 13,9 %, ou 29,9 millions supplémentaires) et des frais de fonctionnement (jusqu'à 25,2 %, ou 26,8 millions supplémentaires).

Actif et passif

19. Pour l'exercice biennal, le montant total de l'actif, hors biens durables (non comptabilisés dans l'état de l'actif et du passif), s'est établi à 644,5 millions de dollars, tandis que le montant total du passif s'est élevé à 407,6 millions de dollars. Par rapport à l'exercice précédent, l'actif a augmenté de 140,6 millions de dollars (ou 27,9 %) et le passif de 191,9 millions de dollars (89 %). La hausse de l'actif tient principalement à l'inscription dans une nouvelle catégorie d'actifs d'un montant de 68 millions de dollars pour contrebalancer les futurs engagements et à une augmentation de 17 millions de dollars des effets à recevoir de tiers. S'agissant du passif, la hausse tient à l'augmentation de 37 millions de dollars des paiements reçus d'avance, de 40 millions de dollars des engagements non réglés et de 44 millions des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service, et à l'inscription dans une nouvelle catégorie de passifs d'un montant de 68 millions de dollars pour tenir compte des engagements financiers afférents à des exercices futurs concernant les projets.

20. Comme l'indique le tableau II.1, le montant des disponibilités du PNUE à la fin de l'exercice biennal 2010-2011 avait augmenté de 13,4 % par rapport à la fin de l'exercice 2008-2009 (principalement en raison des contributions de 38 millions de dollars versées d'avance par la Communauté européenne), tandis que les contributions volontaires ont augmenté de 8,2 %. Ces chiffres indiquent que les décaissements ont ralenti et qu'une mesure transitoire adoptée pour suivre les liquidités n'a pas conduit à la réduction de ces dernières.

³ Sauf indication contraire, les analyses de la situation financière présentées dans le présent rapport n'englobent pas le Fond multilatéral.

Tableau II.1
**Évolution comparative des contributions, des dépenses et des disponibilités
 de l'exercice 2006-2007 à l'exercice 2010-2011**

(En millions de dollars des États-Unis)

Rubrique	2006-2007		2008-2009		2010-2011	
	Montant	Montant	Écart (pourcentage)	Montant	Écart (pourcentage)	Montant
Contributions volontaires	545,8	714,4	+23,6	772,7	+8,2	
Dépenses	541,8	699,6	+22,6	809,2	+15,7	
Disponibilités	290,5	376,6	+22,9	427,2	+13,4	

Source : États financiers du PNUE.

Fonds multilatéral

21. L'état financier du Fonds multilatéral (état XI) n'est pas regroupé avec ceux des autres fonds du PNUE mais présenté séparément dans les états financiers du PNUE, qui sont soumis au Comité exécutif du Fonds multilatéral.

22. Comme l'indique le tableau II.2, le Fonds multilatéral a enregistré un excédent net de 49,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011, contre un déficit de 1,9 million de dollars en 2008-2009. Le tableau II.2 fait également apparaître un solde positif du total des réserves et solde du fonds de 362,7 millions de dollars au 31 décembre 2011, soit une réduction sensible par rapport au solde de 478,7 millions de dollars au 31 décembre 2009, qui s'explique largement par la décision du PNUE d'inscrire une provision de 166,2 millions de dollars au 31 décembre 2011, au titre des créances (contributions non versées) datant de plus de quatre ans et désormais jugées douteuses. La décision a été approuvée par le Comité exécutif du Fonds multilatéral.

Tableau II.2
Fonds multilatéral

(En millions de dollars des États-Unis)

	2006-2007	2008-2009	2010-2011
Recettes	311,8	282,9	263,5
Dépenses	349,5	284,8	213,6
Excédent (déficit)	(37,7)	(1,9)	49,9
Actif	488,5	481,9	493,9
Passif	8,0	3,2	131,2
Total des réserves et des soldes des fonds	480,5	478,7	362,7

Source : États financiers du PNUE (les soldes de l'exercice 2008-2009 sont indiqués avant retraitement des chiffres).

23. Le passif du Fonds multilatéral a considérablement augmenté, en passant de moins de 10 millions de dollars pour chacun des deux précédents exercices à 131 millions de dollars à la fin de l'exercice 2010-2011. Cette hausse tient

essentiellement à l'adoption de la nouvelle convention comptable consistant à inscrire au passif les futurs engagements du Fonds. La valeur de ces derniers ainsi comptabilisée pour 2010-2011 était de 126,6 millions de dollars.

3. Gestion financière

Gestion financière du Plan d'action pour la Méditerranée

24. Le Plan d'action pour la Méditerranée comprend les stratégies, budgets et programmes de la Convention de Barcelone. En novembre 2010, après que le PNUE et l'ONUN eurent recensé les défaillances de l'exercice 2008-2009, la Conférence des parties du Plan a prié la Division de l'audit interne du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) d'effectuer un audit de la gestion financière du Fonds d'affectation spéciale pour le Plan d'action pour la Méditerranée pour la période 2008-2009. Ayant examiné les constatations et conclusions auxquelles était arrivé le BSCI lors de son audit externe du PNUE, le Comité a relevé que les modalités de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance du PNUE n'étaient pas satisfaisantes et ne donnaient pas une assurance raisonnable quant à la gestion des fonds d'affectation spéciale servant à financer les activités menées au titre du Plan d'action pour la Méditerranée.

25. Le BSCI a constaté que les défaillances de la gouvernance et des contrôles s'étaient traduites par des surestimations et l'indication de sources erronées de recettes dans les propositions budgétaires présentées à la Conférence des parties au cours de la période allant de 1994 à 2011. Cela a plus tard conduit à financer des dépenses par des allocations de crédit qui n'étaient pas étayées par des recettes ou sommes à recevoir valides. Les deux fonds d'affectation du Plan d'action avaient par conséquent des soldes déficitaires résultant de dépassements de crédit. À la fin de l'exercice biennal 2008-2009, ces dépassements se chiffraient à 4 508 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à 603 000 dollars pour le Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au Plan d'action pour la Méditerranée par le Gouvernement grec.

26. Plusieurs défaillances ont été décelées par le BSCI qui a recommandé des mesures correctives. Le Comité a entrepris de déterminer, premièrement, la mesure dans laquelle les défaillances observées concernaient l'ensemble du PNUE et, deuxièmement, les progrès accomplis au cours de l'exercice biennal pour y remédier. Il a constaté que le PNUE et l'ONUN ne comprenaient pas clairement les mesures à prendre pour que la situation ne se reproduise pas. En l'occurrence, le Plan d'action a été autorisé à engager des dépenses sans que les affectations de crédit soient valides car on ne savait pas clairement à qui revenait la responsabilité : a) de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus des pouvoirs délégués pour ouvrir des crédits dans les systèmes comptables; et b) de contrôler la mesure dans laquelle les fonds d'affectation spéciale engageaient des dépenses d'un montant supérieur à leurs disponibilités.

27. Au cours de la vérification, le PNUE a accepté la responsabilité première de l'application des deux contrôles susvisés et l'ONUN est convenu d'examiner la validité des créances qui sont inscrites dans les grands livres clients et par rapport auxquelles les affectations de crédit sont décidées. Le Comité considère que les carences des contrôles constatées par le BSCI seront corrigées par l'adoption, et le respect, des modalités de contrôle et d'approbation énoncées plus haut.

28. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de renforcer et de préciser sans plus tarder la fonction de supervision et la délégation de pouvoirs concernant l'affectation de crédits; et b) de diffuser à toutes les parties intéressées des directives sur les ouvertures de crédit plus précises qui énoncent leurs rôles et attributions.

29. Le PNUE a indiqué que l'ouverture de crédit était décentralisée aux accords multilatéraux sur l'environnement et qu'il considère que les recommandations du BSCI ont été largement appliquées. Les rôles et attributions du PNUE et de l'ONUN, pour ce qui est d'empêcher que la situation du Plan d'action pour la Méditerranée ne se reproduise, ont été précisés et des mesures ont été prises pour reconstituer le fonds. Par ailleurs, le PNUE travaille à l'élaboration de modalités actualisées de gestion financières ainsi que d'un mémorandum d'accord avec la Conférence des parties à la Convention de Barcelone, pour signature à la prochaine conférence qui doit se tenir à la fin de 2013.

Régularité des dépenses engagées par l'entremise des partenaires

30. Dans son examen de 2010 sur les arrangements du PNUD relatifs à l'exécution de projets dans le cadre de partenariats, le BSCI a relevé d'importantes défaillances concernant l'engagement et le suivi des partenaires, plus précisément de grandes carences des contrôles de la création et de la gestion des partenariats, et la vérification de la régularité des dépenses de projet.

31. Bien que l'administration du PNUE ait accepté les constatations et recommandations du BSCI, le Comité a constaté au cours de sa vérification intermédiaire que la plupart des délais fixés pour l'application des recommandations n'avaient pas été tenus. Il a par conséquent évalué le degré d'assurance qu'il était possible d'obtenir quant à la régularité des dépenses de projet qui seraient comptabilisées dans les états financiers pour l'exercice biennal 2010-2011. Sa vérification des écritures concernant les projets et les dépenses connexes lui ont permis d'obtenir un degré suffisant d'assurance.

32. Durant sa vérification finale, le Comité a constaté que le PNUE avait appliqué 16 des 17 recommandations formulées par le BSCI. La dernière recommandation concernait l'examen de l'état des soldes des projets en attente et les mesures à prendre pour clore les projets arrivés à expiration. Le Comité a confirmé que le PNUE avait diffusé des instructions à toutes ses divisions et que des mesures étaient prises pour réduire l'arriéré de dossiers.

4. Présentation des états financiers

Ressources provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies

33. En application de la recommandation formulée précédemment par le Comité, les fonds provenant du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses correspondantes, qui étaient auparavant comptabilisés dans une note relative aux états financiers, figurent désormais dans le corps desdits états. Les éléments d'actif et de passif se rapportant aux crédits prélevés sur le budget ordinaire appartiennent intégralement au Secrétariat de l'ONU et sont comptabilisés dans les états financiers de l'Organisation (vol. I). Toutefois, ceux qui sont propres aux dépenses inscrites dans l'état des recettes et des dépenses du PNUE ont été comptabilisés dans l'état II (état de l'actif et du passif). Les montants donnés à des

fins de comparaison pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités en conséquence.

État financier du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal

34. L'état XI des états financiers du PNUE est consacré au Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal. Il n'est pas regroupé avec ceux des autres fonds du PNUE. Il est établi séparément et une copie en est soumise au Comité exécutif du Fonds multilatéral.

35. Dans son précédent rapport, le Comité a relevé avec préoccupation que le fait que les états financiers du Fonds multilatéral ne soient pas regroupés avec ceux des autres fonds prétait à confusion, et a recommandé au PNUE de préciser la situation juridique du Fonds multilatéral et de déterminer s'il convenait de le faire figurer dans ses propres états financiers.

36. Après avoir passé en revue l'information présentée par le PNUE et examiné le bien-fondé du modèle actuel de comptabilisation des dépenses du Fonds d'affectation du Fonds multilatéral, le Comité a jugé que le fait que celui-ci fasse l'objet d'un état financier distinct était conforme aux Normes comptables du système des Nations Unies. Il note toutefois que les critères d'inscription des soldes dans les états financiers établis selon les normes IPSAS sont plus précis et qu'il faudra donc revoir la présentation actuelle pour la rendre conforme aux normes IPSAS.

37. Le Comité fait également observer que la pratique consistant à inclure les soldes non vérifiés des trois autres organismes qui exécutent les projets financés par le Fonds multilatéral [l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] devra être réexaminée lorsque les normes IPSAS seront appliquées, et que le PNUE pourrait collaborer avec l'ONUDI et la Banque mondiale en vue d'intégrer les soldes vérifiés aux futurs états financiers du Fonds multilatéral.

Fonds d'affectation spéciale créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement

38. Les états financiers des fonds d'affectation spéciale créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement sont présentés sous forme consolidée dans les comptes du PNUE. Un tableau distinct (9.1) présente toutefois, dans des rubriques distinctes, les recettes, les dépenses et les soldes de clôture de chacun de ces fonds.

39. Au 31 décembre 2011, le montant total des recettes des fonds créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement s'élevait à 214,2 millions de dollars, soit 27 % des recettes totales du PNUE. Le montant total des liquidités de ces fonds était de 306,4 millions de dollars, soit 72 % du montant total des disponibilités. Le montant total des réserves et des soldes des fonds s'établissait à 203,9 millions de dollars, soit 86 % des réserves et soldes des fonds. Le tableau II.3 présente, sous forme consolidée, l'information relative aux fonds créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement, au 31 décembre 2011.

Tableau II.3
**Fonds d'affectation spéciale créés en vertu d'accords multilatéraux
sur l'environnement, au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

Élément	Fonds d'affectation spéciale créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement				Total des fonds	Total (PNUE)	Part des fonds d'affectation spéciale créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement (pourcentage)
	Fonds généraux d'affectation spéciale	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	Contributions préaffectées	Autres			
Total des recettes	155 189	36 959	21 204	816	214 168	800 673	26,75
Total des dépenses	154 301	35 120	20 457	761	210 639	809 188	26,03
Encaisse et dépôts à terme	8 320	45	–	40	8 405	12 390	67,84
Trésorerie commune	92 325	198 452	6 767	409	297 953	414 838	71,82
Total de l'actif	128 909	326 283	7 034	477	462 703	644 484	71,79
Total du passif	67 313	190 789	89	604	258 795	407 624	63,49
Total des réserves et des soldes des fonds	61 596	135 494	6 945	(127)	203 908	236 860	86,09
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	128 909	326 283	7 034	477	462 703	644 484	71,79

Source : États financiers du PNUE.

40. Dans son rapport sur les états financiers pour l'exercice 2008-2009 (A/65/5/Add.6), le Comité a recommandé au PNUE d'examiner de nouveau la latitude dont il disposait pour administrer les fonds relatifs aux accords multilatéraux sur l'environnement afin d'évaluer s'il convenait ou non de les inclure dans ses états financiers.

41. Au cours du premier semestre 2011, le PNUE a présenté à son Conseil d'administration un document (UNEP/GC.26/INF/21) exposant les difficultés qui nuisent à sa relation avec les accords multilatéraux sur l'environnement. En réponse, le Conseil d'administration l'a chargé de prendre l'avis du Comité, du Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et des accords multilatéraux sur l'environnement, en vue de régler le problème.

42. Le Comité a examiné les documents présentés par le PNUE attestant du fait que celui-ci exerçait un contrôle effectif sur l'administration des accords multilatéraux sur l'environnement par l'intermédiaire de leurs secrétariats. Il a également étudié l'avis du Bureau des affaires juridiques (transmis par le PNUE) selon lequel les organes conventionnels étaient indépendants et n'étaient donc pas soumis au contrôle du PNUE. Le Bureau des affaires juridiques indiquait clairement que les relations avec la Convention sur la diversité biologique (l'un des accords multilatéraux sur l'environnement) devaient procéder d'un accord mutuel et non d'une délégation de pouvoirs du Directeur exécutif du PNUE. Par ailleurs, le Comité a confirmé qu'il appartenait à la conférence des parties de chacun de ces

accords de prendre les décisions relatives au financement des programmes prévus au titre de l'accord concerné, comme le montrait le mécanisme d'approbation du financement des budgets. En outre, en septembre 2011, le Comité s'est rendu au secrétariat de l'un de ces accords – la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants –, implanté à Genève dans les mêmes locaux qu'un bureau régional du PNUE, afin d'évaluer la nature des relations qu'entretenaient ce deux entités.

43. D'une manière générale, le Comité a estimé que la définition de la notion de contrôle donnée dans les Normes comptables du système des Nations Unies était assez souple pour que les soldes des fonds créés en vertu d'accords multilatéraux sur l'environnement puissent continuer d'être comptabilisés dans les états financiers du PNUE. Si elles ne disent rien quant aux éléments qui doivent être en place pour prouver une relation de contrôle, ces normes indiquent toutefois que les états des fonds administrés peuvent être présentés sous forme consolidée dans les états financiers de l'organisation. En outre, les dispositions actuelles permettent de veiller à ce que les accords multilatéraux sur l'environnement fassent l'objet d'un audit externe.

44. Le Comité a également constaté que le PNUE administrait les secrétariats et les fonds des accords multilatéraux sur l'environnement et qu'en vertu des pouvoirs actuellement délégués la gestion financière et administrative effective de ces accords lui incombait ainsi qu'à son directeur exécutif. Dans l'exercice de ses fonctions en matière d'administration des accords multilatéraux sur l'environnement, le Directeur exécutif a toujours appliqué aux activités menées dans le cadre de ces accords les mécanismes de gouvernance destinés aux activités fondamentales du PNUE, et estime qu'il n'y a pas de différence appréciable entre le régime de contrôle des dépenses du PNUE et celui des accords multilatéraux sur l'environnement. En particulier, les pouvoirs de décision des accords multilatéraux sur l'environnement quant à l'engagement et au règlement des dépenses sont délégués par le Directeur exécutif, et toutes les fonctions financières et administratives fondamentales de ces accords sont exercées par l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre des services qu'il fournit au PNUE.

45. Le Comité continuera de suivre les nouvelles dispositions que le PNUE mettra en place à l'issue de ses diverses consultations. Dans le cadre des préparatifs en vue de l'application des normes IPSAS, il sera nécessaire de procéder à un examen complet du traitement comptable actuellement appliqué. Dans l'intervalle, le Comité estime qu'il est justifié de continuer d'incorporer les états financiers des accords multilatéraux sur l'environnement dans ceux du PNUE.

46. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité leur a faite : a) de continuer à examiner la nature des relations qu'il entretient avec chacun des accords multilatéraux sur l'environnement, en tenant dûment compte de ce que certains ont déjà mis en œuvre des procédures susceptibles de les placer hors de son contrôle opérationnel et financier; et b) de déterminer, aux fins du passage aux normes IPSAS, si les accords multilatéraux sur l'environnement concernés demeurent sous son contrôle opérationnel et financier.

47. Le PNUE indique la question du regroupement des accords multilatéraux sur l'environnement a déjà été réglée par l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS qui a déjà confirmé que ce regroupement aurait effectivement lieu.

Contributions en nature

48. Le Comité a constaté que le PNUE n'avait pas de système permettant de comptabiliser et d'indiquer la valeur de ses contributions en nature, laquelle, selon les Normes comptables du système des Nations Unies, devait obligatoirement figurer dans les états financiers. Comme suite à une recommandation provisoire formulée par le Comité, le PNUE a mis en place un système de comptabilisation, et indiqué, dans la note 18 relative aux états financiers, que des contributions en nature d'une valeur estimative de 2,2 millions de dollars avaient été reçues au cours de l'exercice 2010-2011.

5. État des recettes et des dépenses*Présentation des engagements créés au cours d'exercices précédents et ultérieurement annulés*

49. Le Comité a recensé 279 projets présentant, à la fin de l'exercice biennal, des soldes des dépenses nets négatifs d'un montant total légèrement supérieur à 13 millions de dollars, indiquant une économie ou une sous-utilisation des crédits par rapport aux engagements créés au titre de ces projets au cours d'exercices antérieurs. Ces soldes inutilisés ne sont comptabilisés comme économies que si les projets concernés ont été menés à terme, et font alors l'objet d'une rubrique distincte dans l'état des recettes et des dépenses du PNUE. Lorsque les projets n'ont pas été achevés, ces économies sont comptabilisées à la rubrique solde des dépenses et viennent en déduction des dépenses totales de l'exercice.

50. Le Comité n'ignore pas que le transfert des économies réalisées sur les engagements d'exercices précédents à la rubrique solde des dépenses entraîne une sous-estimation du montant des dépenses de l'exercice. Cette pratique permet de faire en sorte que les grands livres rendent compte des dépenses réelles correspondant à chaque projet tout au long de son cycle de vie (qui s'échelonne sur plusieurs exercices biennaux), mais la distorsion causée par l'inscription de soldes créditeurs n'a pas été correctement expliquée dans les états financiers. En outre, dans l'état I (Récapitulatif de tous les fonds), la rubrique intitulée « Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations » n'indique pas clairement que le solde présenté se rapporte uniquement aux économies réalisées sur les projets achevés.

51. Le Comité recommande au PNUE de demander à l'avenir à l'Office des Nations Unies à Nairobi d'améliorer l'information donnée dans ses états financiers : a) en assortissant l'état I d'une note de bas de page précisant le montant des économies liées à l'annulation d'engagements au titre d'exercices antérieurs et aux projets toujours en cours; et b) en modifiant la rubrique « Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations » de l'état I de façon que le solde ne se rapporte qu'aux projets achevés.

6. État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds*Fonds d'affectation spéciale présentant un solde négatif*

52. Le Comité a constaté qu'outre le cas particulier du Plan d'action pour la Méditerranée, dont il est question à la section 3, plusieurs fonds d'affectation spéciale avaient enregistré des dépenses excessives et affichaient un important solde

négatif (voir tableau 9.1 des états financiers). Quatre fonds présentaient un déficit d'un montant total de 2 355 000 dollars, dont 1 667 000 dollars (71 %) pour le Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution. Les dépassements enregistrés par ces fonds ont été absorbés par d'autres fonds administrés par le PNUE.

53. Le Comité s'inquiète de l'absence manifeste d'un mécanisme d'alerte autre que le suivi des soldes de clôture pour signaler la surutilisation des ressources d'un fonds d'affectation spéciale.

54. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite : a) de revoir les réserves de trésorerie de chaque fonds d'affectation spéciale avant que des dépenses ne soient engagées; b) d'exiger préalablement l'approbation expresse et justifiée de son directeur exécutif ou du représentant autorisé de celui-ci pour tout engagement de dépense supérieur au montant des réserves du fonds concerné; et c) de veiller à ce que le Directeur exécutif fasse le nécessaire pour réduire au minimum les dépenses d'un montant supérieur aux réserves de chaque fonds pendant l'exercice en cours.

55. Le PNUE a indiqué qu'il estimait que les contrôles voulus étaient en place et qu'à l'exception du Plan d'action pour la Méditerranée aucun problème grave n'était apparu.

Engagements non réglés et engagements futurs

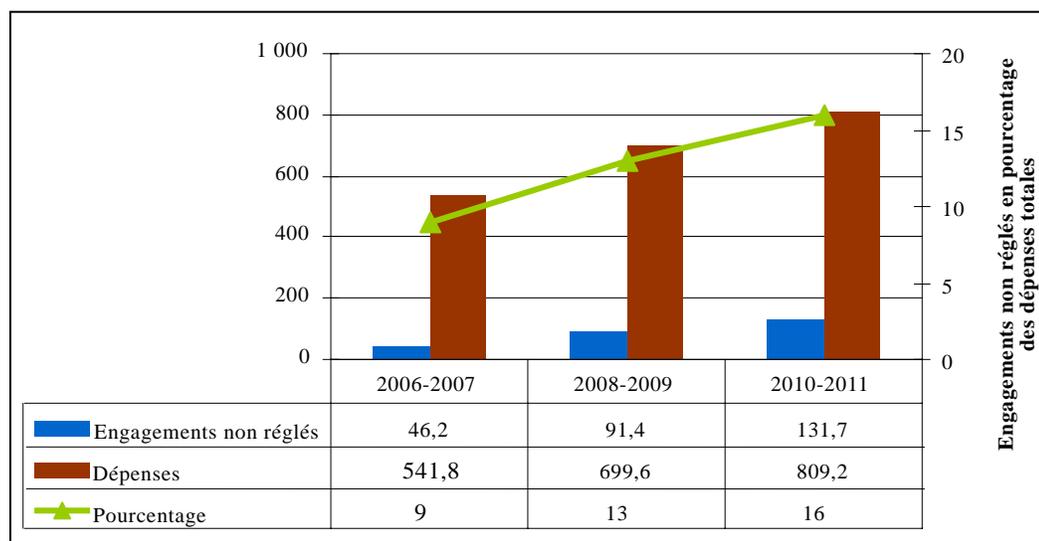
56. Au 31 décembre 2011, les engagements non réglés s'élevaient à 131,7 millions de dollars, soit 16 % du montant total des dépenses et 44 % de plus que les 91,4 millions de dollars⁴ enregistrés au 31 décembre 2009.

57. Les engagements non réglés ont augmenté plus rapidement que les dépenses, qui ont enregistré une hausse de 16 % en passant de 699,6 millions de dollars en 2008-2009 à 809,2 millions de dollars en 2010-2011. La figure ci-après met en parallèle le montant des engagements non réglés et celui des dépenses totales pour les exercices 2006-2007, 2008-2009 et 2010-2011.

⁴ Les soldes des dépenses et des engagements non réglés de l'exercice 2008-2009 ont été retraités de façon à tenir compte des recettes et des dépenses se rapportant au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

Engagements non réglés et dépenses

(En millions de dollars des États-Unis)



Source : États financiers du PNUE.

Recettes du Fonds multilatéral – contributions volontaires à recevoir

58. Dans son précédent rapport, le Comité a observé que d'importantes contributions volontaires devant être versées au Fonds multilatéral n'avaient toujours pas été acquittées longtemps après la date à laquelle elles auraient dû être versées. Plus précisément, à la fin de l'exercice biennal 2008-2009, le montant des contributions annoncées mais non acquittées s'élevait à 184 millions de dollars, dont 117 millions de dollars étaient dus depuis plus de cinq ans. La situation a empiré pendant l'exercice clos le 31 décembre 2011, si bien qu'à cette date le montant des contributions annoncées mais non acquittées s'élevait à 187 millions de dollars, dont 156,3 millions de dollars étaient dus depuis plus de cinq ans.

59. En réponse aux recommandations antérieures du Comité, la présentation des comptes débiteurs du Fonds multilatéral a été améliorée, et l'état XI comprend dorénavant un décompte des contributions non acquittées dues depuis au moins cinq ans. En outre, en prévision du passage aux normes IPSAS, le PNUE, avec l'approbation du Fonds multilatéral, a modifié sa politique comptable concernant la comptabilisation des créances douteuses et inscrit dans les états financiers de l'exercice une provision pour créances douteuses de 166,2 millions de dollars de façon à tenir compte du risque que les contributions dues les plus anciennes ne soient pas intégralement acquittées. Le PNUE a également appliqué la recommandation du Comité tendant à indiquer le traitement comptable appliqué dans les notes relatives aux états financiers.

Recettes du Fonds multilatéral : comptabilisation des gains et pertes de change

60. Le calendrier adopté pour le versement des contributions au Fonds multilatéral offre aux gouvernements la possibilité d'acquitter leurs contributions à un taux de change fixe convenu d'avance (mécanisme de taux de change fixe) et applicable

pendant les trois années de l'exercice triennal du Fonds⁵. Option fondamentale du Fonds multilatéral, le mécanisme de taux de change fixe est en vigueur depuis 2000. Lorsque les taux de change fluctuent entre la date d'annonce et la date de versement d'une contribution, le montant en dollars reçu peut être différent du montant inscrit au moment de l'annonce. Cette règle étant valable pour toutes les contributions volontaires annoncées et versées au Fonds multilatéral, le montant total présenté au tableau 11.1 des états financiers du PNUE comme étant le montant recouvré pour cette période (254 425 502 dollars) ne correspond pas au montant réellement recouvré, puisqu'on a enregistré des pertes de change d'un montant de 10,3 millions de dollars pendant l'exercice.

61. Le Fonds multilatéral prenant à sa charge les risques de change associés aux contributions qui lui sont versées, le Comité est d'avis qu'il conviendrait de comptabiliser l'effet net des variations de taux de change dans le corps des états financiers, au lieu d'en rendre compte, comme c'est le cas actuellement, dans le solde des dépenses opérationnelles, ce qui fausse le montant des dépenses opérationnelles du Fonds multilatéral.

62. Le Comité considère que cette information présente un intérêt pour les utilisateurs des comptes, étant donné qu'elle permet de chiffrer dans une certaine mesure l'impact financier des retards dans le versement des contributions annoncées, les pertes de change représentant des sommes sur lesquelles le Fonds multilatéral compte mais qui ne sont jamais reçues.

63. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de présenter dans une rubrique distincte des états financiers du Fonds d'affectation spéciale du Fonds multilatéral, la valeur des pertes de change (ou des gains) enregistrées pendant l'exercice biennal concerné.

64. Comme il est indiqué dans l'état XI de l'exercice 2010-2011, une perte d'un montant de 10,3 millions de dollars a été enregistrée au cours de l'exercice du fait des opérations de change effectuées par le biais du mécanisme de taux de change fixe.

65. Le Comité est d'avis que le PNUE devrait envisager de réduire les risques de change. Vu l'importance des pertes de change enregistrées en 2010-2011, il pourrait être avantageux d'examiner la possibilité de recourir à des solutions commerciales telles que la couverture des risques de change ou les contrats de change à terme.

66. Le Comité recommande au PNUE d'examiner la possibilité de mettre en place des procédures qui permettent de réduire les risques de change, sous réserve des orientations données par le Siège de l'ONU et de l'examen des coûts et des avantages.

7. Prestations dues à la cessation de service

Modalité de financement

67. Dans ses deux précédents rapports, le Comité a recommandé au PNUE de se doter d'un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service. Le Comité a noté qu'au cours de l'exercice 2010-2011, la part non provisionnée des engagements au titre des prestations dues à la cessation de

⁵ Des 46 États membres du Fonds multilatéral, 20 ont choisi de verser leurs quotes-parts par l'intermédiaire du mécanisme de taux de change fixe au cours de l'exercice triennal 2009-2011, et 16 au cours de l'exercice triennal 2012-2014.

service était passée de 43,2 millions de dollars à 81 millions de dollars, essentiellement du fait de la modification des hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le montant des engagements. Le taux d'actualisation appliqué au calcul des engagements avait en effet été abaissé de 6,5 % à 4,5 %. Le Comité constate que le PNUE n'est toujours pas convenu d'un plan de financement approuvé par son Conseil d'administration pour l'assurance maladie après la cessation de service et les reliquats de congés payés. Comme il l'a indiqué dans ses rapports précédents, un tel plan comprendrait une stratégie tenant compte de la nature des engagements à financer et des types de placements dont le produit servirait à y faire face. Il faudrait peut-être également qu'y soit posée la question de savoir s'il convenait de déclarer intouchables les placements effectués à cette fin.

68. Le Comité estime toujours qu'en l'absence d'un plan de financement approuvé pour les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, le PNUE court le risque de ne pas pouvoir s'acquitter pleinement, le moment venu, de ses obligations en la matière.

69. Le Comité recommande une nouvelle fois au PNUE de mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite et de le soumettre à son Conseil d'administration et à l'Assemblée générale, pour examen et approbation. Il sait que le PNUE devra prendre l'avis du Siègne de l'ONU sur cette question.

8. Comptes bancaires, disponibilités et placements

Pertes de change non réalisées

70. Le Comité a constaté que le PNUE avait subi une perte de change non réalisée de 13,8 millions de dollars sur les soldes de la trésorerie commune en euros au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011, compte tenu des taux de change opérationnels de l'ONU à la fin de l'exercice biennal. Il a également constaté que le traitement comptable de cette perte non réalisée et l'information fournie à son sujet dans les états financiers du PNUE étaient insuffisants. Le PNUE en est convenu et a collaboré avec l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) pour revoir ses opérations comptables et fournir des informations plus adéquates, qui apparaissent dans l'état I et le tableau 9.1 des états financiers. Le Comité note que ces pertes non réalisées ont été subies sur des portefeuilles qui dépassent considérablement les besoins opérationnels en euros du PNUE, et qu'il est vraisemblable qu'elles se réaliseront en 2012 et réduiront les fonds disponibles.

71. Le Comité a étudié les circonstances qui ont amené le PNUE à conserver un tel solde de liquidités en euros (145 millions d'euros au 31 décembre 2011). Il a noté que la règle de gestion financière 104.6 de l'Organisation des Nations Unies, qui établit que « les fonctionnaires chargés des opérations relatives aux comptes en banque de l'Organisation ou de la garde des espèces ou instruments négociables appartenant à l'Organisation ne sont autorisés à faire des opérations de change que dans la mesure où les activités de l'Organisation l'exigent » avait été interprétée par le PNUE comme signifiant que les fonds devaient être conservés dans la monnaie dans laquelle ils avaient été reçus, jusqu'à ce qu'il soit nécessaire de les convertir pour financer des projets. Il a aussi appris que, dans certains cas, des frais en euros avaient été engagés en convertissant des dollars au lieu d'utiliser les fonds en euros existants.

72. Le Comité a également observé que la répartition des responsabilités entre le PNUE, l'ONUN et le Siège de l'ONU concernant la gestion des risques de change n'était pas claire. Ainsi, le Siège de l'Organisation, qui fournissait au PNUE des services de gestion de trésorerie pour les fonds détenus dans la trésorerie commune, aurait dû s'apercevoir que la valeur des soldes en euros baissait par rapport au dollar des États-Unis; et le PNUE, à qui les fonds appartiennent, aurait pu, par l'entremise de son bureau des opérations, surveiller la valeur en dollars des États-Unis des importants soldes qu'il détenait dans d'autres monnaies. Le Comité a noté qu'à l'ONUN comme au PNUE aucun fonctionnaire n'avait été expressément chargé de gérer les risques associés aux fluctuations des taux de change.

73. Chargé d'assurer la fonction trésorerie du PNUE, l'ONUN met en place des mesures pour éviter que les pertes non réalisées sur les fonds placés dans la trésorerie commune en euros ne s'aggravent, et inverser une partie de ces pertes en gérant activement la conversion des soldes en euros en dollars des États-Unis. Le Comité croit comprendre que le Siège de l'ONU étudie différentes possibilités de gestion des risques de change sur ses soldes de liquidités.

74. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, que lui-même et l'ONUN désignent chacun une personne qualifiée pour suivre l'incidence des fluctuations de change sur les soldes de liquidités convertis en dollars des États-Unis et indiquer à l'équipe de direction toute mesure nécessaire pour éviter des pertes.

75. Le PNUE a affirmé que l'ONUN avait déjà chargé un fonctionnaire de rang supérieur de surveiller en permanence les soldes de liquidités et de communiquer des informations à leur sujet, notamment les incidences des fluctuations de change.

76. Le Comité recommande également qu'en liaison avec l'ONUN, le PNUE demande des éclaircissements au Siège de l'ONU sur les moyens de gérer les risques de change concernant tous les soldes importants dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis détenus dans les trésoreries communes.

Avances versées à des partenaires à titre de paiement à l'avance

77. Le Comité a noté que, sur le montant total de 83,5 millions de dollars d'effets à recevoir de tiers présenté dans les états financiers du PNUE (état II et note 8 relative aux états financiers), 80 millions de dollars correspondaient à des liquidités avancées aux partenaires d'exécution. Sur cette somme, 55 millions de dollars ont été versés à d'autres organismes des Nations Unies et 16 millions à des gouvernements. À titre de comparaison, les soldes des avances aux partenaires d'exécution étaient de 62 millions de dollars au 31 décembre 2009 et de 73 millions de dollars au 31 décembre 2007.

78. Le Comité sait que le PNUE doit fournir des avances à ses partenaires. Il a cependant déjà eu l'occasion de constater que la gestion des liquidités pouvait encore être améliorée. Or, il note que le PNUE n'a fait que peu de progrès dans ce domaine. En outre, lors de ses travaux dans les bureaux extérieurs, il a observé que, dans un cas, des fonds avaient été déboursés et qu'ils étaient demeurés inutilisés en la possession du partenaire d'exécution deux ans après la date prévue de début du projet.

79. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner toutes les avances versées à ses partenaires d'exécution et de récupérer toutes les

sommes qui ne doivent pas être dépensées dans une période raisonnable, n'excédant pas six mois en tout état de cause.

80. Le PNUE a également accepté, comme le Comité le recommandait, de ne payer ses partenaires d'exécution que lorsque suffisamment d'éléments probants indiquent que les fonds sont nécessaires pour acquitter immédiatement le coût de projets et de récupérer ces fonds dès lors que les projets sont retardés.

Soldes de comptes bancaires sans justificatifs

81. Le Comité a constaté que plusieurs des soldes de comptes bancaires enregistrés dans les grands livres du PNUE n'existaient plus (voir tableau II.4). Il a été informé que ces soldes sans justificatifs étaient d'anciens éléments de rapprochement qui avaient été reportés depuis 2005. Le Comité croit également comprendre que l'ONUN examine ces soldes et travaille avec le PNUE à les rapprocher et à les éliminer d'ici à la fin 2012.

Tableau II.4

Comptes bancaires sans justificatifs

<i>Compte</i>	<i>Compte bancaire</i>	<i>Valeur selon le livre de caisse</i>
Programme pour l'environnement		
1611	Compte d'avances/reconstitution	750 459,15
Fonds généraux d'affectation spéciale		
1611	Compte d'avances/recomplètement	444 760,25
1611	Compte d'avances/recomplètement	39 690,24
Total		1,2 million

Source : Grands livres du PNUE.

Note : Les soldes inférieurs à 6 000 dollars n'ont pas été vérifiés.

82. Le Comité considère que l'inscription dans les grands livres du PNUE d'éléments sans justificatifs peuvent remettre en cause l'intégrité de son système de comptabilité, notamment lorsque ces éléments sont reportés d'année en année sans qu'aucun règlement n'intervienne.

83. **Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, d'examiner avec l'ONUN tous les comptes sans justificatifs apparaissant dans ses livres et de nettoyer ces derniers en procédant aux sorties de bilan voulues.**

9. Biens durables

Sécurité des biens tentants

84. Au 31 décembre 2011, la valeur d'acquisition des biens durables du PNUE s'élevait à quelque 11,2 millions de dollars. Le Comité a déterminé que la gestion des biens et des registres d'inventaire au siège du PNUE à Nairobi et dans les bureaux extérieurs pouvait être améliorée. Il a notamment appris que plus de

76 ordinateurs portables avaient été volés dans les locaux du PNUE durant l'exercice biennal.

85. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de revoir avec l'ONUN les dispositions concernant la sécurité des biens à Nairobi et de mettre en place des procédures pour renforcer la sécurité de ses biens de valeur considérés comme tentants.

86. Le PNUE a affirmé que les mesures de sécurité avaient été renforcées dans les locaux de Nairobi, notamment avec l'installation d'un système de télévision en circuit fermé, l'amélioration des contrôles de l'accès au bâtiment et la pose de cadenas sur certains ordinateurs portables. Il a également affirmé que la sécurité des biens était désormais régulièrement à l'ordre du jour des discussions entre les sections chargées de la sécurité des organismes des Nations Unies installés dans le complexe de Gigiri.

Observation formulée en 2008-2009

87. Au cours de sa vérification des états financiers de l'exercice 2008-2009, le Comité n'a pas pu obtenir suffisamment d'éléments de documentation corroborants pour étayer la passation en charges de 8 millions de dollars effectuée par le PNUE pour abaisser la valeur totale de son inventaire. Il a donc assorti son opinion d'une observation dans son précédent rapport (A/65/5/Add.6) pour que l'ajustement de la valeur des biens apparaisse clairement au lecteur des états financiers.

88. En s'appuyant sur les vérifications des biens durables qu'il a effectuées au cours de ses audits intérimaires et de ses déplacements dans les bureaux extérieurs, le Comité a relevé des problèmes concernant l'exactitude et la valeur des biens et l'exhaustivité des registres d'inventaire. Il a recommandé au PNUE d'effectuer un dénombrement complet de ses biens avant la fin de l'exercice biennal. Il est ressorti de cet examen que la valeur des biens devait être relevée de 1,197 million de dollars à la fin de l'exercice biennal, ce qui a été fait dans les comptes au 31 décembre 2011. Le Comité est satisfait des justificatifs apportés par le PNUE, notamment des rapports consolidés des dénombrements effectués à la fin de l'exercice biennal dans le réseau de bureaux de pays du PNUE et à son siège, pour prouver que les 1,197 million de dollars correspondaient à des biens valides qui avaient été sortis des registres d'inventaire au cours de l'exercice biennal, de sorte qu'il n'a pas besoin de faire une observation dans son rapport abrégé.

89. Cependant, le Comité note que les ajustements effectués à la fin de l'exercice 2010-2011 et à la fin de l'exercice précédent représentent d'importantes fluctuations par rapport au coût des biens inscrits sur les registres, ce qui prouve que l'exhaustivité et l'exactitude de ces registres peuvent encore être renforcées. Concrètement, des contrôles doivent être mis en place pour garantir que les registres sont exacts en tout temps. Il ne devrait pas être nécessaire d'effectuer un comptage des biens durables détenus dans le monde entier pour en connaître la quantité et la valeur réelles.

90. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de renforcer avec l'aide de l'ONUN les contrôles de la saisie et de la comptabilisation des biens et de remédier aux causes de l'omission de certains biens dans les registres d'inventaire observée en 2010-2011.

10. Gestion des risques

91. Bien qu'il sache que des rapports sur les risques sont produits ponctuellement, notamment sur certains projets, le Comité note que le PNUE n'a pas de stratégie officielle et systématique de gestion des risques comprenant un inventaire des risques. En avril 2012, son directeur exécutif a approuvé un document de politique générale concernant un dispositif de gestion des risques organisationnels pour examen et application par l'équipe de direction. Dans ce document, le Directeur exécutif cite les initiatives de gestion des risques organisationnels dirigées par le Siège de l'ONU, souligne les avantages d'une gestion efficace des risques et présente les principales mesures à prendre pour mettre pleinement en application ce modèle de gestion au PNUE.

92. Le Comité estime qu'il existe des raisons impérieuses de mettre en place une structure de gestion des risques au PNUE outre le fait qu'un tel dispositif est indispensable à toute organisation bien gérée. Il faut notamment en permanence évaluer, faire remonter à la hiérarchie et atténuer les risques variés inhérents à une organisation qui mène ses activités dans différents points du monde et dont le personnel et les projets sont exposés à des risques particuliers. Du fait que le PNUE dépend de contributions volontaires, sa réputation et son financement sont soumis à des risques particulièrement importants en cas de grave dysfonctionnement.

93. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de commencer à mettre au point et à appliquer une stratégie de gestion des risques organisationnels et d'établir en 2012 un plan précis de mise en œuvre comprenant un échéancier et établissant précisément les responsabilités de cette mise en œuvre.

94. Le PNUE a déclaré, au moment de la rédaction du présent rapport, que les premières propositions de stratégie avaient été examinées par l'équipe de direction en mai 2012 et qu'une nouvelle version serait prête avant la fin 2012, pour approbation et application.

11. Achats

95. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Comité a examiné la fonction achats de l'ONUN, notamment le rôle de sa section des achats. Lors de cet examen, il a relevé plusieurs problèmes concernant directement le PNUE.

96. Le Comité note que le BSCI et le Bureau des affaires juridiques se sont inquiétés de ce que les pouvoirs délégués à l'ONUN n'autorisent pas celui-ci à procéder à des achats au nom du PNUE en vertu du Règlement financier et des règles de gestion financières de l'ONU. Il note également que le PNUE, avec l'ONUN et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (à qui l'ONUN fournit aussi des services d'achat), s'est adressé au Département de la gestion du Secrétariat de l'ONU pour résoudre cette question. Dans le volume 1 de son rapport [A/67/5 (Vol.1)], le Comité a recommandé que le Département de la gestion clarifie rapidement la situation.

97. Le Comité note un manque de clarté et de compréhension commune du processus d'achat et de leurs responsabilités respectives en la matière entre le PNUE et l'ONUN, ce qui crée un risque de retard et de non-respect des règles. Il a également noté que le PNUE et l'ONUN avaient organisé plusieurs formations pour y remédier.

98. Le Comité sait qu'il faudra du temps pour former tous les fonctionnaires appelés à présenter des demandes de biens et de services, et qu'il importera d'arrêter un ordre de priorité concernant les fonctionnaires à former, qui pourrait tenir compte du nombre ou de la valeur des demandes que les fonctionnaires auront à soumettre, ou de leur participation probable à des étapes essentielles de la passation des marchés (par exemple, l'élaboration des cahiers des charges ou les travaux d'un groupe d'évaluation technique).

99. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de déterminer avant les prochaines sessions de formation aux achats quels fonctionnaires doivent être formés en priorité et de s'entendre avec l'ONUN pour assurer les formations nécessaires.

100. Les écarts par rapport aux procédures normales (dérogations et approbations a posteriori) ne devraient être autorisés que lorsqu'ils sont entièrement justifiés. Le Comité a noté que l'attribution d'un contrat relatif à l'impression de l'annuaire du PNUE avait été approuvée a posteriori, alors que ce contrat avait nécessité un paiement supplémentaire dépassant sa valeur originale. Il a constaté que le PNUE avait autorisé ce paiement plusieurs mois avant d'en aviser la section des achats de l'ONUN. Bien que le paiement eût certainement été approuvé, cette façon de procéder constitue un contournement des règles et procédures mises en place afin de s'assurer que tous les paiements sont nécessaires et appropriés. Elle reflète un manque de sensibilisation et de formation et une surveillance inefficace de la part du PNUE.

101. Si le Comité n'a relevé aucune irrégularité ou erreur importante concernant les achats lors de ses vérifications par sondage, il a noté que le journal dans lequel sont consignées les dérogations était incomplet. Dans une recommandation intermédiaire, il a proposé que le PNUE renforce son contrôle des dérogations, en garde une trace exhaustive dans le journal et établisse une piste de vérification. Le Comité a noté qu'en mars 2012 la section des achats de l'ONUN avait donné au PNUE les données et la fonctionnalité du système nécessaires pour surveiller les cas d'approbation a posteriori et de dérogation.

102. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de : a) demander aux fonctionnaires appelés à présenter des demandes d'achat de soumettre à la section des achats de l'ONUN toutes celles qui relèvent de l'autorité déléguée à l'ONUN, afin que seule la section des achats de l'ONUN puisse s'engager auprès des fournisseurs, conformément aux règles en vigueur; b) revoir régulièrement, au moins chaque trimestre, son utilisation des dérogations et approbations a posteriori pour s'assurer qu'elles sont justifiées.

12. Passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) : progrès accomplis

103. Le passage aux normes IPSAS par l'établissement des états financiers du PNUE est dirigé principalement par l'ONUN, qui assure la comptabilité et les autres services financiers pour les organismes des Nations Unies présents à Nairobi, même si le PNUE et ONU-Habitat y consacrent aussi beaucoup de temps, d'efforts et de ressources. Ayant examiné les progrès accomplis par l'ONUN au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Comité a constaté que la transition était globalement bien gérée. Il a noté qu'une équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS à Nairobi avait été formée et avait reçu pour mandat : a) d'appuyer les activités de

mise en application des normes IPSAS relatives aux états financiers figurant dans le volume I; b) de diriger les activités de mise en application des normes pour l'ONUN, le PNUE et ONU-Habitat; c) de procéder à l'examen de l'ensemble des politiques, plans et directives publiés par l'équipe chargée de la mise en application des normes IPSAS à l'ONU. L'équipe de Nairobi comprend des responsables chargés de promouvoir les normes, des fonctionnaires chargés de leur application et des groupes de consultation, ainsi qu'un coordonnateur. Les responsabilités de chacun sont détaillées dans le mandat de l'équipe.

104. L'équipe de mise en application des normes IPSAS au Siège de l'OU s'est rendue dans les bureaux de Nairobi en octobre 2011 pour effectuer un exercice de préparation à la mise en application des normes afin de déterminer leur degré de préparation. Elle a conclu que le risque relatif aux normes IPSAS était moyen pour Nairobi. Dans son rapport, elle a recensé plusieurs problèmes et risques techniques et opérationnels, et formulé des recommandations sur les moyens d'y remédier. Un plan d'action et un calendrier pour 2012 ont aussi été conçus.

105. Bien qu'il ait constaté que cet exercice de préparation avait clarifié les choses, le Comité a observé que le PNUE devait prendre des mesures supplémentaires pour assurer la bonne application des normes IPSAS, en partenariat avec l'ONUN et d'autres partenaires clefs à Nairobi. Ainsi, le Comité a noté qu'une stratégie structurée de mise en application des normes IPSAS existait mais n'a encore constaté aucune trace d'un plan d'exécution global, assorti d'un calendrier, qui recense clairement les risques de non-exécution ainsi que les mesures prévues pour les atténuer.

106. Un plan de ce type devrait rappeler les conclusions et les recommandations de l'équipe de mise en application des normes IPSAS à l'ONU et avoir comme principales étapes plusieurs des tâches énoncées par l'équipe, notamment : a) l'élaboration de nouvelles conventions comptables conformes aux normes IPSAS; b) l'élaboration de modèles types d'états financiers; c) la vérification des soldes d'ouvertures établis selon les normes IPSAS; d) la préparation d'un audit à blanc à partir de données comptables pleinement conformes aux normes; e) un plan de gestion destiné à garantir l'obtention de tous les avantages attendus de ces normes.

107. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de s'entendre avec l'ONUN d'ici à la fin 2012 sur un plan d'exécution détaillé et chiffré couvrant tous les aspects de la mise en application des normes IPSAS et fixant les objectifs clefs à atteindre avant l'établissement des premiers états financiers conformes aux normes IPSAS, en 2014.

108. Le PNUE a affirmé qu'il travaillait à concevoir ce plan avec l'ONUN et ONU-Habitat et qu'un groupe de travail conjoint avait été créé dans ce but.

109. Le Comité note que le mode de financement de la mise en application des normes IPSAS au PNUE n'est pas clair. Il a été proposé que cette mise en application soit financée par des économies réalisées par l'ONUN sur les plans de dépenses actuels. Le Comité considère que cette stratégie est peu réaliste, car elle est entièrement tributaire des économies qui pourront être réalisées sur les budgets déjà prévus, et ne tient pas compte des autres travaux de transformation des modes de fonctionnement, dont ceux menés à l'appui du nouveau progiciel de gestion intégré. Le Comité croit comprendre que, lorsque l'ONUN aura la possibilité de

faire de telles économies, le PNUE devra encore en autoriser l'utilisation pour la mise en application des normes IPSAS ou proposer d'autres ressources.

110. Le PNUE a accepté, comme le Comité le recommandait, de préciser son plan de financement de la mise en application des normes IPSAS, en lien avec l'ONUN, d'ici à la fin 2012.

111. Le PNUE a déclaré qu'il recrutait actuellement deux fonctionnaires spécialistes des finances qui seraient chargés d'assurer le passage aux normes IPSAS et la mise en application de celles-ci.

13. Gestion stratégique des programmes et suivi de l'exécution

Élaboration des programmes

112. Il est important qu'une organisation fasse coïncider ses activités avec sa stratégie pour mieux faire comprendre son but, faute de quoi les efforts déployés par le personnel risquent de porter sur des activités qui ne sont pas essentielles à la réalisation des objectifs de l'organisation. Le Comité a examiné le programme de travail du PNUE pour 2010-2011, les deux rapports sur l'exécution des programmes les plus récents et les données connexes enregistrées dans le système de gestion de l'information sur les programmes, afin de déterminer la mesure dans laquelle ils contribuent à l'efficacité du suivi de l'application de la stratégie du PNUE.

113. Le Comité a conclu que le programme de travail pour 2010-2011 reflétait comme il convenait les six thèmes prioritaires du PNUE, mais il a constaté des déficiences concernant l'harmonisation des produits prévus et les indicateurs de succès et réalisations escomptées qui y sont associés. Sur les 109 produits prévus dans le programme de travail, 14 n'étaient liés ni aux réalisations escomptées ni aux indicateurs de succès (voir tableau II.5).

Tableau II.5

Exemples de produits qui ne sont pas clairement liés à des indicateurs de succès ou à des réalisations escomptées

<i>Produit</i>	<i>Indicateur de succès</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Observations du Comité</i>
Fourniture de services consultatifs et d'appui aux grands groupes afin de montrer de quelle manière le changement climatique peut être intégré dans leurs activités	Augmentation du nombre de consultations et de téléchargements de pages du site Web du PNUE pour obtenir des informations sur les activités qu'il mène dans le domaine du changement climatique	Accès des responsables politiques et des négociateurs, de la société civile et du secteur privé à la science du changement climatique et à des informations utiles à la prise de décisions	Le produit n'est pas lié à l'indicateur de succès. Le nombre de consultations et de téléchargements de pages du site Web témoigne de l'utilisation d'Internet et n'a rien à voir avec les services consultatifs et d'appui fournis aux grands groupes sur la manière d'intégrer le changement climatique dans leurs activités.

<i>Produit</i>	<i>Indicateur de succès</i>	<i>Réalisation escomptée</i>	<i>Observations du Comité</i>
Adoption par les institutions financières de pratiques de référence dans le domaine du climat, de l'environnement et de la durabilité	Augmentation de l'investissement dans des projets énergétiques propres, notamment en tant que part de l'investissement total dans le secteur de l'énergie, grâce à l'intervention du PNUE	Mise en place de technologies améliorées et abandon progressif des technologies obsolètes grâce à un financement privé et public, notamment du mécanisme pour un développement propre et du mécanisme conjoint d'application	Le produit n'est pas lié à la réalisation escomptée. Il ne contient aucune référence aux « technologies améliorées ».

114. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de définir, lorsqu'il arrêtera définitivement les produits à exécuter dans le cadre de sa stratégie à moyen terme pour la période 2014-2017 et le programme de travail y relatif, la contribution attendue de chaque projet aux produits, aux résultats et réalisations attendus de sa stratégie, et d'établir des indicateurs de résultats pouvant être regroupés pour donner une vue d'ensemble de l'exécution des programmes. Lorsqu'un projet doit contribuer à plusieurs réalisations escomptées, il conviendrait de définir sa contribution à chacune d'entre elles.

115. Le PNUE fait savoir que la stratégie à moyen terme pour 2014-2017 a été élaborée en consultation avec les États Membres et d'autres intervenants et qu'elle précise les réalisations escomptées. Le programme de travail pour 2014-2015 est en cours d'élaboration. Le Comité s'efforcera d'appliquer pleinement cette recommandation durant l'exercice biennal 2012-2013.

Information sur l'exécution des projets

116. Le PNUE exécute son programme de travail dans le cadre de projets, dont 153 étaient en cours au 31 décembre 2011. Il a entrepris en 2008 d'étudier les moyens d'améliorer les rapports sur l'exécution. En août 2009, il a commencé officiellement l'élaboration de son système de gestion de l'information sur les programmes, conçu pour regrouper les données des systèmes existants afin de donner une image complète des résultats de l'organisation et de permettre à celle-ci de suivre les progrès accomplis dans l'application de son programme de travail pour 2010-2011 et de sa stratégie à moyen terme. Le système devait être mis en place en plusieurs étapes et son noyau dur est devenu opérationnel durant l'été 2011.

117. Selon les estimations du PNUE, le coût de mise en œuvre du système de gestion de l'information sur les programmes s'élevait à 423 000 dollars au 31 décembre 2011, alors que son coût indicatif se situait dans une fourchette comprise entre 200 000 et 600 000 dollars. Le PNUE a informé le Comité qu'il s'attendait à dépenser 65 000 dollars supplémentaires pour améliorer le système en 2012.

118. Le Comité constate que le système de gestion de l'information sur les programmes présente des avantages, notamment celui d'accroître la transparence, et pourrait être utilisé en tant qu'outil global de gestion et de suivi du programme et des projets. L'adoption du système témoigne de l'intention du PNUE d'améliorer le suivi de l'exécution; il ressort cependant des constatations du Comité y relatives que

de nouvelles améliorations sont possibles. Le Comité relève que, selon le PNUE, le système est progressif et qu'il prévoit de nouvelles améliorations.

119. Lorsqu'il s'est rendu dans les bureaux extérieurs du PNUE, le Comité a effectué un examen de haut niveau des modalités de suivi et de communication de l'information concernant les projets, en vérifiant en particulier si les rapports de suivi opérationnel requis avaient été présentés conformément aux dispositifs de suivi des projets. Il a examiné au total 35 projets mis en œuvre pour que le PNUE puisse accomplir ses fonctions essentielles et constaté que, dans l'ensemble, les registres étaient bien tenus et les procédures respectées.

Élaboration des projets

120. Le PNUE précise les informations qu'il souhaite que les chefs de projet intègrent dans toute proposition, à savoir des niveaux de référence, des objectifs, les sources d'information et des méthodes. En juillet 2011, son Groupe de l'évaluation a publié un rapport sur le programme de travail de l'organisation pour 2010-2011, dans lequel il a fait part de préoccupations concernant la fiabilité des informations communiquées et l'absence de mécanismes de vérification des données. Il a également signalé que la plupart des propositions n'avaient pas de niveaux de référence adéquats, qu'il manquait des objectifs d'étape et que les méthodes de collecte des données n'avaient pas été précisées. Les carences recensées ont été jugées systémiques. Le Comité a lui aussi constaté des disparités entre les propositions concernant les niveaux de référence, les objectifs, les sources d'information et les méthodes de collecte des données (voir tableau II.6). En l'absence d'informations pertinentes sur la manière dont les résultats doivent être évalués, le PNUE ne peut assurer un suivi efficace des progrès réalisés.

Tableau II.6

Évaluation d'un échantillon de projets pour ce qui est de l'information requise

<i>Information requise</i>	<i>Constatations</i>		
	<i>15-P1 : Dispositif d'appui scientifique pour les informations sur le changement climatique aux niveaux national et mondial</i>	<i>15-P2 : Dispositif d'appui pour les négociateurs sur le climat</i>	<i>15-P3: Dispositif de communication, d'éducation et de sensibilisation au climat</i>
Un niveau de référence clair fondé sur des données factuelles est-il prévu?	Non	Non	Partiellement
Les objectifs sont-ils clairement définis?	Non	Oui	Partiellement
Les sources d'information sur les résultats sont-elles clairement définies?	Partiellement	Partiellement	Partiellement
La méthode de collecte des données est-elle clairement précisée?	Partiellement	Non	Partiellement

Source : Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

121. **Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de définir clairement, dans les futures propositions de projets, les niveaux de références, les objectifs, les sources d'information et les méthodes à utiliser pour mesurer les progrès accomplis par rapport aux résultats escomptés.**

122. Le PNUE a fait savoir qu'il examinait le mode de présentation des projets et demanderait que des niveaux de référence soient indiqués. Il veillerait également à ce que les autres informations nécessaires pour la planification (notamment les objectifs et les sources de données) figurent dans les plans, comme il a été demandé, avant que le projet ne soit soumis pour approbation au Comité d'examen des projets.

Suivi de l'exécution

123. Le PNUE prépare des rapports sur l'exécution des programmes tous les six mois pour permettre aux hauts responsables, à son Comité des représentants permanents et à son Conseil d'administration de suivre les progrès réalisés. Les rapports englobent l'exécution du budget et contiennent une analyse du budget prévu, des crédits alloués et des dépenses engagées ainsi qu'une explication des écarts; ils prévoient aussi un système de notation pour déterminer si les produits et les projets des programmes sont en voie de réalisation.

124. Les données concernant les résultats du rapport sur l'exécution des programmes de juin 2011 provenaient directement du système de gestion de l'information sur les programmes, mais celles du rapport de décembre 2011 avaient été communiquées par les équipes d'exécution des programmes. Le Comité a constaté, entre le rapport et le système de gestion de l'information sur les programmes pour décembre 2011, des écarts concernant 13 des 21 indicateurs, l'évaluation présentée dans l'ensemble du rapport étant plus favorable. Cela signifie que soit les résultats communiqués au Conseil d'administration ont été surestimés, ce qui a limité la capacité de ce dernier de constater le problème et de faire le nécessaire pour améliorer les résultats, soit qu'il y a dans le système de gestion de l'information des erreurs ou des lacunes qui en limitent l'utilité pour le suivi des résultats.

125. Les rapports sur l'exécution des programmes ne précisent pas les raisons pour lesquelles certains projets et résultats sont « insuffisants ». La capacité de l'administration de s'attaquer aux problèmes s'en trouve limitée et le Comité a constaté que l'administration n'avait pas précisé les mesures à prendre pour améliorer les résultats. Par ailleurs, aucun mécanisme ne permettait de suivre de près les programmes ne donnant pas les résultats attendus afin de déterminer si des mesures correctives efficaces étaient prises. Le Comité n'a constaté aucun cas dans lequel les résultats n'auraient pas atteints en raison de l'absence d'examen et de suivi adaptés. Cependant, en l'absence d'un tel mécanisme de suivi, le risque existe que l'administration n'intervienne pas à temps pour prendre des mesures correctives.

126. En réponse à une recommandation intérimaire du Comité, le PNUE a commencé à élaborer un système de notification automatique pour les « projets présentant des risques », afin d'appeler l'attention de l'administration. Cependant, ce système n'a pas encore été mis en application.

127. **Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de faire en sorte que : a) les chefs de projet indiquent à l'équipe de direction tous les projets qui n'avancent pas de façon satisfaisante – du point de vue des délais, des coûts et/ou de la qualité – et les causes des problèmes rencontrés, et**

proposent des mesures pour y remédier; et b) l'équipe de direction examine les progrès accomplis pour déterminer si les mesures proposées ont été prises en considération et demande qu'il soit rendu compte de ces mesures dans le cadre des rapports sur l'exécution des programmes.

128. En vue de gérer efficacement les résultats, les décideurs doivent avoir accès à des données exactes et à jour, qui devraient être revues régulièrement, au moins par trimestre et plus souvent si le risque commercial des activités considérées l'exige. Le Comité a examiné les procès-verbaux des réunions tenues par l'équipe de direction du PNUE durant l'exercice 2010-2011 afin de déterminer la fréquence à laquelle la question de l'exécution du programme était abordée. Il a constaté que l'équipe de direction n'en avait discuté qu'une fois au cours de l'exercice.

129. Le PNUE a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que son équipe de direction examine les résultats obtenus et les progrès accomplis dans l'application de son plan stratégique, au moins tous les six mois, et présente des éléments justifiant de cet examen, ainsi que toutes les mesures devant être prises. Le PNUE avait commencé à appliquer cette recommandation au moment de la vérification finale du Comité.

130. Le PNUE a fait savoir que l'équipe de direction avait prévu de tenir désormais un débat sur le suivi de l'exécution du plan stratégique deux fois par an.

131. Le Comité fait observer que ses constatations ont des conséquences pour la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats au PNUE. Celui-ci indique, dans sa stratégie à moyen terme, son intention de mettre pleinement en œuvre la gestion axée sur les résultats d'ici à la fin de 2013. Or, si les produits ne sont pas clairement alignés sur sa stratégie et, sans un examen régulier d'informations fiables sur les résultats, le PNUE ne pourra faire en sorte que cette gestion s'intègre pleinement dans son fonctionnement.

Évaluation

132. Les membres du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ont procédé à une évaluation du Bureau de l'évaluation du PNUE au cours du dernier trimestre de 2011. Ils ont conclu que les évaluations étaient conduites de manière indépendante et que les procédures étaient transparentes et fiables. Cela étant, ils ont également jugé qu'il était possible d'améliorer non seulement les effets des évaluations mais aussi la culture de l'évaluation au sein du PNUE.

133. Il est essentiel que les connaissances acquises grâce aux évaluations soient partagées et que des mesures soient prises pour réduire le plus possible les problèmes et encourager les pratiques de référence dans les activités futures. Chaque exercice biennal, le Bureau de l'évaluation élabore un rapport de synthèse qui résume les conclusions des évaluations effectuées durant l'exercice et qui est publié sur l'intranet du PNUE avec un outil de synthèse sur les enseignements tirés. Le Comité a comparé les rapports de synthèse de 2007, 2008-2009 et 2010-2011 et y a relevé des problèmes analogues : des objectifs trop ambitieux, une mauvaise planification et des budgets insuffisants pour le suivi et l'évaluation. Le fait que ces problèmes se reproduisent indique que le PNUE ne tire pas les enseignements qui s'imposent; le Comité a constaté que 10 % des projets évalués en 2010-2011 avaient été jugés insatisfaisants.

134. Le PNUE a souscrit à la recommandation que le Comité lui a faite de déterminer d'ici à la fin de 2012 la meilleure façon d'intégrer les leçons tirées de l'expérience dans les dossiers de projets, en chargeant les sections compétentes de prendre des mesures pratiques pour améliorer ce qui peut l'être.

D. Informations communiquées par la direction

1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens

135. L'administration a informé le Comité que, pour l'exercice 2009-2010, des espèces et des créances irrécouvrables d'un montant de 117 620 dollars avaient été comptabilisées en pertes, comme le prévoit la règle de gestion financière 106.8. De plus, des biens durables d'une valeur de 132 939 dollars avaient également été comptabilisés en pertes conformément à la règle de gestion financière 106.9.

2. Versements à titre gracieux

136. L'administration a indiqué n'avoir procédé à aucun versement à titre gracieux pendant l'exercice considéré.

3. Cas de fraude et de présomption de fraude

137. Conformément au paragraphe 6 c) i) de l'annexe du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, le Comité a examiné les cas de fraude ou de présomption de fraude survenus pendant l'exercice biennal.

138. Cinq cas ont été signalés durant l'exercice biennal. Dans deux cas, le BSCI n'a pas pu établir qu'il y avait eu fraude. Dans un des trois autres cas, un fonctionnaire du Plan d'action pour la Méditerranée a émis des ordres de paiement et obtenu de la banque un versement, qu'il était censé transmettre aux fournisseurs; on a découvert par la suite que certains fournisseurs n'avaient pas été payés. Le BSCI a estimé que le fonctionnaire avait détourné jusqu'à 13 000 euros appartenant au PNUE. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a été prié de prendre des mesures disciplinaires, ainsi que des dispositions en vue de récupérer les fonds détournés.

139. Dans un autre cas, un fonctionnaire a mis à la charge de l'Organisation des dépenses personnelles d'un montant de 5 759 dollars. Il a reçu un avertissement écrit du Directeur exécutif et remboursé une partie de la somme depuis lors. Dans le dernier cas, un partenaire d'exécution aurait présenté au PNUE deux fois la même facture (1 690 dollars de dépenses pour un atelier). Le PNUE et le BSCI examinent actuellement la situation.

E. Remerciements

140. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Vérificateur général des comptes
de la Chine,
Président du Comité des commissaires aux comptes
(*Signé*) **Liu Jiayi**

Le Contrôleur et Vérificateur général des comptes
du Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord
(Vérificateur principal)
(*Signé*) Amyas **Morse**

Le Vérificateur général des comptes
de l'Afrique du Sud
(*Signé*) Terence **Nombembe**

30 juin 2012

Annexe

**État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations
formulées par le Comité dans son rapport relatif à l'exercice
biennal clos le 31 décembre 2009**

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport précédent (A/65/5/Add.6, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommen- dation appliquée</i>	<i>Recommen- dation en cours d'application</i>	<i>Recommen- dation non appliquée</i>	<i>Recommen- dation devenue caduque</i>
Revoir l'accord de prestation de service avec l'Office des Nations Unies à Nairobi	14	2006-2007	X			
Mettre à profit la mise en service du nouveau progiciel de gestion intégré pour établir des indicateurs permettant de suivre en permanence la situation de trésorerie	29	2008-2009		X		
Continuer de préparer la mise en œuvre des normes IPSAS en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi et indiquer quels sont ses besoins en ce qui concerne l'ajout de fonctions propres à Crystal dans le futur progiciel de gestion intégré du Secrétariat (Umoja)	38	2006-2007		X		
Modifier le titre de ses états financiers et les notes y relatives pour indiquer qu'ils ne portent que sur les activités financées par des contributions volontaires et envisager d'établir des états financiers qui portent aussi sur les activités financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU	47	2006-2007	X			
Préciser la situation juridique du Fonds multilatéral et décider, selon le cas, de regrouper les états financiers du Fonds avec ses propres états financiers	52	2008-2009	X			
Examiner à nouveau la latitude dont il dispose pour administrer les fonds relatifs aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement afin d'évaluer s'il convient ou non de les inclure dans ses états financiers	59	2008-2009	X			
Clôturer le Fonds d'affectation spéciale pour la mise en place du secrétariat intérimaire de la Convention sur la diversité biologique	65	2008-2009		X		
Inviter les parties aux accords multilatéraux sur la protection de l'environnement à l'autoriser à clôturer les fonds d'affectation spéciale inactifs	67	2008-2009	X			
Élargir, en concertation avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, l'utilisation de la base de données consacrée aux voyages de façon à prendre en considération tous les types de voyage et toutes les personnes qui soumettent des demandes de remboursement et continuer à améliorer le taux de présentation des demandes de remboursement dans les délais	73	2004-2005	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport précédent (A/65/5/Add.6, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, veiller à ce que l'examen des droits d'accès comprenne également le recensement des utilisateurs qui ont quitté l'organisme ou qui exercent de nouvelles fonctions; et à ce qu'une même personne n'ait pas plus d'un identifiant pour accéder au SIG	79	2008-2009	X			
Procéder, en collaboration avec l'Administration du Siège de l'ONU, à un examen du traitement comptable de l'indemnité pour frais d'études	88	2008-2009			X	
Donner dans les états financiers des précisions sur l'ancienneté des contributions à recevoir indiquée	95	2008-2009	X			
Définir dans une note sa politique concernant la constitution de provisions en cas de retard dans le recouvrement des contributions annoncées	102	2008-2009	X			
Veiller à ce que tous les engagements annulés avant la fin de l'exercice ne figurent plus parmi les engagements non réglés	107	2008-2009	X			
Mettre au point un plan de financement pour ses engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et après le départ à la retraite, et le soumettre à son conseil d'administration et à l'Assemblée générale pour examen et approbation	112	2006-2007		X		
Envisager de revoir sa méthode d'évaluation des engagements au titre des congés lorsqu'il mettra en œuvre les normes IPSAS	129	2008-2009			X	
Veiller à ce que tous les éléments relatifs aux indicateurs de succès cités soient étayés par des pièces justificatives	134	2008-2009		X		
Mettre en place, en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, un traitement comptable uniforme des projets exécutés par des partenaires extérieurs, ou justifier en quoi le recours à des méthodes comptables différentes s'impose	141	2008-2009	X			
Revoir périodiquement, en coordination avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, les paramètres relatifs aux achats définis dans le SIG, afin de garantir qu'ils correspondent aux plafonds fixés dans les délégations de pouvoir pour les achats et la gestion des marchés	147	2008-2009	X			
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, enregistrer formellement les fournisseurs dans la base de données avant d'attribuer des marchés; attribuer individuellement la mention de fournisseur actif aux prestataires enregistrés dans la base de données et passer en revue le contenu de la base de données et marquer comme inactifs les fournisseurs dont les services ne sont plus utilisés	153	2008-2009	X			

<i>Condensé de la recommandation</i>	<i>Paragraphe du rapport précédent (A/65/5/Add.6, chap. II)</i>	<i>Exercice biennal au cours duquel la recommandation a été faite pour la première fois</i>	<i>Recommandation appliquée</i>	<i>Recommandation en cours d'application</i>	<i>Recommandation non appliquée</i>	<i>Recommandation devenue caduque</i>
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, ajouter un champ obligatoire dans le SIG, afin que les numéros de contrat soient systématiquement saisis pour les commandes de biens et de services associées à un contrat particulier; et tenir à jour la base de données sur les contrats	156	2008-2009		X		
Étendre l'utilisation du système de gestion des stocks aux bureaux de liaison et aux bureaux extérieurs	163	2008-2009		X		
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, programmer l'outil de production des états financiers fondé sur Microsoft Access de manière à éliminer toute opération manuelle restante; étudier la possibilité de faire en sorte que tous les fonds soient traités par le SIG; et décrire plus précisément les mécanismes de contrôle	173	2006-2007	X			
En liaison avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, tirer parti de la mise en service prochaine du nouveau progiciel de gestion intégré pour éliminer les saisies de données relatives aux pièces de journal et renforcer les mécanismes de contrôle interne applicables aux pièces de journal et aux personnes autorisées à effectuer des inscriptions à cet égard	177	2008-2009		X		
Améliorer le taux de conformité du BSCI aux plans d'audit concernant le PNUE	179	2008-2009	X			
Obtenir le remboursement par un organisme d'exécution en Afrique du trop-perçu de 214 058 dollars ou d'envisager de comptabiliser ce montant en pertes	188	2008-2009	X			
Total	26		16	8	2	0
Pourcentage	100		61	31	8	0

Chapitre III

Certification des états financiers

Le 31 mars 2012

Les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.10 de l'ONU et à la règle de gestion financière 213.3 du Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci, ainsi que les tableaux qui les accompagnent, donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du PNUE au cours de l'exercice considéré.

La fonction de certification définie dans les règles de gestion financière 105.5 et 105.7 à 105.9 de l'ONU est confiée au Programme des Nations Unies pour l'environnement. La responsabilité de l'inscription dans les comptes et de l'exercice de la fonction d'autorisation, définie à l'article VI et dans la règle 105.6 des Règlements financiers et règles de gestion financière de l'ONU, est confiée à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

Conformément aux pouvoirs qui me sont conférés, je certifie que les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 qui figurent ci-après sont corrects.

Le Chef du Service financier
(*Signé*) Christopher **Kirkcaldy**
Office des Nations Unies à Nairobi

Chapitre IV

Rapport financier pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

Introduction

1. Le Directeur exécutif a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport et les états financiers du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), y compris ceux du Fonds pour l'environnement, des fonds d'affectation spéciale et des autres comptes connexes, pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011. Au nombre de 11, les états sont accompagnés de trois tableaux et de notes y relatives. Conformément à la règle de gestion financière 106.10, les comptes ont été communiqués au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2012.
2. Les chiffres correspondants de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 sont présentés dans les états financiers, selon qu'il convient. Ils ont été retraités chaque fois qu'il y avait lieu.
3. Conformément aux normes en vigueur au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'établissement des rapports :
 - a) Les soldes interfonds ne sont plus contrebalancés par des entrées correspondantes;
 - b) Les comptes débiteurs et les comptes créditeurs sont présentés sans être contrebalancés par des entrées correspondantes;
 - c) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service, y compris l'assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, sont comptabilisés en tant qu'éléments du passif.
4. À compter de l'exercice biennal 2010-2011, les résultats financiers de tous les fonds d'affectation spéciale sont résumés dans les états I à III et rattachés aux états V à IX.
5. Dans la mesure où elles se rapportent au PNUE, les dépenses financées au moyen du budget ordinaire de l'ONU figurent dans les états financiers ainsi que dans les notes y afférentes.
6. Les états financiers et les tableaux, ainsi que les notes y relatives, font partie intégrante du rapport financier.

Aperçu général de la situation financière

Tous fonds confondus

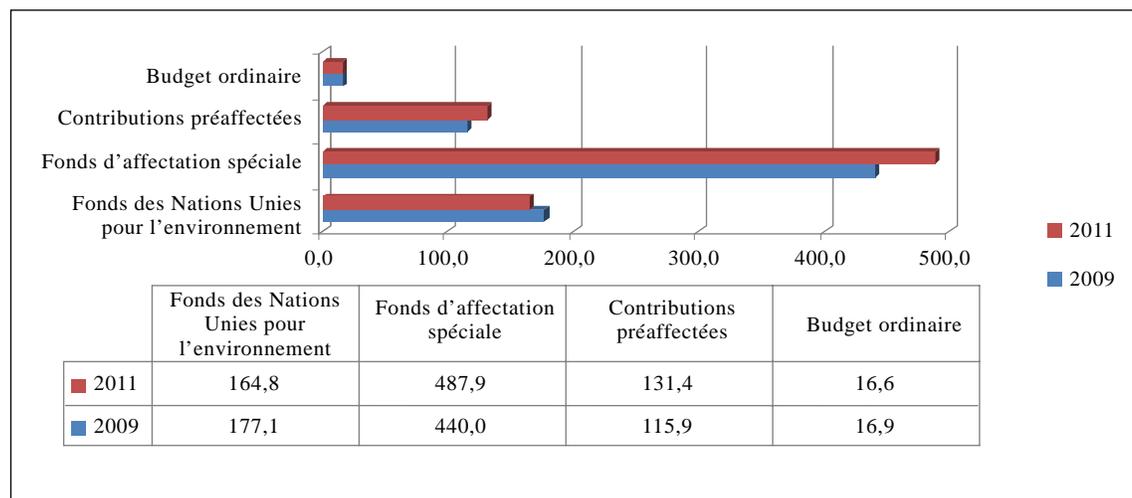
7. Les états I à III illustrent la situation financière de l'ensemble des fonds du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 (à l'exception du Fonds multilatéral, dont les comptes sont présentés dans l'état XI) par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009.
8. Le montant total des recettes a augmenté de 50,8 millions de dollars (soit 6,8 %), passant de 749,9 millions de dollars à 800,7 millions de dollars.

9. Le graphique IV.I. montre les recettes du PNUE par principale source de financement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009⁶.

Graphique IV.I

Recettes du PNUE par principales sources de financement

(En millions de dollars des États-Unis)

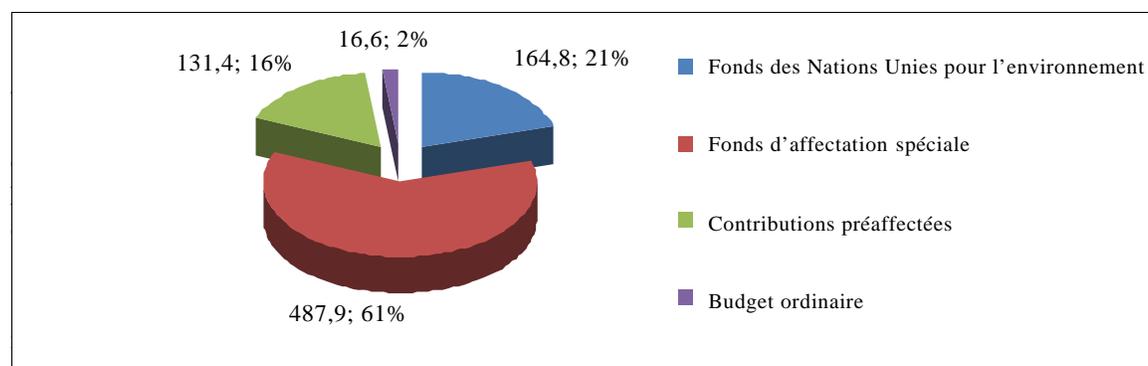


10. Le graphique IV.II montre les recettes du PNUE par source de financement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Graphique IV.II

Recettes du PNUE par principales sources de financement

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)

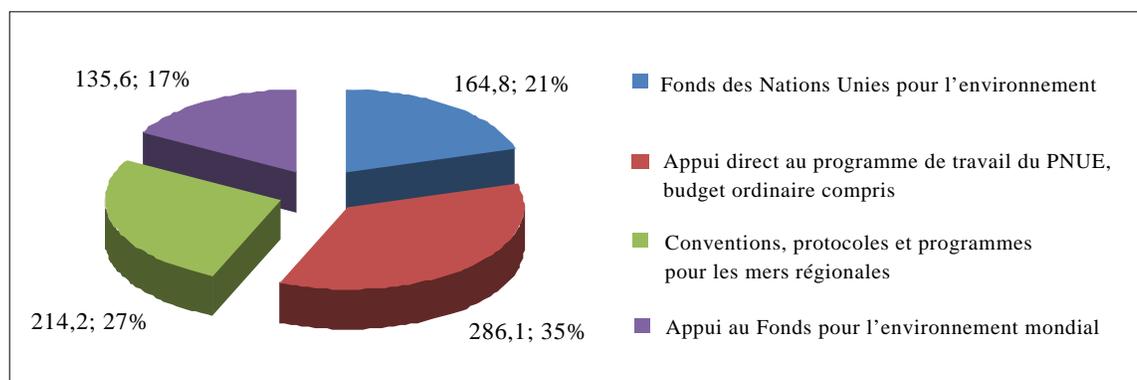


11. Le graphique IV.III montre les recettes du PNUE par type d'appui pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

⁶ Pour des besoins de présentation, les « Fonds d'affectation spéciale » représentent tous les fonds mais ne tiennent compte ni des contributions préaffectées ni du compte d'appui au programme.

Graphique IV.III
Recettes du PNUE par type d'appui

(En millions de dollars des Etats-Unis et en pourcentage)

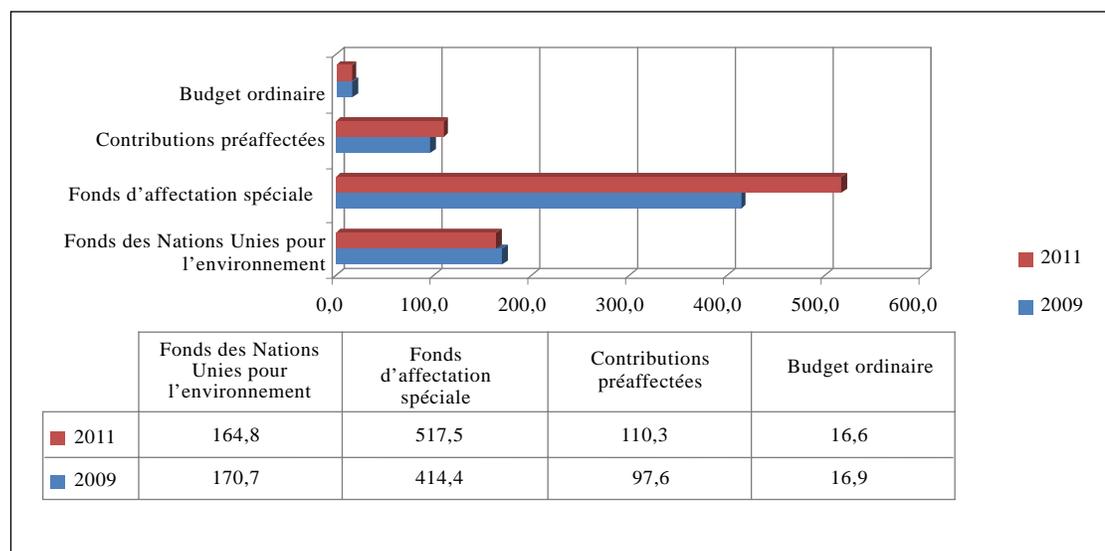


12. Le montant total des dépenses a augmenté de 109,6 millions de dollars (soit 15,7 %), passant de 699,6 millions de dollars à 809,2 millions de dollars.

13. Le graphique IV.IV donne l'état comparatif des dépenses des exercices biennaux clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2009, par source de financement.

Graphique IV.IV
Dépenses du PNUE par source de financement

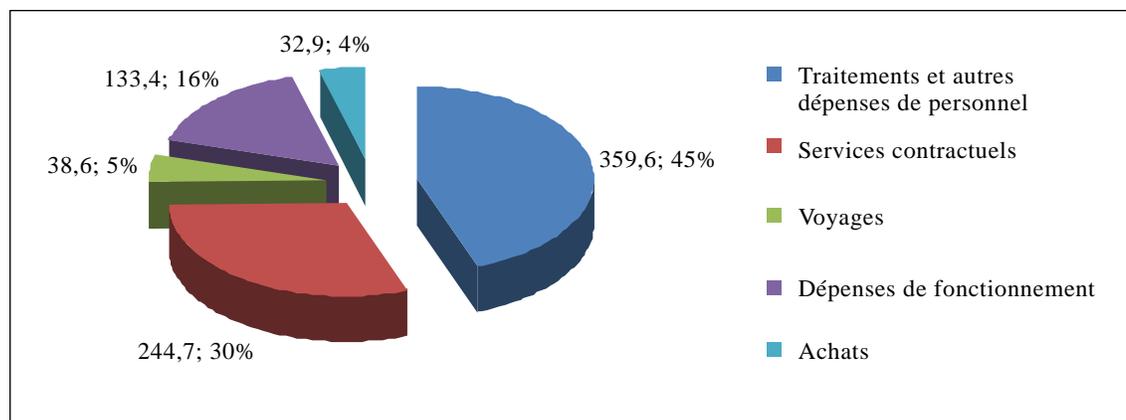
(En millions de dollars des États-Unis)



14. Le graphique IV.V montre les dépenses pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011 par catégorie.

Graphique IV.V
Dépenses du PNUE par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



15. L'excédent des dépenses sur les recettes avant ajustement s'élevait à 8,5 millions de dollars, contre 50,3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

16. Les liquidités (encaisse, dépôts à terme, trésorerie commune) ont augmenté de 50,6 millions de dollars (13,4 %) pour s'établir à 427,2 millions de dollars.

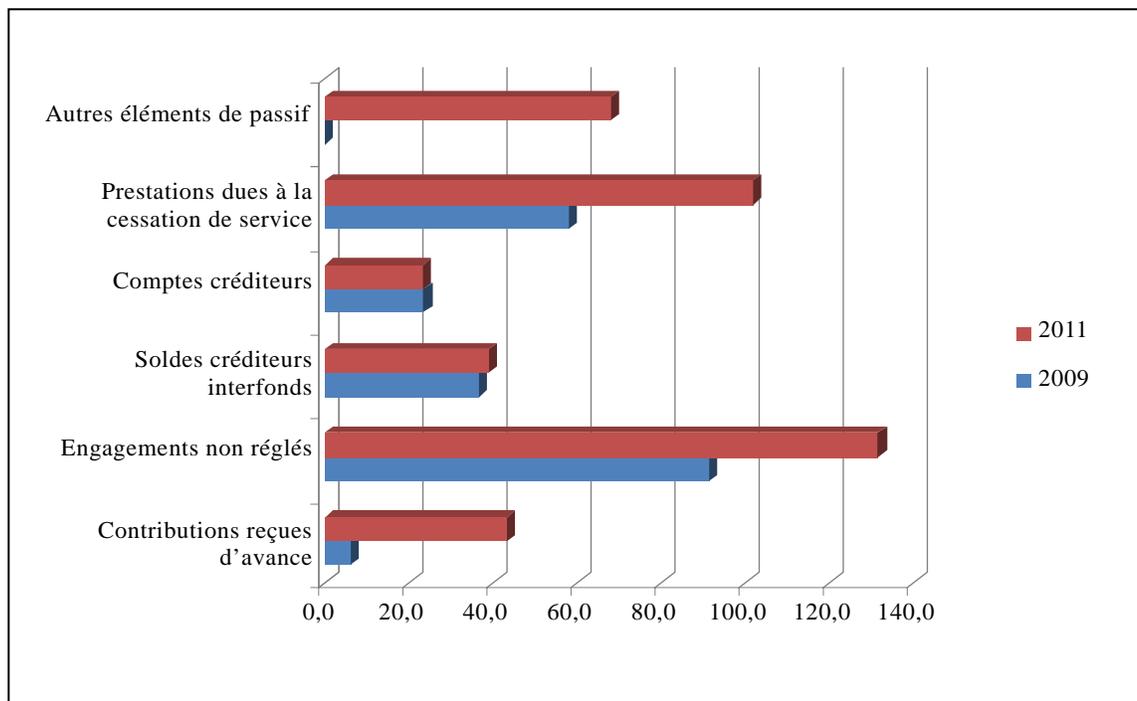
17. Le total de l'actif, y compris des engagements d'un montant de 21,0 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, a augmenté de 140,6 millions de dollars (27,9 %) pour s'établir à 644,5 millions de dollars.

18. Le total du passif, y compris des engagements d'un montant de 102,1 millions de dollars au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, a augmenté de 191,9 millions de dollars (89,0 %) pour s'établir à 407,6 millions de dollars. Le graphique IV.VI montre que les augmentations sont importantes. Celles concernant les engagements non réglés et les autres éléments du passif s'expliquent par la mise en œuvre intégrale des procédures relatives à l'enregistrement des obligations de l'exercice considéré et d'exercices à venir (voir note 17). L'augmentation des contributions comptabilisées d'avance concerne les contributions versées par l'Union européenne pour les activités de l'exercice budgétaire 2012. L'augmentation des engagements au titre des prestations liées à la cessation de service est due à l'abaissement du taux d'actualisation retenu dans l'évaluation actuarielle, qui a été ramené de 6 % à 4,5 %.

Graphique IV.VI

Total du passif

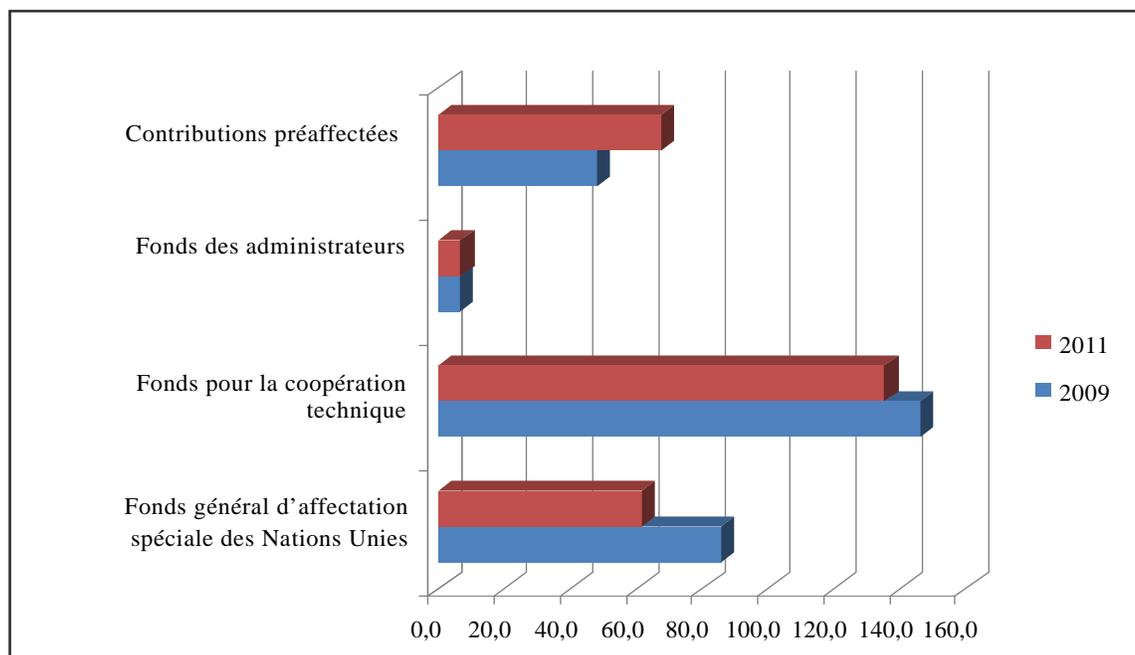
(En pourcentage)



19. Le total des réserves et du solde des fonds a diminué de 51,3 millions de dollars (17,8 %) pour s'établir à 236,9 millions de dollars. Outre l'augmentation de 37,8 millions de dollars (87,5 %) des soldes négatifs des fonds et réserves concernant les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, la réduction concerne les fonds d'affectation spéciale, comme le montre le graphique IV.VII.

Graphique IV.VII
Total des réserves et du solde des fonds

(En pourcentage)



20. Les autres indicateurs clefs du PNUE pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011, par rapport à l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009, sont récapitulés dans le tableau IV.1.

Tableau IV.1
Autres indicateurs clefs

	<i>Montant (millions de dollars É.-U.)</i>			
	<i>2011</i>	<i>2009</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Changement (pourcentage)</i>
Contributions au Fonds pour l'environnement	162,5	174,6	(12,1)	-6,9
Autres contributions volontaires	610,2	539,8	70,4	13,0
Total des contributions volontaires	772,7	714,4	58,3	8,2
Encaisse, dépôts à terme et trésorerie commune	427,2	376,6	50,6	13,4
Contributions volontaires à recevoir	21,4	21,0	0,4	2,0
Sommes à recevoir	83,5	66,9	16,6	24,8
Engagements non réglés	131,7	91,4	40,3	44,1
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	102,1	58,1	44,0	75,6

	<i>Montant (millions de dollars É.-U.)</i>			
	<i>2011</i>	<i>2009</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Changement (pourcentage)</i>
Réserves et soldes des fonds – Fonds des Nations Unies pour l’environnement	33,3	32,9	0,4	1,2
Fonds d’affectation spéciale	203,9	238,2	(34,3)	-14,4
Contributions préaffectées	67,8	48,4	19,4	39,9
Dépenses d’appui au programme	12,9	11,8	1,1	8,9
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	(81,0)	(43,2)	(37,8)	87,5
Total des réserves et des soldes des fonds	236,9	288,2	(51,3)	-17,8

21. Les contributions de base au PNUE ont diminué de 12,1 millions de dollars (6,9 %) mais les autres contributions volontaires ont augmenté de 70,4 millions de dollars (13,0 %). Il convient de noter que des augmentations importantes ont été constatées dans les sommes à recevoir (voir note 8) et les engagements non réglés (voir note 17).

Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

22. Le PNUE a comptabilisé la totalité des engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite, à savoir le subventionnement de primes d’assurance maladie après la cessation de service, le paiement des jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Il convient de noter que le PNUE prévoit des prestations mensuelles liées au rapatriement correspondant à 8 % du traitement net.

23. Au 31 décembre 2011, les soldes ont été ajustés pour comptabiliser le montant estimatif du passif en fin d’exercice, comme le montre l’étude actuarielle réalisée par un cabinet de conseil engagé pour le compte du PNUE par le Secrétariat de l’ONU. La comptabilisation de la totalité de ces charges dans les états établis au 31 décembre 2011 fait apparaître des dépenses cumulées non budgétisées de 81,0 millions de dollars sous le total des réserves et du solde des fonds, comme indiqué dans les états I et II. Des informations détaillées sont présentées dans l’état X et dans la note 12 aux états financiers.

Fonds des Nations Unies pour l’environnement

24. Par sa décision 25/13 du 20 février 2009, le Conseil d’administration a approuvé l’ouverture pour l’exercice biennal de crédits d’un montant de 156 millions de dollars au titre des activités relatives aux programmes du Fonds pour l’environnement, de 6 millions au titre des activités financées par la réserve du programme du Fonds et de 18 millions au titre de son budget d’appui. Le montant total du budget-programme approuvé pour l’exercice biennal 2010-2011 était de 180 millions de dollars.

25. Le Directeur exécutif a alloué 92,4 % des crédits ouverts (166,4 millions de dollars). Au 31 décembre 2011, 1,6 million de dollars n'avait pas encore été dépensé. On trouvera des précisions à ce sujet dans le tableau IV.2.

Tableau IV.2

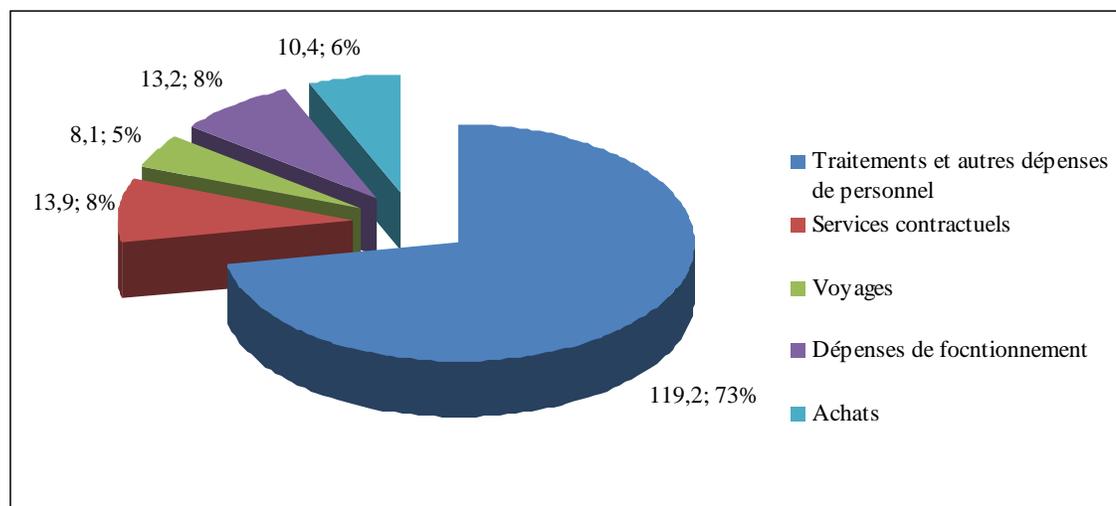
	1	2	3	4	5
	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Crédits alloués</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé des crédits ouverts (1-3)</i>	<i>Solde inutilisé des crédits alloués (2-3)</i>
Direction exécutive et administration	8 050	7 577	7 648	402	(71)
Programme de travail					
Changements climatiques	28 767	27 581	27 426	1 341	155
Catastrophes et conflits	10 087	8 399	8 458	1 629	(59)
Gestion des écosystèmes	33 987	29 921	29 040	4 947	881
Gouvernance environnementale	40 229	37 933	38 160	2 069	(227)
Substances nocives et déchets dangereux	17 985	15 466	15 135	2 850	331
Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production viables	24 945	24 932	25 067	(122)	(135)
Total pour le programme de travail	156 000	144 232	143 286	12 714	946
Réserve du Programme du Fonds	6 000	5 400	5 201	799	199
Total partiel	162 000	149 632	148 487	13 513	1 145
Appui aux programmes					
Section de la mobilisation des ressources	1 728	1 681	1 621	107	60
Section de l'assurance qualité	3 367	3 096	2 999	368	97
Section des services internes	4 855	4 390	4 056	799	334
Total partiel Appui aux programmes	9 950	9 167	8 676	1 274	491
Total	180 000	166 377	164 811	15 189	1 566

26. Les dépenses ont diminué de 5,9 millions de dollars (3,5 %), en étant ramenées de 170,7 millions de dollars au 31 décembre 2009 à 164,8 millions de dollars.

27. Le graphique IV.VIII montre les dépenses du FNUE par catégorie (en millions de dollars et en pourcentage) pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011.

Graphique IV.VIII
Dépenses du FNUE par catégorie

(En millions de dollars des États-Unis et en pourcentage)



28. Les traitements et autres dépenses de personnel, d'un montant de 119,2 millions de dollars, entrent dans le budget de 120,0 millions de dollars approuvé par le Conseil d'administration du PNUE pour l'exercice biennal 2010-2011 et représentent 66,2 % du total des crédits de 180,0 millions de dollars ouverts.

29. L'excédent des dépenses sur les recettes avant ajustement s'élevait à 0,1 million de dollars, contre un excédent de 6,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

30. Les disponibilités (encaisse, dépôts à terme, trésorerie commune) ont diminué de 2,1 millions de dollars (5,6 %) pour s'établir à 35,4 millions de dollars.

31. Le solde du fonds et la réserve financière ont augmenté de 0,4 million de dollars (1,2 %) pour s'établir à 33,3 millions de dollars.

Chapitre V
États financiers de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011

État I
Récapitulatif de tous les fonds

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos
le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Éliminations (toutes opérations interfonds)	Total (ensemble des fonds)	
								2011	2009 (chiffres retraités)
Recettes									
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	–	–	–	–	–	16 566	–	16 566	16 870
Contributions volontaires	162 504	479 703	130 528	–	–	–	–	772 735	714 449
Recettes provenant de services fournis	–	–	–	37 646	–	–	(36 879)	767	652
Intérêts créditeurs	2 079	4 954	348	417	–	–	–	7 798	12 905
Vente de publications	–	58	–	–	–	–	–	58	164
Recettes accessoires (note 3)	179	1 482	545	1 005	–	–	(462)	2 749	4 855
Total des recettes	164 762	486 197	131 421	39 068	–	16 566	(37 341)	800 673	749 895
Dépenses									
Traitements et autres dépenses de personnel	119 186	168 853	31 579	25 982	–	14 006	–	359 606	319 413
Services contractuels	13 918	182 482	40 377	7 945	–	–	–	244 722	214 790
Voyages	8 063	23 539	6 893	608	–	–	(462)	38 641	35 903
Dépenses de fonctionnement	13 233	91 642 ^a	22 967	2 882	–	2 560	–	133 284	106 442
Achats	10 411	20 503	1 991	30	–	–	–	32 935	23 045
Dépenses d'appui au programme	–	30 421	6 458	–	–	–	(36 879)	–	–
Total des dépenses	164 811	517 440	110 265	37 447	–	16 566	(37 341)	809 188	699 593
Excédent (déficit)	(49)	(31 243)	21 156	1 621	–	–	–	(8 515)	50 302
Engagements non budgétisés	–	–	–	–	(38 375)	–	–	(38 375)	3 951
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4)	(155)	(1 686)	(1 047)	(431)	–	–	–	(3 319)	(3 835)
Excédent (déficit) net	(204)	(32 929)	20 109	1 190	(38 375)	–	–	(50 209)	50 418

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
								<i>2011</i>	<i>2009 (chiffres retraités)</i>
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	585	8	–	931	–	–	–	1 524	912
Prélèvements (virements) sur les réserves	–	(168)	–	–	–	–	–	(168)	(7 820)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	1 008	55	(1 063)	–	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs (note 5)	–	(2 395)	(810)	–	–	–	–	(3 205)	(2 102)
Soldes des fonds en début d'exercice	12 918	231 575	48 446	7 331	(46 930)	–	–	253 340	211 932
Soldes des fonds en fin d'exercice	13 299	197 099	67 800	8 389	(85 305)	–	–	201 282	253 340
Réserves en début d'exercice	20 000	6 641	–	4 500	3 703	–	–	34 844	25 476
Virements sur les réserves	–	168	–	–	566	–	–	734	9 368
Réserves en fin d'exercice	20 000	6 809	–	4 500	4 269	–	–	35 578	34 844
Total des réserves et des soldes des fonds	33 299	203 908	67 800	12 889	(81 036)	–	–	236 860	288 184

^a Comprend une perte latente d'un montant de 13 792 dollars concernant les fonds détenus en euros par le PNUE.

État II
Récapitulatif de tous les fonds

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
							2011	2009 (chiffres retraités)
Actif								
Encaisse et dépôts à terme (note 6)	3 985	8 405	–	–	–	–	12 390	8 034
Trésoreries communes (note 6)	31 372	297 953	69 976	15 537	–	–	414 838	368 560
Contributions volontaires à recevoir	908	20 493	–	–	–	–	21 401	20 986
Soldes débiteurs interfonds (note 7)	4 031	7 957	4 487	419	21 075	–	37 969	35 280
Débiteurs (note 8)	4 000	59 468	19 569	62	–	399	83 498	66 887
Autres éléments d'actif (note 9)	5 751	68 427	144	66	–	–	74 388	4 148
Total de l'actif	50 047	462 703	94 176	16 084	21 075	399	644 484	503 895
Passif								
Contributions et autres paiements reçus d'avance	60	43 292	–	–	–	–	43 352	6 040
Engagements non réglés	13 518	98 059	17 536	2 230	–	399	131 742	91 434
Soldes créditeurs interfonds (note 7)	–	39 117	–	–	–	–	39 117	36 582
Créditeurs (note 10)	3 129	10 495	8 712	965	–	–	23 301	23 438
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (note 12)	–	–	–	–	102 111	–	102 111	58 144
Autres éléments de passif (note 9)	41	67 832	128	–	–	–	68 001	73
Total du passif	16 748	258 795	26 376	3 195	102 111	399	407 624	215 711
Réserves et soldes des fonds								
Réserve financière et autres réserves (note 11)	20 000	6 809	–	4 500	4 269	–	35 578	34 844
Soldes des fonds	13 299	197 099	67 800	8 389	(85 305)	–	201 282	253 340
Total des réserves et des soldes des fonds	33 299	203 908	67 800	12 889	(81 036)	–	236 860	288 184
Total du passif des réserves et des soldes des fonds	50 047	462 703	94 176	16 084	21 075	399	644 484	503 895

État III
Récapitulatif de tous les fonds

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme</i>	<i>Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
							2011	2009 (chiffres retraités)
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement								
Excédent (déficit) net	(204)	(32 929)	20 109	1 190	(38 375)	–	(50 209)	50 418
(Augmentation) diminution :								
Contributions à recevoir	4 764	(5 179)	–	–	–	–	(415)	(183)
Débiteurs	2 485	(12 799)	(7 246)	95	–	854	(16 611)	10 930
Autres éléments d'actif	(2 176)	(68 000)	(86)	22	–	–	(70 240)	(1 250)
Soldes débiteurs interfonds	2 168	(1 969)	3 689	(419)	(6 158)	–	(2 689)	12 843
Augmentation (diminution) :								
Paiements reçus d'avance	(92)	37 404	–	–	–	–	37 312	(11 587)
Engagements non réglés	(8 154)	48 657	1 096	(437)	–	(854)	40 308	44 034
Créditeurs	(1 445)	(817)	2 227	(102)	–	–	(137)	(3 481)
Autres éléments de passif	(32)	67 832	128	–	–	–	67 928	(2 221)
Soldes créditeurs interfonds	–	5 499	(2 491)	(473)	–	–	2 535	(12 586)
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	–	–	–	–	43 967	–	43 967	(1 223)
À déduire : intérêts créditeurs	(2 079)	(4 954)	(348)	(417)	–	–	(7 798)	(12 905)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(4 765)	32 745	17 078	(541)	(566)	–	43 951	72 789
Flux de trésorerie provenant des activités de placement								
(Augmentation) diminution :								
Trésoreries communes	3 315	(33 039)	(16 810)	256	–	–	(46 278)	(113 049)

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Budget ordinaire	Total (ensemble des fonds)	
							2011	2009 (chiffres retraités)
À ajouter : intérêts créditeurs	2 079	4 954	348	417	–	–	7 798	12 905
Flux net de trésorerie provenant des activités de placement	5 394	(28 085)	(16 462)	673	–	–	(38 480)	(100 144)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement								–
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	585	8	–	931	–	–	1 524	912
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	–	1 008	55	(1 063)	–	–	–	–
Sommes remboursées à des donateurs	–	(2 395)	(810)	–	–	–	(3 205)	(2 102)
Prélèvements (virements) sur les réserves	–	–	–	–	566	–	566	1 548
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	585	(1 379)	(755)	(132)	566	–	(1 115)	358
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	1 214	3 281	(139)	–	–	–	4 356	(26 997)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	2 771	5 124	139	–	–	–	8 034	35 031
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	3 985	8 405	–	–	–	–	12 390	8 034

État IV

Fonds pour l'environnement**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves
et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2011	2009 <i>(chiffres retraités)</i>
Recettes			
Contributions volontaires	Tableau 4,1	162 504	174 632
Intérêts créditeurs		2 079	2 181
Recettes accessoires	Note 3	179	284
Total des recettes		164 762	177 097
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		119 186	104 566
Services contractuels		13 918	29 183
Voyages		8 063	11 377
Dépenses de fonctionnement		13 233	15 977
Achats		10 411	9 611
Total des dépenses		164 811	170 714
Excédent (déficit)		(49)	6 383
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(155)	5
Excédent (déficit) net		(204)	6 388
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		585	114
Virements sur les réserves		-	(5 000)
Solde du fonds en début d'exercice		12 918	11 416
Solde du fonds en fin d'exercice		13 299	12 918
Réserve financière en début d'exercice		20 000	15 000
Virements aux réserves		-	5 000
Réserve financière en fin d'exercice		20 000	20 000
Total des réserves et du solde du fonds		33 299	32 918

État IV (suite)

Fonds pour l'environnement**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds
de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2011	2009 <i>(Chiffres retraités)</i>
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	3 985	2 771
Trésoreries communes	Note 6	31 372	34 687
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 4.1	908	5 672
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	4 031	6 199
Débiteurs	Note 8	4 000	6 485
Autres éléments d'actif	Note 9	5 751	3 575
Total de l'actif		50 047	59 389
Passif			
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 4.1	60	152
Engagements non réglés		13 518	21 672
Créditeurs	Note 10	3 129	4 574
Autres éléments de passif	Note 9	41	73
Total du passif		16 748	26 471
Réserves et solde du fonds			
Réserve financière		20 000	20 000
Solde du fonds		13 299	12 918
Total des réserves et du solde du fonds		33 299	32 918
Total du passif, des réserves et du solde du fonds		50 047	59 389

Tableau 4.1
Fonds pour l'environnement

État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

Pays/organismes	Contributions annoncées mais non acquittées au 1 ^{er} janvier 2010	Ajustements sur exercices antérieurs	Contributions annoncées pour 2010-2011	Montant net des contributions annoncées	Recouvrement de contributions pour 2010-2011		Contributions annoncées mais non acquittées
					des exercices à venir	et pour des exercices antérieurs	
A.T. Kearney K. K	–	–	2 983	2 983	–	2 983	–
Afghanistan	–	–	2 450	2 450	–	–	2 450
Afrique du Sud	–	–	126 000	126 000	–	126 000	–
Albanie	–	1 400	1 728	1 728	–	3 128	–
Algérie	–	–	10 000	10 000	–	10 000	–
Allemagne	–	–	20 316 386	20 316 386	–	20 316 386	–
Andorre	–	–	78 774	78 774	–	78 774	–
Angola	–	–	2 400	2 400	2 400	2 400	–
Antigua-et-Barbuda	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Arabie saoudite	106	–	132 752	132 752	–	132 752	106
Argentine	–	–	124 475	124 475	–	124 475	–
Arménie	–	–	4 000	4 000	–	4 000	–
Australie	–	–	2 007 473	2 007 473	–	2 007 473	–
Autriche	–	–	1 120 140	1 120 140	–	1 120 140	–
Azerbaïdjan	1 800	(1 800)	–	–	–	–	–
Bangladesh	574	–	1 227	1 227	–	1 227	574
Barbade	–	2 500	7 500	7 500	–	10 000	–
Bélarus	–	–	28 500	28 500	–	28 500	–
Belgique	857 994	–	9 298 032	9 298 032	–	10 156 026	–
Belize	–	–	1 800	1 800	–	1 800	–
Bénin	4 998	(4 998)	–	–	–	–	–
Bhoutan	–	–	2 900	2 900	1 450	2 900	–
Botswana	–	12 000	6 000	6 000	–	18 000	–
Brésil	–	–	280 000	280 000	–	–	280 000
Bulgarie	–	–	25 712	25 712	–	25 712	–
Burkina Faso	–	–	6 540	6 540	–	6 540	–
Burundi	–	–	640	640	–	640	–
Cambodge	–	–	2 000	2 000	–	2 000	–
Cameroun	5 746	(5 746)	2 257	2 257	–	2 257	–
Canada	–	–	5 600 000	5 600 000	–	5 600 000	–
Cap-Vert	600	(600)	–	–	–	–	–
Chili	–	–	60 000	60 000	–	60 000	–
Chine	–	–	1 000 000	1 000 000	2 050	1 000 000	–
Chypre	–	–	80 000	80 000	–	80 000	–
Colombie	–	–	76 448	76 448	–	76 448	–
Congo	–	–	850	850	–	850	–
Contributions diverses au PNUE	–	–	1 698	1 698	–	1 698	–
Costa Rica	–	–	14 054	14 054	–	14 054	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement</i>		<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
					<i>de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>pour 2010-2011 et pour des exercices antérieurs</i>	
Côte d'Ivoire	3 600	(3 600)	–	–	–	–	–
Croatie	–	–	66 000	66 000	–	66 000	–
Danemark	–	–	8 076 984	8 076 984	–	8 076 984	–
Djibouti	–	–	900	900	–	–	900
Dominique	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Égypte	20 000	40 000	50 000	50 000	–	110 000	–
El Salvador	6 400	–	3 200	3 200	–	–	9 600
Équateur	–	–	7 600	7 600	–	7 600	–
Érythrée	–	–	1 800	1 800	–	–	1 800
Espagne	–	–	3 570 415	3 570 415	–	3 570 415	–
Estonie	–	–	13 974	13 974	–	13 974	–
États-Unis d'Amérique	–	–	12 000 000	12 000 000	–	12 000 000	–
Éthiopie	–	–	1 000	1 000	–	1 000	–
Fédération de Russie	–	–	1 799 970	1 799 970	–	1 799 970	–
Fidji	–	–	9 000	9 000	–	9 000	–
Finlande	–	–	8 717 940	8 717 940	–	8 717 940	–
France	–	–	10 880 000	10 880 000	–	10 880 000	–
Gambie	1 000	(1 000)	1 000	1 000	1 000	1 000	–
Géorgie	–	–	2 200	2 200	–	2 200	–
Grèce	–	–	250 000	250 000	–	250 000	–
Guatemala	–	–	2 900	2 900	–	2 900	–
Guinée-Bissau	1 400	(1 400)	–	–	–	–	–
Guyana	–	–	2 000	2 000	1 005	2 000	–
Honduras	24	(24)	2 000	2 000	–	2 000	–
Hongrie	52 000	(52 000)	50 000	50 000	–	50 000	–
Inde	50 035	–	200 000	200 000	3 890	201 613	48 422
Indonésie	–	–	74 000	74 000	–	74 000	–
Iran (République islamique d')	263	–	41 286	41 286	–	41 286	263
Iraq	–	–	2 700	2 700	–	2 700	–
Irlande	–	–	854 981	854 981	–	854 981	–
Islande	–	27 000	34 000	34 000	–	61 000	–
Israël	20 000	–	20 000	20 000	–	40 000	–
Italie	4 329 003	–	–	–	–	4 329 003	–
Jamaïque	3 771	(691)	–	–	–	–	3 080
Japon	–	–	5 782 243	5 782 243	–	5 782 243	–
Jordanie	–	–	3 500	3 500	–	3 500	–
Kazakhstan	–	–	40 444	40 444	–	40 444	–
Kenya	–	–	60 000	60 000	30 000	60 000	–
Koweït	200 000	–	400 000	400 000	–	400 000	200 000
Lesotho	–	20 000	9 975	9 975	–	29 975	–
Lettonie	13 500	–	–	–	–	13 500	–
Liban	6 000	–	–	–	–	–	6 000
Liechtenstein	–	–	18 000	18 000	–	18 000	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement</i>		<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
					<i>de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>pour 2010-2011 et pour des exercices antérieurs</i>	
Lituanie	-	-	46 000	46 000	-	46 000	-
Luxembourg	-	-	1 404 505	1 404 505	-	1 404 505	-
Madagascar	-	-	907	907	-	907	-
Malaisie	-	-	80 000	80 000	-	80 000	-
Malawi	-	-	1 800	1 800	-	-	1 800
Maldives	-	-	2 000	2 000	-	2 000	-
Mali	-	-	1 500	1 500	-	-	1 500
Maroc	12 000	(12 000)	23 617	23 617	79	23 617	-
Maurice	-	-	10 000	10 000	-	10 000	-
Mauritanie	1 500	-	7 683	7 683	-	-	9 183
Mexique	-	-	700 000	700 000	-	700 000	-
Monaco	-	-	55 530	55 530	-	55 530	-
Mongolie	1 000	1 000	1 000	1 000	-	3 000	-
Monténégro	2 000	-	-	-	-	-	2 000
Mozambique	-	-	900	900	-	900	-
Myanmar	-	996	2 391	2 391	-	2 095	1 292
Namibie	-	-	1 750	1 750	1 750	1 750	-
New 38th Floor Productions Inc	-	-	5 000	5 000	-	5 000	-
Niger	272	(272)	1 714	1 714	-	814	900
Nigéria	40 000	-	-	-	-	-	40 000
Norvège	-	-	6 078 125	6 078 125	-	6 078 125	-
Nouvelle-Zélande	-	-	460 000	460 000	-	230 000	230 000
Oman	-	-	10 000	10 000	-	10 000	-
Ouganda	-	-	6 850	6 850	-	6 850	-
Pakistan	-	-	21 949	21 949	-	21 949	-
Panama	-	-	20 000	20 000	10 000	20 000	-
Papouasie-Nouvelle-Guinée	-	-	-	-	1 000	-	-
Pays-Bas	-	-	23 269 800	23 269 800	-	23 269 800	-
Pérou	-	45 000	15 000	15 000	-	60 000	-
Philippines	-	-	36 000	36 000	-	36 000	-
Pologne	-	-	300 000	300 000	-	300 000	-
Portugal	-	-	50 000	50 000	-	50 000	-
Représentant résident du PNUD au Timor-Leste	-	-	900	900	-	-	900
République arabe syrienne	-	-	7 000	7 000	-	7 000	-
République de Corée	-	-	423 047	423 047	-	423 047	-
République de Moldova	2 900	(2 900)	1 800	1 800	-	1 800	-
République tchèque	-	-	76 076	76 076	-	76 076	-
Roumanie	-	-	120 000	120 000	-	60 000	60 000
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	-	-	16 783 629	16 783 629	-	16 783 629	-
Rwanda	-	-	1 800	1 800	-	1 800	-
Samoa occidentales	-	-	900	900	-	900	-
Sénégal	-	-	1 000	1 000	-	1 000	-

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Montant net des contributions annoncées</i>	<i>Recouvrement de contributions pour 2010-2011</i>		<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
					<i>des exercices à venir</i>	<i>et pour des exercices antérieurs</i>	
Serbie	30 000	10 000	28 000	28 000	–	68 000	–
Sierra Leone	–	760	760	760	–	900	620
Simon Fraser University	–	–	3 001	3 001	–	–	3 001
Singapour	–	–	70 000	70 000	–	70 000	–
Slovaquie	–	–	110 000	110 000	–	110 000	–
Slovénie	–	–	172 000	172 000	–	172 000	–
Sri Lanka	–	–	10 200	10 200	5 100	10 200	–
Suède	–	–	9 128 295	9 128 295	–	9 128 295	–
Suisse	–	–	8 780 310	8 780 310	–	8 780 310	–
Suriname	1 200	(440)	1 800	1 800	–	2 542	18
Thaïlande	–	–	48 046	48 046	–	48 046	–
Togo	–	–	1 800	1 800	–	1 800	–
Trinité-et-Tobago	–	–	10 444	10 444	–	10 444	–
Tunisie	–	–	17 400	17 400	–	17 400	–
Turkménistan	1 000	(1 000)	3 300	3 300	–	–	3 300
Turquie	–	–	600 000	600 000	–	600 000	–
Tuvalu	600	(600)	900	900	–	900	–
Uruguay	–	6 000	10 000	10 000	–	16 000	–
Vanuatu	600	(600)	–	–	–	–	–
Total	5 671 886	76 985	162 504 161	162 504 161	59 724	167 345 325	907 707

État IV

<i>Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées</i>				
<i>Entre 0 et 6 mois</i>	<i>Entre 7 et 12 mois</i>	<i>Entre 13 et 24 mois</i>	<i>Plus de 24 mois</i>	<i>Total</i>
5 750	545 964	305 475	50 518	907 707

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Recettes						
Contributions volontaires	199 414	270 137	9 159	993	479 703	426 797
Intérêts créditeurs	2 207	2 571	170	6	4 954	8 376
Vente de publications	–	–	–	58	58	164
Recettes accessoires (note 3)	452	998	31	1	1 482	2 436
Total des recettes	202 073	273 706	9 360	1 058	486 197	437 773
Dépenses						
Traitements et autres dépenses de personnel	94 116	67 009	7 648	80	168 853	148 409
Services contractuels	49 025	133 367	–	90	182 482	141 193
Voyages	9 213	14 065	236	25	23 539	19 090
Dépenses de fonctionnement	44 795	46 653	–	194	91 642	66 411
Achats	6 495	13 513	–	495	20 503	11 888
Dépenses d'appui au programme	21 437	8 037	947	–	30 421	27 071
Total des dépenses	225 081	282 644	8 831	884	517 440	414 062
Excédent (déficit)	(23 008)	(8 938)	529	174	(31 243)	23 711
Ajustements sur exercices antérieurs (note 4)	(1 366)	(330)	9	1	(1 686)	(4 278)
Excédent (déficit) net	(24 374)	(9 268)	538	175	(32 929)	19 433
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations						
	–	–	–	8	8	16
Prélèvements (virements) sur les réserves	(168)	–	–	–	(168)	(1 635)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	1 063	(55)	–	–	1 008	(154)
Sommes remboursées à des donateurs (note 5)	(876)	(1 371)	(148)	–	(2 395)	(844)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Soldes des fonds en début d'exercice	79 142	146 188	6 555	(310)	231 575	214 759
Soldes des fonds en fin d'exercice	54 787	135 494	6 945	(127)	197 099	231 575
Réserves en début d'exercice	6 641	–	–	–	6 641	5 006
Virements sur les réserves	168	–	–	–	168	1 635
Réserves en fin d'exercice	6 809	–	–	–	6 809	6 641
Total des réserves et des soldes des fonds	61 596	135 494	6 945	(127)	203 908	238 216

État VI

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif**État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009 (chiffres retraités)</i>
Actif						
Encaisse et dépôts à terme (note 6)	8 320	45	–	40	8 405	5 124
Trésoreries communes (note 6)	92 325	198 452	6 767	409	297 953	264 914
Contributions volontaires à recevoir	19 875	618	–	–	20 493	15 314
Soldes débiteurs interfonds (note 7)	2 139	5 616	190	12	7 957	5 988
Débiteurs (note 8)	5 536	53 873	55	4	59 468	46 669
Autres éléments d'actif (note 9)	714	67 679	22	12	68 427	427
Total de l'actif	128 909	326 283	7 034	477	462 703	338 436
Passif						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	5 690	37 602	–	–	43 292	5 888
Engagements non réglés	20 018	77 992	45	4	98 059	49 402
Soldes créditeurs interfonds (note 7)	38 449	80	–	588	39 117	33 618
Créditeurs (note 10)	2 723	7 728	44	–	10 495	11 312
Autres éléments de passif (note 9)	433	67 387	–	12	67 832	–
Total du passif	67 313	190 789	89	604	258 795	100 220
Réserves et soldes des fonds						
Réserve de fonctionnement	6 809	–	–	–	6 809	6 641
Soldes des fonds	54 787	135 494	6 945	(127)	197 099	231 575
Total des réserves et des soldes des fonds	61 596	135 494	6 945	(127)	203 908	238 216
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds	128 909	326 283	7 034	477	462 703	338 436

État VII

Fonds d'affectation spéciale : récapitulatif**État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009 (chiffres retraités)</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement						
Excédent (déficit) net	(24 374)	(9 268)	538	175	(32 929)	19 433
(Augmentation) diminution :						
Contributions à recevoir	(4 561)	(618)	–	–	(5 179)	3 220
Débiteurs	4 022	(16 794)	(27)	–	(12 799)	15 558
Autres éléments d'actif	(558)	(67 425)	(5)	(12)	(68 000)	472
Soldes débiteurs interfonds	519	(3 023)	416	119	(1 969)	30 456
Augmentation (diminution) :						
Contributions et autres paiements reçus d'avance	(198)	37 602	–	–	37 404	300
Engagements non réglés	1 331	47 402	(6)	(70)	48 657	23 105
Créditeurs	(546)	(279)	12	(4)	(817)	(2 806)
Autres éléments de passif	433	67 387	–	12	67 832	–
Soldes créditeurs interfonds	18 273	(12 172)	(535)	(67)	5 499	(6 835)
À déduire : intérêts créditeurs	(2 207)	(2 571)	(170)	(6)	(4 954)	(8 376)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(7 866)	40 241	223	147	32 745	74 527
Flux de trésorerie provenant des activités de placement						
(Augmentation) diminution de la part dans les trésoreries communes	8 842	(41 451)	(245)	(185)	(33 039)	(94 944)
À ajouter : intérêts créditeurs	2 207	2 571	170	6	4 954	8 376
Flux net de trésorerie provenant des activités de placement	11 049	(38 880)	(75)	(179)	(28 085)	(86 568)

	<i>Fonds généraux d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs</i>	<i>Autres fonds</i>	<i>Total (ensemble des fonds)</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009 (chiffres retraités)</i>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement						
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations	–	–	–	8	8	16
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds	1 063	(55)	–	–	1 008	(154)
Sommes remboursées à des donateurs	(876)	(1 371)	(148)	–	(2 395)	(844)
Flux net de trésorerie provenant des activités de financement	187	(1 426)	(148)	8	(1 379)	(982)
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse et des dépôts à terme	3 370	(65)	–	(24)	3 281	(13 023)
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	4 950	110	–	64	5 124	18 147
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	8 320	45	–	40	8 405	5 124

État VIII

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2011	2009
Recettes			
Recettes provenant de services fournis :			
Appui direct au PNUE		16 445	18 242
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales		20 434	12 951
Fonds multilatéral	État XI	767	652
Intérêts créditeurs		417	560
Recettes accessoires	Note 3	1 005	1 841
Total des recettes		39 068	34 246
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		25 982	23 289
Services contractuels		7 945	7 607
Voyages		608	380
Dépenses de fonctionnement		2 882	699
Achats		30	280
Total des dépenses		37 447	32 255
Excédent		1 621	1 991
Ajustements sur exercices antérieurs	Note 4	(431)	86
Excédent net		1 190	2 077
Engagements d'exercices antérieurs : économies réalisées ou annulations		931	766
Prélèvements (virements) sur la réserve de fonctionnement		-	(2 000)
Prélèvements (virements) sur d'autres fonds		(1 063)	-
Solde du fonds en début d'exercice		7 331	6 488
Solde du fonds en fin d'exercice		8 389	7 331
Réserve de fonctionnement en début d'exercice		4 500	2 500
Prélèvements sur la réserve de fonctionnement		-	2 000
Réserve de fonctionnement en fin d'exercice		4 500	4 500
Réserves et solde du fonds en fin d'exercice		12 889	11 831

État VIII (suite)

Compte spécial pour les dépenses d'appui au programme**État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Actif			
Trésoreries communes	Note 6	15 537	15 793
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	419	–
Débiteurs	Note 8	62	157
Autres éléments d'actif	Note 9	66	88
Total de l'actif		16 084	16 038
Passif			
Engagements non réglés		2 230	2 667
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	–	473
Créditeurs	Note 10	965	1 067
Total du passif		3 195	4 207
Réserves et solde du fonds			
Réserve de fonctionnement		4 500	4 500
Solde du fonds		8 389	7 331
Total des réserves et du solde du fonds		12 889	11 831
Total du passif, des réserves et du solde du fonds		16 084	16 038

État IX

Fonds d'affectation spéciale**Recettes, dépenses et variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
Récapitulatif, par type d'appui					
Appui direct au programme de travail du PNUE					
Fonds généraux d'affectation spéciale	30 069	46 884	(70 780)	800	6 973
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	52 325	101 421	(81 716)	(1 839)	70 191
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui en matière de personnel)	6 555	9 360	(8 831)	(139)	6 945
Contributions préaffectées	31 990	109 947	(88 073)	(703)	53 161
Autres fonds	294	242	(123)	8	421
Total (appui direct au programme de travail du PNUE)	121 233	267 854	(249 523)	(1 873)	137 691
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales					
Fonds généraux d'affectation spéciale	49 073	155 189	(154 301)	(2 147)	47 814
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique (appui général)	21 683	36 959	(35 120)	(1)	23 521
Contributions préaffectées	13 521	21 204	(20 457)	(986)	13 282
Autres fonds	(604)	816	(761)	1	(548)
Total (conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)	83 673	214 168	(210 639)	(3 133)	84 069
Appui au Fonds pour l'environnement mondial					
Comptes spéciaux et fonds d'affectation spéciale	72 180	135 326	(165 808)	84	41 782
Contributions préaffectées	2 935	270	(1 735)	(113)	1 357
Total (appui au Fonds pour l'environnement mondial)	75 115	135 596	(167 543)	(29)	43 139
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale)	280 021	617 618	(627 705)	(5 035)	264 899
Récapitulatif, par type de fonds d'affectation spéciale					
Fonds généraux d'affectation spéciale					
Appui direct au programme de travail du PNUE	30 069	46 884	(70 780)	800	6 973
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	49 073	155 189	(154 301)	(2 147)	47 814
Total (fonds généraux d'affectation spéciale)	79 142	202 073	(225 081)	(1 347)	54 787

	<i>Solde des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Solde des fonds au 31 décembre 2011</i>
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique					
Appui direct au programme de travail du PNUE	52 325	101 421	(81 716)	(1 839)	70 191
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	21 683	36 959	(35 120)	(1)	23 521
Appui au Fonds pour l'environnement mondial	72 180	135 326	(165 808)	84	41 782
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique)	146 188	273 706	(282 644)	(1 756)	135 494
Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs					
Appui direct au programme de travail du PNUE	6 555	9 360	(8 831)	(139)	6 945
Total (fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs)	6 555	9 360	(8 831)	(139)	6 945
Contributions préaffectées					
Appui direct au programme de travail du PNUE	31 990	109 947	(88 073)	(703)	53 161
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	13 521	21 204	(20 457)	(986)	13 282
Appui au Fonds pour l'environnement mondial	2 935	270	(1 735)	(113)	1 357
Total (contributions préaffectées)	48 446	131 421	(110 265)	(1 802)	67 800
Autres fonds					
Appui direct au programme de travail du PNUE	294	242	(123)	8	421
Conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales	(604)	816	(761)	1	(548)
Total (autres fonds)	(310)	1 058	(884)	9	(127)
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale)	280 021	617 618	(627 705)	(5 035)	264 899

Tableau 9.1

Fonds d'affectation spéciale**Recettes, dépenses et variations des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts 31 décembre 2011</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
Fonds généraux d'affectation spéciale apportant un appui direct au PNUE						
AEL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'évaluation de l'environnement après un conflit	4 693	25 391	(26 993)	(1)	3 090
AML	Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	3 452	331	(973)	(1)	2 809
BLL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'Équipe spéciale PNUE/ONU-Habitat dans les Balkans pour l'environnement et les établissements humains	25	1	–	(1)	25
CWL	Fonds général d'affectation spéciale pour le Conseil des ministres africains chargé de l'eau	894	1 226	(1 569)	(217)	334
DUL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités menées par le Groupe des barrages et du développement en vue de coordonner la suite donnée aux textes de la Commission mondiale des barrages	99	2	–	1	102
EBL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'application des stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	247	6	–	–	253
EEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les crises environnementales	8	130	(24)	1	115
ETL	Fonds d'affectation spéciale pour le réseau de formation environnementale d'Amérique latine et des Caraïbes	167	20	16	–	203
FIL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des activités relevant de l'initiative du PNUE concernant les services financiers pour l'environnement	421	4 203	(3 746)	(9)	869
GPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres et des échanges d'information et d'assistance technique connexes	1 510	668	(349)	(1)	1 828
IGL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des travaux du Groupe de ministres à composition non limitée chargé de la question de la gouvernance internationale de l'environnement	(50)	–	–	50	–
MCL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui des préparatifs de l'Étude mondiale sur le mercure et ses composés	3 673	7 316	(7 951)	(2)	3 036

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
POL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant en vue d'une action internationale concernant les polluants organiques persistants, et des échanges d'information et d'assistance technique connexes	(183)	12	(83)	980	726
PPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'élaboration et de la négociation d'un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	174	19	594	1	788
RPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de la participation des pays en développement à la communication de l'information relative à l'état du milieu marin	13	1	–	–	14
SAL	Fonds d'affectation spéciale pour le financement du nouveau prix international pour l'environnement (prix Sasakawa pour l'environnement)	584	406	(731)	–	259
SML	Fonds général d'affectation spéciale pour le Programme de démarrage rapide de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques	14 249	6 437	(14 641)	(1)	6 044
WPL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui du Bureau du Programme de l'eau du Système de surveillance mondiale de l'environnement et de ses activités	93	715	(538)	–	270
ZZL	Fonds pour les opérations en espèces des fonds d'affectation spéciale du PNUE	–	–	(13 792)	–	(13 792)
Total (appui direct au PNUE)		30 069	46 884	(70 780)	800	6 973
Fonds généraux d'affectation spéciale apportant un appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales						
AVL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	587	1 474	(1 641)	(1)	419
AWL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	614	2 507	(2 081)	–	1 040
BAL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord	86	501	(510)	–	77
BCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	2 718	9 219	(9 553)	(20)	2 364

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
BDL	Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance aux pays en développement et autres pays nécessitant une assistance technique pour appliquer les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination	5 251	4 938	(5 242)	(144)	4 803
BEL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées relevant de la Convention sur la diversité biologique	7 624	23 736	(19 009)	(2 002)	10 349
BGL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de base du Programme relatif au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	2 061	4 763	(5 578)	1	1 247
BHL	Fonds d'affectation spéciale pour les contributions volontaires additionnelles versées à l'appui des activités approuvées relevant du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique	565	1 378	(1 348)	(27)	568
BIL	Fond spécial de contributions volontaires en vue de faciliter la participation des parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, en particulier les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement et les pays en transition sur le plan économique	265	122	(201)	–	186
BTL	Fonds général d'affectation spéciale pour l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe	274	964	(985)	–	253
BYL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention sur la diversité biologique	1 185	24 868	(24 481)	(10)	1 562
BZL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des parties à l'application de la Convention sur la diversité biologique	1 022	4 284	(3 815)	(331)	1 160
CRL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	3 915	2 629	(2 443)	(120)	3 981
CTL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	1 729	10 521	(10 652)	–	1 598
EAL	Fonds d'affectation spéciale pour les mers régionales de l'Afrique de l'Est	3 241	522	(606)	(1)	3 156
ESL	Fonds régional d'affectation spéciale pour la mise en œuvre du Plan d'action pour la protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de l'Asie de l'Est	401	312	(562)	(100)	51
LAL	Fonds général d'affectation spéciale à l'appui de l'Équipe spéciale de promotion de l'Accord de Lusaka sur les opérations concertées de coercition visant le commerce illicite de la faune et de la flore sauvages	2	–	–	1	3

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
MEL	Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution	(4 508)	14 703	(13 831)	1 959	(1 677)
MPL	Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	7 421	8 750	(8 942)	1	7 230
MSL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	863	6 448	(6 404)	–	907
MVL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires à l'appui de la Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	1 277	4 323	(3 944)	(14)	1 642
PNL	Fonds général d'affectation spéciale pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu côtier et marin et des ressources du Pacifique Nord-Ouest	1 077	793	(582)	–	1 288
ROL	Fonds général d'affectation spéciale pour le budget de fonctionnement de la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	1 696	8 083	(8 544)	(123)	1 112
RVL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international	1 736	1 143	(2 326)	(4)	549
SCL	Fonds général d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et son secrétariat	1 491	12 030	(12 505)	(38)	978
SOL	Fonds général d'affectation spéciale pour le financement des activités de recherche et d'observation menées dans le cadre de l'application de la Convention de Vienne	144	22	(88)	1	79
SVL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, ses organes subsidiaires et son secrétariat	2 742	3 740	(5 536)	(986)	(40)
VBL	Fonds général d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées en vue de faciliter la participation des populations autochtones et des populations locales aux travaux de la Convention sur la diversité biologique	217	866	(686)	(189)	208
VCL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone	3 092	1 284	(1 850)	–	2 526
WAL	Fonds d'affectation spéciale pour la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe	285	266	(356)	–	195
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)		49 073	155 189	(154 301)	(2 147)	47 814
Total (fonds généraux d'affectation spéciale) (état V)		79 142	202 073	(225 081)	(1 347)	54 787

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique apportant un appui direct au PNUE (appui général)						
AHL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du programme Action 21 en Europe et du renforcement de la coopération paneuropéenne dans le domaine de l'environnement (financé par le Gouvernement néerlandais)	50	–	–	–	50
BPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application de l'Accord conclu avec la Belgique	1 578	25	(270)	(362)	971
CIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du Plan stratégique de réhabilitation à la suite de l'incident mettant en cause des déchets toxiques survenu à Abidjan (Côte d'Ivoire)	520	7	(386)	–	141
CNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Fonds du PNUE pour la neutralité climatique	552	496	(216)	–	832
DPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'Accord de partenariat conclu entre le Gouvernement néerlandais et le PNUE	(9)	1	11	–	3
EAP	Fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action pour l'éléphant d'Afrique	–	175	–	–	175
ECL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des décisions prises dans l'Accord de contribution n° 21	–	13	–	–	13
ELL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du renforcement des capacités institutionnelles et réglementaires des pays africains en développement (financé par le Gouvernement néerlandais)	1	1	172	–	174
EML	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la sensibilisation des pays en développement aux problèmes écologiques et à la mise en place des mécanismes nécessaires (financé par le Gouvernement allemand)	231	6	–	–	237
ESS	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre par le PNUE de l'adaptation écosystémique	–	14 277	(47)	–	14 230
EUL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui des décisions figurant dans l'accord de contribution n° DCI-ENV/2010/258-800	–	13	–	–	13
GAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution des activités financées par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	(2 473)	4 019	(1 278)	24	292

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
GIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique pour la dotation en experts du service du PNUE chargé de la Base de données sur les ressources mondiales (GRID) (financé par le Gouvernement des États-Unis)	55	97	(90)	1	63
GNL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Bureau de la coordination du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (financé par le Gouvernement néerlandais)	374	6	–	(175)	205
IAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du Fonds multilatéral pour l'environnement en Afrique (Irlande)	1 304	2 112	(1 774)	1	1 643
IEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'amélioration de l'environnement en République populaire démocratique de Corée	1 863	35	(922)	–	976
IPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application, dans les pays en développement, des dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (financé par le Gouvernement suédois)	426	437	(394)	–	469
JCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en place du Centre international d'écotechnologie au Japon	1 107	3 618	(2 212)	(70)	2 443
MDL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'action du PNUE en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement	2 791	7 552	(7 794)	–	2 549
NFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre le PNUE et la Norvège	11 405	34 580	(35 257)	(13)	10 715
RED	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du programme de travail du PNUE et des responsabilités incombant au PNUE dans le cadre du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement	2 189	17 963	(9 781)	65	10 436
REL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la promotion des énergies renouvelable dans la région méditerranéenne	4 130	1 387	(1 117)	(90)	4 310
SEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application de l'Accord conclu avec la Suède	3 605	11 989	(8 150)	(1 308)	6 136
SFL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre conclu entre l'Espagne et le PNUE	21 927	2 558	(11 682)	(1)	12 802
UCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'amélioration de la coopération entre le PNUE et la Commission d'indemnisation des Nations Unies	41	1	–	–	42

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
UTL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en place de l'Équipe spéciale de renforcement des capacités PNUE-CNUCED en matière d'activités commerciales, environnementales et de développement	316	46	(305)	35	92
VML Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique visant à aider les pays en développement à prendre des mesures pour protéger la couche d'ozone dans le cadre de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal (financé par le Gouvernement finlandais)	342	7	(224)	54	179
Total [(appui direct au PNUE) (appui général)]	52 325	101 421	(81 716)	(1 839)	70 191
Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales					
IML Fond d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution par le PNUE des activités du Fonds multilatéral	21 301	36 333	(34 630)	(1)	23 003
MRL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en matière de conservation et de gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats dans la région de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est	169	621	(490)	–	300
RSL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam et de la Convention de Stockholm dans les pays en développement	213	5	–	–	218
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)	21 683	36 959	(35 120)	(1)	23 521
Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial					
CCL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la gestion du Fonds spécial pour les changements climatiques (PNUE-Fonds pour l'environnement mondial)	1 977	1 057	(2 039)	–	995
FBL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'application du Système de rémunération du Fonds pour l'environnement mondial aux fins du financement de l'exécution des projets	9 885	18 631	(14 619)	96	13 993
GFL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de l'exécution par le PNUE des activités financées par le Fonds pour l'environnement mondial	59 584	108 970	(144 755)	(12)	23 787
LDL Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui de la gestion du Programme national d'action PNUE-FEM pour l'adaptation des pays les moins avancés aux changements climatiques	734	6 668	(4 395)	–	3 007
Total (Division de la coordination du Fonds pour l'environnement mondial)	72 180	135 326	(165 808)	84	41 782
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique) (état V)	146 188	273 706	(282 644)	(1 756)	135 494

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
Appui direct au PNUE (appui en matière de personnel)						
CEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement finlandais)	1 289	994	(1 336)	–	947
CSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement d'un poste d'administrateur hors classe au PNUE (financé par le Gouvernement canadien)	24	1	–	–	25
SNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui du financement d'un poste d'administrateur au secrétariat de la Convention de Bâle	83	2	(30)	(1)	54
TAL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement autrichien)	22	–	(15)	–	7
TBL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement belge)	446	9	(188)	–	267
TCL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par les gouvernements des pays nordiques, par l'intermédiaire du Gouvernement suédois)	267	7	–	–	274
TDL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui de l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement danois avec le PNUE	407	716	(766)	–	357
TEL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur et d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement américain)	15	–	–	–	15
TGL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement allemand)	621	1 411	(760)	(141)	1 131
THL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement néerlandais)	495	647	(713)	(1)	428
TIL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement italien)	156	988	(897)	11	258
TJL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement japonais)	941	215	(256)	1	901

	<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>	
TKL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur (financé par le Gouvernement de la République de Corée)	338	1 132	(927)	–	543
TNL	Fonds d'affectation spéciale à des fins déterminées à l'appui de l'Accord de financement de postes d'administrateur auxiliaire conclu par le Gouvernement norvégien avec le PNUÉ	612	974	(1 023)	–	563
TOL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par l'Organisation internationale de la Francophonie)	58	2	–	–	60
TPL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par l'Agence espagnole de la coopération internationale pour le développement)	587	1 387	(1 302)	–	672
TRL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement français)	186	875	(618)	–	443
TSL	Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique à l'appui du financement de postes d'administrateur auxiliaire (financé par le Gouvernement suédois)	8	–	–	(8)	–
Total [appui direct au PNUÉ (appui en matière de personnel)] (état V)		6 555	9 360	(8 831)	(139)	6 945
Total (fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique)		152 743	283 066	(291 475)	(1 895)	142 439
Contributions préaffectées						
CPL	Contributions de contrepartie à l'appui des activités du Fonds pour l'environnement	31 990	109 947	(88 073)	(703)	53 161
QAC	Appui à la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique occidentale, centrale et australe	–	64	(64)	–	–
QAW	Appui au Plan d'action pour l'Afrique de l'Est	936	21	12	(40)	929
QCL	Appui au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	682	4 542	(2 191)	(43)	2 990
QEL	Appui au Plan d'action pour les mers d'Asie de l'Est	915	297	(315)	(285)	612
QFL	Appui au secrétariat de l'Accord sur la conservation des populations de chauves-souris d'Europe	49	173	(219)	18	21
QGL	Appui au Fonds pour l'environnement mondial	2 935	270	(1 735)	(113)	1 357
QML	Appui au Plan d'action pour la Méditerranée	3 238	4 286	(4 450)	(603)	2 471
QNL	Appui au Plan d'action pour le Pacifique Nord-Ouest	940	3 122	(2 723)	1	1 340

		<i>Soldes des fonds au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Ajustements et transferts</i>	<i>Soldes des fonds au 31 décembre 2011</i>
QOL	Appui aux activités du secrétariat de l'ozone	(132)	871	(827)	(1)	(89)
QRL	Appui à la Convention de Bâle	10	–	–	–	10
QSL	Appui à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie	476	12	–	–	488
QTL	Appui aux activités de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction	6 387	6 393	(8 304)	(14)	4 462
QVL	Appui au secrétariat de l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord	47	130	(120)	(19)	38
QWL	Appui à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage	(27)	1 293	(1 256)	–	10
Total (contributions préaffectées) (état I)		48 446	131 421	(110 265)	(1 802)	67 800
Autres fonds						
Appui direct au PNUE						
FTL	Fonds autorenewelables	82	58	(95)	8	53
SRL	Fonds mondial d'affectation spéciale pour les contributions volontaires versées au titre du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	212	184	(28)	–	368
Total (appui direct au PNUE)		294	242	(123)	8	421
Appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales						
CAL	Appui au Plan d'action pour la Méditerranée	(604)	815	(761)	1	(549)
JAL	Appui au Plan d'action concernant le Programme pour l'environnement des Caraïbes	–	1	–	–	1
Total (appui aux conventions, protocoles et programmes pour les mers régionales)		(604)	816	(761)	1	(548)
Total (autres fonds) (état V)		(310)	1 058	(884)	9	(127)
Total (ensemble des fonds d'affectation spéciale) (état IX)		280 021	617 618	(627 705)	(5 035)	264 899

État X

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et des soldes des fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Congés annuels accumulés</i>	<i>Prestations liées au rapatriement</i>	<i>Total</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite (non budgétisés)		(38 248)	(127)	–	(38 375)	3 951
Excédent net		(38 248)	(127)	–	(38 375)	3 951
Prélèvements sur les réserves		–	–	–	–	815
Soldes des fonds en début d'exercice		(38 968)	(7 962)	–	(46 930)	(51 696)
Soldes des fonds en fin d'exercice		(77 216)	(8 089)	–	(85 305)	(46 930)
Réserves en début d'exercice		–	–	3 703	3 703	2 970
Virements sur les réserves		–	–	566	566	733
Réserves en fin d'exercice		–	–	4 269	4 269	3 703
Total des réserves et des soldes des fonds		(77 216)	(8 089)	4 269	(81 036)	(43 227)

État X (suite)

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite**État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds au 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Informations supplémentaires	Assurance maladie après la cessation de service	Congés annuels accumulés	Prestations liées au rapatriement	Total	
					2011	2009
Actif						
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	–	–	21 075	21 075	14 917
Total de l'actif		–	–	21 075	21 075	14 917
Passif						
Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Note 12	77 216	8 089	16 806	102 111	58 144
Total du passif		77 216	8 089	16 806	102 111	58 144
Réserves et soldes des fonds						
Réserves		–	–	4 269	4 269	3 703
Soldes des fonds		(77 216)	(8 089)	–	(85 305)	(46 930)
Total des réserves et des soldes des fonds		(77 216)	(8 089)	4 269	(81 036)	(43 227)
Total du passif, des réserves et des soldes des fonds		–	–	21 075	21 075	14 917

État XI

**Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application
du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche
d'ozone**
**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde
du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2011	2009 <i>Chiffres retraités</i>
Recettes			
Quotes-parts	Tableau 11.1	255 551	252 558
Contributions volontaires	Tableau 11.1	1 672	1 949
Intérêts créditeurs		6 141	16 368
Recettes accessoires		168	4 514
Gains imputables au mécanisme de taux de change fixe		–	7 599
Total des recettes		263 532	282 988
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel		7 699	6 989
Services contractuels		1 383	1 868
Voyages		531	627
Dépenses de fonctionnement		731	721
Achats		1 596	1 206
Pertes imputables au mécanisme de taux de change fixe		10 304	–
Dépenses d'appui au programme	État VIII	767	652
Activités gérées par le PNUE ^a		34 374	37 628
Activités gérées par le PNUD ^b		64 515	69 243
Activités gérées par l'ONUDI ^b		56 910	54 297
Activités gérées par la Banque mondiale ^b		34 803	111 631
Total des dépenses		213 613	284 862
Excédent (déficit)		49 919	(1 874)
Ajustements sur exercices antérieurs		(8 949)	(156 904)
Excédent (déficit) net		40 970	(158 778)
Solde du fonds en début d'exercice		321 757	480 535
Solde du fonds en fin d'exercice		362 727	321 757

État XI (suite)

Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Informations supplémentaires</i>	2011	2009 <i>Chiffres retraités</i>
Actif			
Encaisse et dépôts à terme	Note 6	831	681
Trésoreries communes	Note 6	15 238	81 109
Avances versées aux agents de réalisation		305 094	179 423
Contributions volontaires à recevoir	Tableau 11.1	187 122	183 998
À déduire : provision pour créances douteuses ^c		(166 233)	(156 904)
Montant net des contributions à recevoir		20 889	27 094
Soldes débiteurs interfonds	Note 7	–	16
Billets à ordre		24 844	36 363
Débiteurs ^d		353	241
Autres éléments d'actif		126 653	19
Total de l'actif		493 902	324 946
Passif			
Contributions et autres paiements reçus d'avance	Tableau 11.1	4 107	2 747
Engagements non réglés		266	195
Soldes créditeurs interfonds	Note 7	42	–
Créditeurs		120	247
Autres éléments de passif ^e		126 640	–
Total du passif		131 175	3 189
Réserves et solde du fonds			
Solde du fonds		362 727	321 757
Total du solde du fonds		362 727	321 757
Total du passif et du solde du fonds		493 902	324 946

État XI (*suite et fin*)

Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

État des flux de trésorerie de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2009 <i>Chiffres retraités</i>
Flux de trésorerie provenant du fonctionnement		
Excédent (déficit) net	40 970	(158 778)
(Augmentation) diminution :		
Contributions à recevoir	(3 124)	(10 247)
Avances nettes aux agents de réalisation	(125 671)	60 370
Débiteurs	(112)	965
Autres éléments d'actif	(126 634)	16
Soldes débiteurs interfonds	16	153
Augmentation (diminution) :		
Provisions pour créances douteuses	9 329	156 904
Contributions et autres paiements reçus d'avance	1 360	(4 647)
Engagements non réglés	71	(129)
Créditeurs	(127)	(47)
Autres éléments de passif	126 640	-
Soldes créditeurs interfonds	42	-
À déduire : intérêts créditeurs	(6 141)	(16 368)
Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement	(83 381)	28 192
Flux de trésorerie provenant des activités de placement		
(Augmentation) diminution :		
Billets à ordre	11 519	4 385
Trésoreries communes	65 871	(48 717)
À ajouter : intérêts créditeurs	6 141	16 368
Flux net de trésorerie provenant des activités de placement	83 531	(27 964)
Augmentation nette de l'encaisse et des dépôts à terme	150	228
Encaisse et dépôts à terme en début d'exercice	681	453
Encaisse et dépôts à terme en fin d'exercice	831	681

^a Les sommes détenues par le PNUE dans les comptes locaux d'avances temporaires tenus par les bureaux décentralisés étaient précédemment comptabilisées comme créances et apparaissent désormais comme soldes bancaires dans les livres comptables. L'administration estime que cela permet de mieux classer les sommes détenues dans les comptes d'avances temporaires et donc de mieux présenter l'information dans les états financiers. Ce changement touche l'état de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités comme indiqué ci-après.

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres initiaux</i>	<i>Reclassement des soldes bancaires des bureaux décentralisés</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Encaisse et dépôts à terme	278	403	681
Débiteurs	644	(403)	241

^b Afin d'éviter tout retard, le Trésorier a pris l'habitude de comptabiliser, avec l'aval du Comité exécutif du Fonds multilatéral, les dépenses non vérifiées communiquées par le PNUD, l'ONUDI et la Banque mondiale. Il a toutefois été convenu que les agents de réalisation présenteraient des chiffres vérifiés dès que possible, et au plus tard le 30 septembre de l'année suivante.

^c Pendant l'exercice 2010-2011, le Fonds a modifié ses conventions comptables afin de constituer une provision pour des créances douteuses qui n'ont pu être recouvrées depuis quatre ans et pour d'autres sommes considérées comme irrécouvrables. Précédemment, il n'y avait pas de provision de ce type. L'administration estime que cela permet de rendre compte des montants irrécouvrables de façon plus transparente. Ce changement a été appliqué de façon rétroactive et les chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités comme indiqué ci-après.

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres initiaux</i>	<i>Créances douteuses</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Ajustements sur exercices antérieurs	–	(156 904)	(156 904)

État de l'actif, du passif, des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres initiaux</i>	<i>Créances douteuses</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Provisions pour créances douteuses	–	(156 904)	(156 904)

^d Pendant l'exercice 2010-2011, le Fond a modifié ses conventions comptables relatives à la présentation des effets du mécanisme de taux de change fixe. Les gains étaient précédemment comptabilisés parmi les recettes accessoires et les pertes parmi les dépenses de fonctionnement, mais il en est désormais rendu compte séparément. Ce changement touche l'état des recettes, des dépenses et des variations des réserves et du solde du fonds. L'administration estime que cela permet de mieux rendre compte des effets du mécanisme. Afin de faciliter la comparaison, les chiffres de l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités comme indiqué ci-après.

État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres initiaux</i>	<i>Mécanisme de taux de change fixe</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Recettes accessoires	12 059	(7 545)	4 514
Gains imputables au mécanisme de taux de change fixe	–	7 599	7 599
Dépenses de fonctionnement	667	54	721

^e Les autres éléments d'actif et de passif comprennent des engagements relatifs à des exercices futurs d'un montant de 126 640 000 dollars.

Tableau 11.1

**Fonds d'affectation spéciale pour le Fonds multilatéral aux fins de l'application
du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

État des contributions pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2011

(En dollars des États-Unis)

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Montant net des contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Allemagne	171 486	–	21 411 725	21 411 725	59 124	21 411 725	171 486
Andorre	–	–	25 896	25 896	–	25 792	104
Australie	–	–	5 446 422	5 446 422	339 000	5 446 422	–
Autriche	–	–	2 871 667	2 871 667	–	2 871 667	–
Azerbaïdjan	565 965	–	16 188	16 188	–	–	582 153
Bélarus	2 692 898	–	64 750	64 750	–	–	2 757 648
Belgique	–	–	3 567 731	3 567 731	–	3 567 731	–
Bulgarie	–	–	64 750	64 750	–	64 750	–
Canada	746 631	31	9 308 658	9 308 658	–	9 201 826	853 494
Chypre	–	–	142 450	142 450	–	142 450	–
Danemark	–	–	2 392 516	2 392 516	–	2 392 516	–
Espagne	4 239 458	(27 081)	8 715 916	8 715 916	–	8 123 835	4 804 458
Estonie	–	–	51 800	51 800	–	51 800	–
États-Unis d'Amérique	41 063 501	–	58 666 667	58 666 667	3 612 941	66 852 734	32 877 434
Fédération de Russie	101 188 721	–	3 885 006	3 885 006	–	–	105 073 727
Finlande	–	52 712	1 825 953	1 825 953	–	1 878 665	–
France	693 288	161 078	19 627 166	19 627 166	–	19 788 244	693 288
Grèce	861 328	–	1 929 553	1 929 553	–	1 530 244	1 260 637
Hongrie	14 976	–	789 951	789 951	–	200 000	604 927
Irlande	–	–	1 440 690	1 440 690	–	1 440 690	–
Islande	–	–	119 788	119 788	–	119 788	–
Israël	6 234 195	–	1 356 515	1 356 515	–	–	7 590 710
Italie	1 491 779	–	15 787 889	15 787 889	–	12 032 938	5 246 730
Japon	10 740 883	–	52 143 292	52 143 292	96 050	52 047 242	10 836 933
Lettonie	1 436	–	58 275	58 275	–	59 711	–
Liechtenstein	–	–	32 375	32 375	–	32 375	–
Lituanie	492 967	–	100 363	100 363	–	100 363	492 967
Luxembourg	–	–	275 188	275 188	–	275 188	–
Malte	–	–	55 038	55 038	–	55 038	–
Monaco	–	–	9 713	9 713	–	9 713	–
Norvège	–	–	2 531 729	2 531 729	–	2 531 729	–

<i>Pays/organismes</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées au 1^{er} janvier 2010</i>	<i>Ajustements sur exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Montant net des contributions annoncées pour 2010-2011</i>	<i>Recouvrement de contributions pour des exercices à venir</i>	<i>Recouvrement de contributions pour l'exercice considéré et pour des exercices antérieurs</i>	<i>Contributions annoncées mais non acquittées</i>
Nouvelle-Zélande	–	–	828 801	828 801	–	828 801	–
Ouzbékistan	476 098	–	25 900	25 900	–	–	501 998
Pays-Bas	–	–	6 063 847	6 063 847	–	6 063 847	–
Pologne	1 157 014	–	1 621 990	1 621 990	–	607 014	2 171 990
Portugal	2 309 702	–	1 706 165	1 706 165	–	2 322 838	1 693 029
République tchèque	–	–	779 224	779 224	–	779 224	–
Roumanie	–	–	226 625	226 625	–	226 625	–
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	500 037	–	21 503 510	21 503 510	–	21 503 510	500 037
Saint-Marin	–	–	11 734	11 734	–	11 734	–
Slovaquie	–	–	203 963	203 963	–	203 963	–
Slovénie	–	–	310 801	310 801	–	310 801	–
Suède	–	139 978	3 467 368	3 467 368	–	3 607 346	–
Suisse	–	–	3 936 806	3 936 806	–	3 936 806	–
Tadjikistan	85 180	–	3 238	3 238	–	23 342	65 076
Turkménistan	281 718	–	–	–	–	–	281 718
Ukraine	7 989 076	–	145 688	145 688	–	72 844	8 061 920
Total des contributions mises en recouvrement	183 998 337	326 718	255 551 278	255 551 278	4 107 115	252 753 869	187 122 464
Contributions volontaires							
Canada	–	–	1 671 633	1 671 633	–	1 671 633	–
Total	183 998 337	326 718	257 222 911	257 222 911	4 107 115	254 425 502	187 122 464

État XI

<i>Ancienneté des contributions annoncées mais non acquittées au 31 décembre 2011</i>							
<i>0 à 6 mois</i>	<i>7 à 12 mois</i>	<i>13 à 24 mois</i>	<i>25 à 36 mois</i>	<i>37 à 48 mois</i>	<i>49 à 60 mois</i>	<i>Plus de 60 mois</i>	<i>Total</i>
–	16 727 438	4 955 577	3 693 860	2 672 779	2 681 865	156 390 945	187 122 464

Notes relatives aux états financiers

Note 1

Le Programme des Nations Unies pour l'environnement et ses objectifs

a) Par sa résolution 2997 (XXVII) du 15 décembre 1972, l'Assemblée générale des Nations Unies a créé le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qu'elle a doté d'un conseil d'administration qui est son organe délibérant, et d'un secrétariat chargé de centraliser l'action en matière d'environnement et la coopération dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies.

b) Plusieurs mesures législatives, adoptées tant par l'Assemblée générale que par le Conseil d'administration du PNUE, ont confirmé le mandat du PNUE. Celui-ci assure aussi le secrétariat de plusieurs conventions mondiales et régionales adoptées dans des domaines liés à ses activités.

c) Les activités dont le PNUE est responsable relèvent du programme 11 (Environnement) du cadre stratégique pour la période 2010-2011. Le programme 11 tend d'une manière générale à orienter les efforts et à encourager la formation de partenariats aux fins de la protection de l'environnement en inspirant et en informant les nations et les peuples et en leur donnant la possibilité d'améliorer la qualité de leur existence sans compromettre celle des générations futures. Les principaux éléments de la stratégie adoptée pour atteindre ces objectifs sont les suivants : a) combler le manque d'information et de connaissances sur les problèmes critiques liés à l'environnement grâce à des évaluations plus complètes; b) déterminer les mesures intégrées à prendre pour s'attaquer aux principales causes des grandes menaces qui pèsent sur l'environnement et en encourager l'application; et c) promouvoir une meilleure intégration des mesures internationales visant à améliorer l'environnement, en particulier en ce qui concerne les accords régionaux et multilatéraux ainsi que les accords de collaboration à l'échelle du système des Nations Unies.

Note 2

Récapitulation des principales conventions comptables et règles d'information financière

a) Les comptes du PNUE sont tenus conformément au Règlement financier de l'ONU adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur, ainsi qu'aux règles de gestion financière et aux décisions du Conseil d'administration du PNUE. Ils sont aussi pleinement conformes aux normes comptables du système des Nations Unies adoptées par l'ancien Comité administratif de coordination, qui a depuis été remplacé par le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. L'organisation applique la Norme comptable internationale 1, « Présentation des états financiers », relative à la publication des méthodes comptables, telle que modifiée et adoptée par le Conseil des chefs de secrétariat, à savoir :

i) Continuité des activités, permanence des méthodes et spécialisation des exercices sont les postulats comptables fondamentaux. Lorsqu'ils sont

appliqués dans les états financiers, il n'est pas nécessaire de les énoncer. Dans le cas contraire, il faut le préciser en indiquant pourquoi;

ii) Prudence, primauté de la substance sur la forme et importance relative sont les principes qui déterminent le choix et l'application des conventions comptables;

iii) Les états financiers comprennent un exposé clair et concis de toutes les principales conventions comptables qui ont été appliquées;

iv) L'indication des principales conventions comptables fait partie intégrante des états financiers et toutes lesdites conventions doivent normalement être indiquées au même endroit;

v) Les états financiers indiquent les chiffres correspondants de l'exercice antérieur à l'exercice considéré;

vi) Tout changement de convention comptable qui a une incidence significative sur l'exercice considéré, ou peut en avoir une sur des exercices ultérieurs, doit être indiqué et dûment motivé. Si elle est significative, l'incidence du changement doit être indiquée et quantifiée.

b) Les comptes de l'organisation sont tenus selon le principe de la « comptabilité par fonds ». Chaque fonds est considéré comme une entité comptable et financière distincte, ayant une comptabilité propre en partie double dont les comptes s'équilibrent. Des états financiers distincts sont établis pour chaque fonds ou groupe de fonds de même nature.

c) L'exercice du PNUE est un exercice biennal qui comprend deux années civiles consécutives pour tous les fonds.

d) En règle générale, les recettes et les dépenses ainsi que les éléments de l'actif et du passif sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice).

e) Les comptes du PNUE sont libellés en dollars des États-Unis. Les montants inscrits dans les comptes tenus dans d'autres monnaies sont convertis en dollars des États-Unis au moment des opérations aux taux de change fixés par l'Organisation des Nations Unies. L'encaisse, les placements, les contributions annoncées non versées et les soldes débiteurs et créditeurs exprimés dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis sont indiqués en dollars dans les états financiers, leur montant étant converti aux taux de change opérationnels de l'ONU à la date de l'arrêté des comptes. Si la valeur obtenue en utilisant le taux de change effectif à la date de l'arrêté des comptes s'écarte sensiblement de celle résultant de l'utilisation du taux de change opérationnel de l'ONU pour le dernier mois de l'exercice, le montant de la différence est indiqué dans une note.

f) Les états financiers du PNUE sont établis selon la méthode du coût historique et les chiffres ne sont pas réajustés pour tenir compte de l'évolution des prix des biens et des services.

g) L'état des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte visée dans les normes comptables du système des Nations Unies.

h) Les états financiers du PNUE sont présentés conformément aux recommandations formulées par le Groupe de travail des normes comptables à l'intention du Conseil des chefs de secrétariat.

i) Les résultats des opérations du PNUE figurant dans les états I à III sont présentés sous forme récapitulative, par type de fonds, après élimination de tous les cas de double comptage des recettes et des dépenses. Cette présentation consolidée ne suppose nullement que des fonds distincts puissent être confondus en aucune manière, les ressources d'un fonds ne pouvant en principe servir qu'à ce fonds.

j) Une partie des dépenses du secrétariat du PNUE, créé en vertu de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, est financée au moyen du budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies. Des informations détaillées sur ces dépenses sont données dans le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'ONU. Cependant, pour plus de transparence, l'état des crédits ouverts pour le PNUE au budget ordinaire de l'exercice considéré est présenté dans l'état I tandis que l'actif et le passif correspondants sont indiqués, s'il y a lieu, dans l'état II.

k) Recettes :

i) Les contributions volontaires d'États Membres ou d'autres donateurs au Fonds pour l'environnement et à des accords multilatéraux sur l'environnement sont comptabilisées comme recettes sur la base de l'engagement écrit de verser des contributions financières à des moments précis de l'exercice en cours. Les contributions annoncées au Fonds pour l'environnement qui n'ont pas été honorées au bout de quatre ans sont comptabilisées en pertes avec l'accord préalable du Conseil d'administration. Les contributions annoncées pour des accords multilatéraux sur l'environnement qui correspondent à un budget approuvé par les parties sont comptabilisées en pertes avec l'accord préalable des parties à l'accord multilatéral en cause. Les contributions aux fonds d'affectation spéciale sont comptabilisées comme recettes à la date de l'encaissement;

ii) Les recettes perçues au titre d'arrangements interorganisations représentent des allocations versées par des organismes qui souhaitent que le PNUE administre des projets ou programmes en leur nom;

iii) Les allocations provenant d'autres fonds sont des sommes qu'il a été décidé de virer d'un fonds à un autre d'où elles seront décaissées;

iv) Les recettes provenant de services fournis comprennent les sommes perçues au titre des dépenses de personnel et des autres dépenses afférentes à la fourniture d'un appui technique et administratif à d'autres organisations;

v) Les intérêts créditeurs comprennent tous les intérêts perçus sur les dépôts bancaires et les revenus des valeurs mobilières et autres titres négociables ainsi que des placements de la trésorerie commune. Sont déduites des revenus des placements toutes les pertes subies et toutes les pertes nettes non réalisées sur les placements à court terme. Les revenus des placements de la trésorerie commune et les frais de gestion y afférents sont répartis entre les différents fonds participants;

vi) Les recettes accessoires comprennent les remboursements de dépenses passées en charges au cours d'exercices antérieurs, les gains nets réalisés sur les opérations de change, les sommes acceptées sans que leur destination ait

été spécifiée, les chèques non encaissés un an après leur émission, les indemnités versées par les compagnies d'assurances, et d'autres recettes diverses;

vii) Les recettes se rapportant à des exercices à venir ne sont pas comptabilisées en tant que recettes de l'exercice mais en tant que recettes comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe n) iii) ci-après.

l) Dépenses :

i) Les dépenses sont imputées sur les autorisations d'engagement de dépenses. Les dépenses totales comprennent les engagements non réglés et les décaissements;

ii) Les dépenses engagées pour l'achat de biens durables sont imputées au budget de l'exercice au cours duquel ces biens ont été acquis et ne sont pas portées en immobilisations. L'inventaire de ces biens est établi au coût historique;

iii) Les dépenses afférentes à des exercices à venir ne sont pas imputées au budget de l'exercice considéré mais inscrites comme charges comptabilisées d'avance, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe m) iv) et vi) ci-après.

m) Actif :

i) L'encaisse et les dépôts à terme sont les fonds déposés dans des comptes à vue ou dans des comptes en banque portant intérêts;

ii) Les placements comprennent les valeurs mobilières et autres titres négociables gérés dans le cadre de la trésorerie commune. Le prix coûtant s'entend de la valeur nominale des titres, majorée ou minorée de toute prime d'émission non amortie. Les placements à court terme sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu, et les placements à long terme sont comptabilisés au prix coûtant, ainsi qu'il est indiqué à la note 5;

iii) La trésorerie commune au Siège comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme, qui sont gérés centralement, ainsi que les revenus cumulés de ces placements, qui sont tous de même nature et sont comptabilisés comme indiqué au paragraphe m) ii) ci-dessus. Le produit des placements gérés centralement et les frais relatifs à la gestion de ces placements sont répartis entre les fonds participants. La part de chaque fonds dans la trésorerie commune est indiquée séparément dans ses états financiers. Tous les gains et pertes de change découlant de la conversion en dollars des États-Unis des soldes détenus pour le compte de fonds d'affectation sont répartis entre ces fonds en fonction du solde détenu par chacun et de la monnaie dans laquelle le solde a été reçu et géré par le PNUE;

iv) Les charges comptabilisées d'avance comprennent normalement les dépenses qui ne peuvent pas valablement être imputées à l'exercice considéré et qui seront imputées sur un exercice ultérieur. Cette rubrique comprend notamment les engagements prévisionnels approuvés pour des exercices à venir conformément à la règle de gestion financière 106.7. Ces engagements sont normalement limités aux besoins administratifs de caractère permanent,

ainsi qu'aux contrats ou engagements juridiques dont l'exécution s'étend sur de longues périodes;

v) Les soldes interfonds, qui représentent le résultat des opérations effectuées entre différents fonds, sont compris à la fois dans les montants dus au FNUE, aux fonds d'affectation spéciale, aux autres comptes spéciaux, au Fonds général d'affectation spéciale des Nations Unies et à d'autres fonds des Nations Unies et dans ceux dus par ces fonds. Ils sont périodiquement l'objet d'un règlement, en fonction des disponibilités;

vi) Aux fins de l'établissement du bilan, seule la fraction des avances sur les indemnités pour frais d'études qui est censée couvrir l'année scolaire ou universitaire écoulée à la date de l'état financier est inscrite comme charge comptabilisée d'avance. Le montant total des avances demeure comptabilisé comme somme à recevoir des fonctionnaires tant que ceux-ci n'ont pas produit les justificatifs requis, après quoi les avances sont imputées au compte budgétaire approprié et régularisées;

vii) Les frais d'entretien et de réparation des immobilisations sont imputés aux comptes budgétaires appropriés. Le mobilier, le matériel, les autres biens durables et les aménagements apportés aux locaux pris à bail ne sont pas inscrits à l'actif du PNUE. Ces acquisitions sont imputées sur les comptes budgétaires de l'année où elles sont effectuées. La valeur des biens durables est inscrite dans le livre d'ordre et indiquée dans la note 13 relative aux états financiers.

n) Passif, réserves et soldes des fonds :

i) Les réserves de fonctionnement et autres réserves sont comprises dans le montant total indiqué dans les états financiers pour les réserves et les soldes des fonds;

ii) Les engagements non réglés afférents à des exercices à venir figurent à la fois dans les charges comptabilisées d'avance et dans les engagements non réglés;

iii) Les recettes comptabilisées d'avance comprennent les contributions annoncées pour des exercices à venir, les paiements ou contributions reçus par avance et d'autres recettes encaissées par anticipation;

iv) Les engagements de dépenses du PNUE imputables sur les crédits d'exercices antérieurs, de l'exercice considéré et d'exercices à venir sont portés en compte comme engagements non réglés. Les engagements de l'exercice considéré qui sont imputables sur des fonds d'affectation spéciale demeurent valables pendant 12 mois après la fin de l'exercice biennal auquel ils se rapportent. Les engagements de dépenses pour la plupart des activités de coopération technique demeurent valables pendant 12 mois après la fin de chaque année civile;

v) Les dettes éventuelles sont signalées dans les notes relatives aux états financiers;

vi) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation

de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement, qui sont calculés sur une base actuarielle.

o) Réserve financière. Comme l'indique la règle de gestion financière 209.2 du Fonds pour l'environnement, la réserve financière a pour objet de garantir la liquidité et l'intégrité financière du Fonds, de compenser les fluctuations de trésorerie et de couvrir tous autres besoins de cette nature dont peut décider le Conseil d'administration. Comme ce dernier l'a demandé dans sa décision 20/31, le montant de la réserve financière a été porté à 20 millions de dollars.

p) Réserve de fonctionnement. Il est nécessaire de disposer d'une réserve de fonctionnement pour le Compte spécial pour l'appui au programme. Cette réserve doit permettre de protéger contre les déficits imprévus consécutifs à des ajustements liés à l'exécution, à l'inflation ou aux opérations de change ou d'acquitter des obligations légales en cas de cessation soudaine d'activités financées à l'aide de ressources extrabudgétaires. Conformément à l'instruction administrative ST/AI/284, une réserve de fonctionnement correspondant à 15 % des dépenses annuelles prévues est constituée pour chaque fonds d'affectation spéciale et conservée pendant l'exécution des activités financées par le fonds afin de combler tout déficit en fin d'exercice, notamment pour ce qui est de la part éventuellement imputable aux dépenses de liquidation.

q) Fonds autorenewable. Par sa décision 11 (II) du 22 mars 1974, le Conseil d'administration a créé un Fonds autorenewable pour financer la production de supports d'information à l'appui des programmes nationaux d'information et d'éducation dans le domaine de l'environnement. Le Conseil a également décidé que les recettes provenant de la vente ou de la location de produits d'information dont la production est financée par le Fonds autorenewable seraient portées au crédit de celui-ci. Si le solde du Fonds dépasse 200 000 dollars, l'excédent est viré au Fonds pour l'environnement à la fin de l'exercice budgétaire.

r) À compter de 2011, les dépenses relatives aux projets du PNUE exécutés par des organismes de coopération ou d'appui sont inscrites dans les comptes du Programme au moment de la signature de l'accord. Les avances versées sont comptabilisées comme sommes à recevoir et réduites sur la base des dépenses effectives déclarées au PNUE par ces organismes.

s) Une provision a été constituée pour couvrir le paiement éventuel des indemnités prévues à l'appendice D du Règlement du personnel aux titulaires de postes dont le coût est imputé sur des fonds d'affectation spéciale ou sur le budget du Fonds de l'environnement, et ce, à raison de 1 % de la rémunération de base nette.

t) Le PNUE se conforme aux dispositions générales de la circulaire ST/SGB/188 du Secrétaire général relative à la constitution et à la gestion des fonds d'affectation spéciale et des instructions administratives correspondantes (ST/AI/285 et 286), bien que, comme indiqué au paragraphe 3 de la circulaire, les dispositions de celle-ci ne s'appliquent pas aux fonds, tels que le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui relèvent de la compétence administrative de leur chef de secrétariat, soit, dans le cas du PNUE, le Directeur exécutif.

u) À sa onzième session, le Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la

couche d'ozone a décidé que les ressources reçues sous forme de billets à ordre pouvaient être engagées et que le dépôt d'un billet à ordre serait considéré comme valant versement de la contribution d'un pays au Fonds. Les billets à ordre reçus de pays membres sont donc enregistrés dans les comptes du Fonds multilatéral.

v) Le PNUE est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour assurer le versement des pensions de retraite et des prestations de décès, d'invalidité ou autres. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. La valeur actuarielle des avoirs de la Caisse et des prestations de retraite est évaluée tous les deux ans. Comme il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation affiliée à la Caisse la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime, le PNUE est dans l'incapacité de déterminer sa part de la situation financière et des résultats du régime de pensions d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies; la part du PNUE dans la situation nette de la Caisse n'est donc pas comptabilisée dans les états financiers. Le PNUE est tenu de verser des cotisations à la Caisse au taux fixé par l'Assemblée générale, qui est actuellement de 7,9 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour les participants et de 15,8 % pour l'organisation. En vertu de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée n'avait pas invoqué ces dispositions.

Note 3

Recettes accessoires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environ- nement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contri- butions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Éliminations (toutes opérations interfonds)</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Plus-values sur les opérations de change	29		271	–	–	1 042	3 254
Recettes diverses	150		274	–	–	702	601
Comptes spéciaux pour les dépenses d'appui au programme	–		–	1 005	–	1 005	1 000
Contributions au titre des activités de réduction des émissions de carbone	–		–	–	(462)	–	–
Total	179	1	545	1 005	(462)	2 749	4 855

Note 4

Ajustements sur exercices antérieurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds pour l'environ- nement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contri- butions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Total 2009</i>
Ajustement au titre de contributions portant sur des exercices antérieurs	118	(2 633)	(11)	–	(2 526)	(303)
Comptabilisations en pertes	(62)	(45)	(10)	–	(117)	(3 281)
Ajustement sur exercice antérieur (montant net)	(211)	992	(1 026)	(424)	(669)	(251)
Autres ajustements	–	–	–	(7)	(7)	–
Total	(155)	(1 686)	(1 047)	(431)	(3 319)	(3 835)

Note 5

Sommes remboursées à des donateurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>2011</i>	<i>2009</i>
Agence suédoise de coopération internationale au développement	14	546	560	11
Agence suédoise pour la protection de l'environnement	–	73	73	–
Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD	–	39	39	–
Commission européenne	548	70	618	213
Gouvernement allemand (par l'intermédiaire de la Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies)	303	–	303	32
Gouvernement finlandais (par l'intermédiaire de la Mission permanente de Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies)	49	–	49	–
Gouvernement indonésien	–	20	20	38
Gouvernement japonais (par l'intermédiaire de la Mission permanente du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies)	44	–	44	541
Gouvernement suédois (par l'intermédiaire de la Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies)	35	–	35	30
Inspectorat suédois des produits chimiques	17	–	17	–
Ministère allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sûreté nucléaire	–	8	8	–
Ministère danois des affaires étrangères	–	18	18	4
Ministère néerlandais des affaires étrangères	176	–	176	106
Ministre-Conseiller à la Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies	–	–	–	281
Mission permanente de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies	14	–	14	–

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	2011	2009
Mission permanente de la Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies	362	–	362	–
Mission permanente de la Suède auprès de l'Organisation des Nations Unies	728	–	728	–
Représentant résident du PNUD pour l'Iraq (bureau d'Amman)	–	11	11	–
Représentant résident du PNUD pour la Thaïlande	–	–	–	20
Représentant résident du PNUD pour le Brésil	–	–	–	826
Réseau régional intégré d'information du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	–	25	25	–
Secrétariat du Fonds multilatéral à Montréal	53	–	53	–
Union européenne	52	–	52	–
	2 395	810	3 205	2 102

Note 6**Encaisse en monnaies convertibles et non convertibles, dépôts bancaires et placements, au 31 décembre 2011^a**

(En milliers de dollars des États-Unis et d'euros)

	<i>Référence</i>	<i>Part dans les trésoreries communes^a</i>			<i>Part dans l'encaisse et les dépôts à terme</i>
		<i>Montant en dollars É.-U.</i>	<i>Montant en euros^b</i>	<i>Total</i>	
Fonds pour l'environnement	États II et IV	31 372	–	31 372	3 985
Fonds d'affectation spéciale :					
Fonds généraux d'affectation spéciale		35 993	50 413	86 406	8 320
CITES – placement hors trésorerie commune du PNUE		5 919	–	5 919	–
Total des fonds généraux d'affectation spéciale	État VI	41 912	50 413	92 325	8 320
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	État VI	103 751	94 701	198 452	45
Fonds d'affectation spéciale pour le recrutement d'administrateurs	État VI	3 538	3 229	6 767	–
Divers	État VI	214	195	409	40
Total des fonds d'affectation spéciale	États II et VI	149 415	148 538	297 953	8 405
Contributions préaffectées	État II	38 553	31 423	69 976	–
Compte spécial pour l'appui au programme	États II et VIII	8 123	7 414	15 537	–
Total de l'encaisse, des dépôts bancaires et des placements	État II	227 463	187 375	414 838	12 390

	Référence	Part dans les trésoreries communes ^a			Part dans l'encaisse et les dépôts à terme
		Montant en dollars É.-U.	Montant en euros ^b	Total	
Dont :					
Encaisse et dépôts à terme		25 852	89 864	115 716	12 390
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu ^c		64 966	22 052	87 018	–
Placements à long terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant supérieur étant retenu		136 089	74 226	210 315	–
Intérêts courus à recevoir		556	1 233	1 789	–
Total de l'encaisse, des dépôts bancaires et des placements du PNUE		227 463	187 375	414 838	12 390
Fonds multilatéral	État XI	15 238	–	15 238	831
Dont :					
Encaisse et dépôts à terme		1 732	–	1 732	831
Placements à court terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant inférieur étant retenu		4 352	–	4 352	–
Placements à long terme comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur du marché, le montant supérieur étant retenu		9 117	–	9 117	–
Intérêts courus à recevoir		37	–	37	–
Total du Fonds multilatéral		15 238	–	15 238	831

^a Les placements sont regroupés dans une trésorerie commune au Siège de l'ONU. La Trésorerie au Siège est seule responsable de la stratégie de placement, les bureaux participants n'étant responsables que de la gestion de leurs propres flux de trésorerie. Pour un complément d'information sur la trésorerie commune, voir la note 20.

^b La trésorerie commune en euros se décompose de la façon suivante : 69 555 000 euros de placements à court terme et 955 000 euros d'intérêts courus à recevoir. Au 31 décembre 2011, le taux de change opérationnel de l'ONU était de 0,774 euro pour 1 dollar.

^c Dans le cas des placements à court terme dont la valeur de réalisation est inférieure au prix coûtant, la valeur comptable est recalculée en conséquence. Il n'y a eu aucun ajustement durant l'exercice considéré.

Note 7
Soldes interfonds

Les soldes interfonds sont le résultat des opérations effectuées entre le Fonds pour l'environnement, les fonds d'affectation spéciale, les autres comptes spéciaux, le Fonds général de l'ONU et d'autres fonds des Nations Unies. Ils font périodiquement l'objet d'un règlement. On trouvera au tableau ci-après une ventilation des soldes interfonds, en milliers de dollars des États-Unis.

	2011	2009
Solde débiteur interfonds :		
Fonds pour l'environnement	4 031	6 199
Fonds d'affectation spéciale :		
Fonds généraux d'affectation spéciale	2 139	2 658
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	5 616	2 595
Programme de recrutement d'administrateurs	190	605
Divers	12	130
Total des fonds d'affectation spéciale	7 957	5 988
Contributions préaffectées	4 487	8 176
Compte spécial pour l'appui au programme	419	–
Fonds pour les prestations dues à la cessation de service	21 075	14 917
Total	37 969	35 280
Soldes créditeurs interfonds :		
Fonds d'affectation spéciale :		
Fonds généraux d'affectation spéciale	38 449	20 176
Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique	80	12 254
Programme de recrutement d'administrateurs	–	534
Fonds divers	588	654
Total des fonds d'affectation spéciale	39 117	33 618
Contributions préaffectées	–	2 491
Compte spécial pour l'appui au programme	–	473
Total	39 117	36 582
Solde interfonds (montant net)	(1 148)	(1 302)
Montant net des soldes interfonds (débiteurs)/créditeurs :		
Fonds multilatéral (état XI)	42	(16)
Office des Nations Unies à Nairobi	(1 190)	(1 286)
Total	(1 148)	(1 302)

Les soldes interfonds ne font pas l'objet d'une compensation et sont comptabilisés comme de simples éléments d'actif ou de passif. Toutefois, dans le

cas du Fonds pour l'environnement, les soldes ont été compensés du fait que la source de financement est la même.

Note 8 Débiteurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2009 indiqués dans l'état II à la rubrique Autres éléments d'actif.

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Budget ordinaire	Total	
						2011	2009
Fonctionnaires	1 249	1 373	235	40	–	2 897	3 185
Fournisseurs	225	32	69	–	–	326	1 237
Institutions spécialisées	42	8 423	38	22	–	8 525	9 699
Autres organismes des Nations Unies	2 197	35 721	16 889	–	399	55 206	41 636
Gouvernements	203	13 761	2 321	–	–	16 285	10 914
Divers	84	158	17	–	–	259	216
Total	4 000	59 468	19 569	62	399	83 498	66 887
Ventilation chronologique des soldes débiteurs interfonds							
Moins de six mois	1 715	21 494	4 677	59	399	28 344	22 175
De six mois à un an	7	12 100	2 976	3	–	15 086	11 611
Plus d'un an	269	12 234	2 162	–	–	14 665	12 337
Plus de deux ans	2 009	13 640	9 754	–	–	25 403	20 764
Total	4 000	59 468	19 569	62	399	83 498	66 887

Note 9 Autres éléments d'actif et de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants indiqués dans l'état II à la rubrique Autres éléments d'actif au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2009.

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Contributions préaffectées	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Total	
					2011	2009
Autres éléments d'actif						
Charges comptabilisées d'avance – avances sur indemnités pour frais d'études	780	462	22	66	1 330	1 112
Charges comptabilisées d'avance – engagements afférents à des exercices à venir	41	67 832	128	–	68 001	–

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Total</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Solde des opérations de facturation réalisées avec le PNUD	4 917	–	–	–	4 917	2 926
Divers	13	133	(6)	–	140	110
Total	5 751	68 427	144	66	74 388	4 148
Autres éléments de passif						
Engagements afférents à des exercices à venir	41	67 832	128	–	68 001	–
Divers	–	–	–	–	–	73
Total	41	67 832	128	–	68 001	73

Note 10 Créditeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants indiqués dans l'état II au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2009.

	<i>Fonds pour l'environnement</i>	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Contributions préaffectées</i>	<i>Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme</i>	<i>Total</i>	
					<i>2011</i>	<i>2009</i>
Fonctionnaires	310	552	165	99	1 126	1 168
Fournisseurs	122	410	285	20	837	1 243
Institutions spécialisées	64	186	54	–	304	670
Autres organismes des Nations Unies	2 408	7 714	7 988	846	18 956	18 640
Gouvernements	128	1 263	95	–	1 486	1 387
Divers	97	370	125	–	592	330
Total	3 129	10 495	8 712	965	23 301	23 438

Note 11
Réserve financière et autres réserves

(En milliers de dollars des États-Unis)

On trouvera ci-après un état comparatif des montants des réserves au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2009.

	Fonds pour l'environnement	Fonds d'affectation spéciale	Fonds du Compte spécial pour l'appui au programme	Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite	Total	
					2011	2009
Réserve financière	20 000	–	–	–	20 000	20 000
Réserve de fonctionnement	–	6 809	4 500	–	11 309	11 141
Autre réserve	–	–	–	4 269	4 269	3 703
Total	20 000	6 809	4 500	4 269	35 578	34 844

Note 12

Prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite

(En milliers de dollars des États-Unis)

Au 31 décembre 2011, le montant des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite se répartissait comme suit :

	2011	2009
Assurance maladie après la cessation de service	77 216	38 968
Congés annuels accumulés	8 089	7 962
Prestations liées au rapatriement	16 806	11 214
Total	102 111	58 144
À déduire : provision déjà constituée	(21 075)	(14 917)
Montant net de la part non provisionnée	81 036	43 227

a) Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service ou après le départ à la retraite comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les jours de congé accumulés et les prestations liées au rapatriement. Comme l'indique la note 2 n) vi), les engagements correspondants sont calculés au moyen d'une évaluation actuarielle.

b) Assurance maladie après la cessation de service

i) À la cessation de service, les fonctionnaires et les personnes à leur charge peuvent choisir de s'affilier à un plan d'assurance maladie à prestations définies des Nations Unies à condition de remplir certaines conditions, dont 10 ans d'affiliation à un plan d'assurance maladie des Nations Unies pour les fonctionnaires recrutés après le 1^{er} juillet 2007 et cinq ans d'affiliation pour

ceux recrutés avant cette date. Cette prestation est dénommée assurance maladie après la cessation de service.

ii) Pour calculer les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2012, l'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; taux d'inflation annuel (actuel et futur) de 2,5 %; hausse du coût des soins de santé de 8,0 % en 2012, tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes dans le cas des plans d'assurance maladie autre que Medicare proposés aux États-Unis et des plans d'assurance maladie proposés dans les autres pays, de 7,0 % en 2012 tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les plans Medicare proposé aux États-Unis, et de 5,0 % tombant progressivement à 4,5 % en 2027 et les années suivantes pour les plans d'assurance dentaire disponibles aux États-Unis; hypothèses concernant les départs à la retraite, la liquidation des droits et le taux de mortalité en accord avec celles utilisées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies pour sa propre évaluation actuarielle.

iii) Les primes payées par les retraités sont déduites du montant brut des engagements et une partie des primes des fonctionnaires en activité en est également déduite pour parvenir au montant des engagements résiduels du PNUE, conformément aux ratios de partage des coûts approuvés par l'Assemblée générale. Selon ces ratios, la part du PNUE ne doit pas dépasser la moitié pour les régimes d'assurance maladie autres que ceux qui sont offerts aux États-Unis, les deux tiers pour les régimes d'assurance proposés aux États-Unis et les trois quarts pour le régime d'assurance maladie du personnel recruté localement. Cet ajustement du mode de calcul de la contribution des participants au financement de l'assurance maladie dénote le fait que les fonctionnaires en activité et les retraités participent tous aux mêmes régimes d'assurance et que leurs primes contribuent collectivement à l'obtention des ratios approuvés de partage des coûts.

iv) Compte tenu des hypothèses énoncées ci-dessus aux alinéas ii) et iii), la valeur actualisée des engagements au 31 décembre 2011 a été estimée à 77 216 000 dollars après déduction des cotisations des participants.

v) Selon les hypothèses indiquées à l'alinéa ii) ci-dessus, on estime que la valeur actuelle des engagements augmenterait de 26,6 % ou diminuerait de 20,1 % si les frais médicaux augmentaient ou diminuaient de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes. De la même façon, on estime que les engagements augmenteraient de 27,8 % si le taux d'actualisation était abaissé de 1 %, ou diminueraient de 20,5 % si le taux était relevé de 1 %, toutes autres hypothèses demeurant constantes.

c) Congés annuels

i) À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de 60 jours ouvrables. Cette prestation est dénommée congés annuels.

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation annuelle

du reliquat de congés payés égale à 12,5 jours les trois premières années de service, à 3,0 jours de la quatrième à la sixième année et à 0,1 jour chaque année par la suite.

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des congés annuels accumulés au 31 décembre 2011 a été estimée à 8 089 000 dollars.

d) Prestations liées au rapatriement

i) À la cessation de service, les fonctionnaires qui remplissent certaines conditions, dont celle de résider en dehors de leur pays de nationalité au moment où ils cessent leurs fonctions, ont droit à une prime de rapatriement dont le montant est fonction de l'ancienneté, ainsi qu'au remboursement des frais de voyage et de déménagement. Ces avantages sont collectivement appelés prestations liées au rapatriement;

ii) L'actuaire a retenu les principales hypothèses suivantes : taux d'actualisation de 4,5 %; progression des traitements allant de 9,1 % à 4,0 % par an selon l'âge et la catégorie des fonctionnaires; et augmentation des frais de voyage de 2,5 % par an.

iii) Compte tenu de ces hypothèses, la valeur actualisée des engagements au titre des prestations liées au rapatriement au 31 décembre 2011 a été estimée à 16 806 000 dollars.

Note 13

Biens durables

Conformément aux conventions comptables de l'Organisation, ces biens ne figurent pas parmi les immobilisations, leur prix d'achat étant imputé aux crédits budgétaires au moment de l'acquisition. Le tableau ci-après donne une ventilation des biens durables par catégorie.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2011	2009
Matériel informatique	2 656	2 120
Matériel de bureau	30	25
Matériel de radio et de télécommunication	71	16
Matériel photographique et audiovisuel	186	164
Matériel de transport	90	65
Mobilier	957	1 167
Matériel d'entretien	2	2
Matériel de reproduction	52	50
Total du matériel lié aux projets du PNUE	1 533	674
Total du matériel lié aux bureaux régionaux et aux antennes	5 591	5 021
Total	11 168	9 304

	2011	2009
Récapitulatif		
Solde en début d'exercice	9 304	17 498
Achats	1 838	1 364
Cessions :		
Comptabilisations en pertes	(302)	(133)
Ventes	–	(10)
Dons	(869)	(1 422)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs ^a	1 197	(7 993)
Solde en fin d'exercice	11 168	9 304

^a L'inventaire figurant dans la base de données a été modifié pour correspondre à l'inventaire physique au 31 décembre 2011.

Note 14

État des ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU (hors contributions du personnel)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits alloués	Engagements non réglés	Décaissements	Total des dépenses	
				2011	2009
Traitements et autres dépenses de personnel :					
Nairobi	10 425	7	10 346	10 353	11 034
Genève	1 497	1	1 622	1 623	1 464
New York	984	–	971	971	921
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	1 062	–	1 059	1 059	825
Total partiel	13 968	8	13 998	14 006	14 244
Dépenses autres que des dépenses de personnel :					
Nairobi	3 225	359	1 746	2 105	2 152
Genève	43	2	30	32	30
New York	41	1	35	36	24
Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants	387	29	358	387	420
Total partiel	3 696	391	2 169	2 560	2 626
Total	17 664	399	16 167	16 566	16 870

Note 15**Changement de convention comptable : comptabilisation des soldes des comptes d'avances temporaires**

Les soldes des comptes d'avances temporaires des bureaux hors siège du PNUE, qui étaient comptabilisés comme sommes à recevoir, sont désormais comptabilisés comme soldes bancaires. L'administration estime que cela permet de correctement classer les disponibilités relevant des comptes d'avances temporaires et donc de mieux les présenter dans les états financiers.

Cette modification concerne l'état II « Récapitulatif de tous les fonds : état de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds ». Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2009 ont été retraités, ainsi qu'il est indiqué ci-dessous.

État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres initiaux</i>	<i>Reclassement des soldes des comptes des bureaux hors siège</i>	<i>Chiffres retraités (voir note 16)</i>
État II			
Encaisse et dépôts à terme	6 786	1 248	8 034
Débiteurs	66 882	(1 248)	65 634
État IV			
Encaisse et dépôts à terme	2 300	471	2 771
Débiteurs	6 956	(471)	6 485
État VI			
Encaisse et dépôts à terme	4 486	638	5 124
Débiteurs	47 307	(638)	46 669

Note 16**Changement de convention comptable : crédits du budget ordinaire**

Les crédits du budget ordinaire et les dépenses afférentes sont désormais indiqués dans le corps des états financiers et non plus dans les notes y relatives. L'administration estime en effet que cette présentation permet de rendre compte de façon plus complète des résultats financiers du PNUE. Les éléments d'actif et de passif se rapportant aux crédits du budget ordinaire appartiennent intégralement au Secrétariat de l'ONU et sont comptabilisés dans le volume I des états financiers de l'Organisation. Les éléments d'actif et de passif qui se rapportent directement aux dépenses comptabilisées ont toutefois été portés à l'état II. Les montants donnés à des fins de comparaison pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont été retraités comme indiqué ci-dessous.

État I
**État des recettes, des dépenses et de la variation des réserves
 et des soldes des fonds**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres retraités comme indiqué à la note 15</i>	<i>Ajout des crédits du budget ordinaire</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Recettes			
Ressources provenant du budget ordinaire de l'ONU	–	16 870	16 870
Total des recettes	733 025	16 870	749 895
Dépenses			
Traitements et autres dépenses de personnel	305 169	14 244	319 413
Dépenses de fonctionnement	103 816	2 626	106 442
Total des dépenses	682 723	16 870	699 593

État II
État de l'actif, du passif, des réserves et des soldes des fonds

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Chiffres retraités comme indiqué à la note 15</i>	<i>Ajout des crédits du budget ordinaire</i>	<i>Chiffres retraités</i>
Actif			
Débiteurs	65 634	1 253	66 887
Total de l'actif	502 642	1 253	503 895
Passif			
Engagements non réglés	90 181	1 253	91 434
Total du passif	214 458	1 253	215 711

Note 17

Changement de convention comptable : comptabilisation des engagements afférents à des exercices à venir

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2011, le PNUE comptabilise les engagements afférents à des exercices à venir en tant qu'éléments de passif. Par le passé, en fonction de l'instrument juridique utilisé, ces engagements étaient comptabilisés soit comme engagements non réglés portés au bilan du PNUE, soit directement comme dépenses à réception du rapport sur les dépenses d'exécution, sans toutefois que le passif correspondant ne soit enregistré. Le PNUE enregistre désormais l'intégralité de ses engagements actuels et à venir au moment de la signature de l'accord pertinent.

Ce changement est conforme aux nouvelles instructions données par le Siège. L'administration estime que cette nouvelle présentation permet de dûment indiquer dans les états financiers les engagements que le PNUE a pris à l'égard de ses partenaires dans le cadre de divers accords. Le montant en question apparaît à la note 9 comme un engagement afférent à des exercices à venir et figure au bilan à la rubrique Autres éléments de passif, la rubrique de contrepartie se trouvant sous Autres éléments d'actif.

Étant donné la difficulté qu'il y a à obtenir des données à des fins de comparaison, il n'a pas été procédé à un retraitement des chiffres figurant dans les états financiers d'exercices antérieurs.

Note 18

Contributions en nature

Pendant l'exercice 2010-2011, le PNUE a reçu des contributions volontaires en nature sous forme de biens et de services émanant de divers gouvernements et organisations. La juste valeur de ces contributions est estimée à 2 231 466 dollars, répartis comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (dollars É.-U.)</i>	<i>Remarques</i>
Matériel de bureau	372 500	500 ordinateurs de bureaux donnés par le Gouvernement qatarien
Contributions en nature	1 858 966	Services fournis par le Gouvernement bahreïmien et d'autres gouvernements
Total	2 231 466	

Note 19

Passif éventuel

Au 31 décembre 2011, le PNUE comptait deux passifs éventuels, tous deux liés à des litiges de personnel. D'après l'administration, ceux-ci remplissent les conditions requises pour être comptabilisés comme éléments de passif éventuels. Leur montant global s'élève à 242 021 dollars.

Note 20

Trésoreries communes

a) Généralités :

i) La Trésorerie de l'Organisation des Nations Unies investit centralement les fonds excédentaires pour le compte du Secrétariat, y compris le PNUE. Ces fonds sont regroupés dans l'une des trois trésoreries communes gérées en interne, qui investissent dans les grandes classes d'actifs du marché monétaire et du marché des valeurs à revenu fixe. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux;

ii) Les activités de placement de toutes les trésoreries communes obéissent aux principes énoncés dans les directives de l'ONU pour la gestion des placements. Un Comité des placements évalue périodiquement l'application des directives et fait des recommandations en vue de leur révision; il évalue également les résultats obtenus par les différentes trésoreries communes.

b) Objectifs de la gestion des placements :

Conformément aux directives, et par ordre d'importance, les objectifs de gestion des placements de toutes les trésoreries communes sont :

i) La sécurité : assurer la préservation du capital;

ii) La liquidité : assurer une liquidité suffisante pour que l'ONU et les participants aux trésoreries puissent aisément couvrir tous leurs besoins opérationnels. Seuls sont détenus les actifs négociables qui peuvent être facilement convertis en disponibilités;

iii) Le retour sur investissement : obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché, compte tenu des contraintes liées au risque d'investissement et de la situation de trésorerie. Pour déterminer si la trésorerie commune obtient des rendements satisfaisants, on évalue ses résultats par rapport à des indices de référence.

c) Trésoreries communes :

i) Le PNUE participe aux trésoreries communes suivantes :

1) La trésorerie commune hors Siège, qui ne comprend que des placements en dollars des États-Unis et n'est utilisée que pour les fonds dont les principaux livres comptables sont tenus ailleurs qu'au Siège de l'ONU;

2) La trésorerie commune en euros, qui ne comprend que des placements en euros et n'est utilisée que pour les fonds des entités autres que le Siège de l'ONU qui peuvent détenir des excédents en euros provenant de leurs opérations.

ii) Les trésoreries communes investissent dans différents types de valeurs, qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires, des effets de commerce et des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, avec des échéances inférieures ou égales à cinq ans. Elles n'investissent pas dans les produits dérivés, les titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, et les actions;

iii) Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de règlement. Les revenus de placements sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice; les frais de transaction directement attribuables aux activités de placement des trésoreries communes sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et les recettes nettes sont distribuées aux fonds participants, au prorata de leur participation;

iv) Les plus-values et moins-values sur cession de placements – en l'occurrence, la différence entre le produit de la vente et la valeur comptable – sont comptabilisées dans les recettes nettes distribuées aux fonds participant aux trésoreries communes ;

d) Information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros :

i) Au 31 décembre 2011, la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros détenaient des actifs d'une valeur de 1 956,0 millions de dollars, sur lequel un montant de 430,1 millions de dollars était dû au PNUE (dont 414,8 millions de dollars indiqués à la rubrique « Trésoreries communes » de l'état II et 15,3 millions de dollars indiqués à l'état XI, relatif à l'état des recettes, des dépenses et de la variation des réserves et du solde du Fonds multilatéral);

ii) Le tableau V.1 récapitule l'information financière relative à la trésorerie commune hors Siège et à la trésorerie commune en euros au 31 décembre 2011.

Tableau V.1

Résumé de l'actif et du passif des trésoreries communes au 31 décembre 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total</i>
Actif			
Investissements à court terme ^a	627 484	122 754	750 238
Investissements à long terme ^b	940 267	152 256	1 092 523
Total des investissements	1 567 751	275 010	1 842 761
Liquidités	2	106 815	106 817
Revenus cumulés des placements	3 842	2 530	6 372
Total de l'actif	1 571 595	384 355	1 955 950
Passif			
Dû au PNUE	242 700	187 375	430 075
Dû aux autres fonds participant aux trésoreries communes	1 328 895	196 980	1 525 875
Total du passif	1 571 595	384 355	1 955 950
Actif net	–	–	–

État récapitulatif des recettes nettes des trésoreries communes pour l'exercice clos le 30 décembre 2011

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Trésorerie commune en euros^c</i>	<i>Total</i>
Recettes nettes			
Intérêts créditeurs	40 714	4 355	45 069
Plus-values réalisées sur la vente de titres	10 080	478	10 558
Produits du prêt de titres ^d	559	–	559
Recettes nettes d'exploitation	51 353	4 833	56 186

^a Valeur comptable, ou juste valeur si elle est inférieure.^b Valeur comptable.^c Ces montants ne comprennent pas les plus-values ou moins-values provenant de la réévaluation des placements en euros.^d Le prêt de titres concerne le prêt à court terme à d'autres parties de titres détenus par l'ONU, pour lequel l'Organisation reçoit des honoraires. Les conditions du prêt sont définies dans un contrat, aux termes duquel l'emprunteur est tenu de donner à l'ONU en garantie un bien d'une valeur supérieure à celle du titre prêté.

e) Composition de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros :

Le tableau V.2 donne la ventilation des placements de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie commune en euros par type d'instrument.

Tableau V.2

Ventilation des placements de la trésorerie commune au 31 décembre 2011, par type d'instrument

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	989 127	990 001
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	325 031	326 577
Total partiel	1 314 158	1 316 578
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	178 615	178 615
Total des placements	1 567 751	1 570 174

<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	93 819	93 764
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	103 672	104 055
Total partiel	197 491	197 819
Dépôts à terme	77 519	77 519
Total des placements	275 010	275 338

<i>Total des trésoreries communes</i>	<i>Valeur comptable</i>	<i>Juste valeur^a</i>
Obligations		
Émises par des organismes d'État	1 082 946	1 083 765
Émises par des États (hors États-Unis) et des institutions supranationales	428 703	430 632
Total partiel	1 511 649	1 514 397
Instruments à prime ^b	74 978	74 981
Dépôts à terme	256 134	256 134
Total des placements	1 842 761	1 845 512

^a La juste valeur est déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

f) Gestion du risque financier :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à différents types de risque financier, dont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque de marché (qui comprend le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), décrits ci-après.

i) Risque de crédit :

Les directives de l'ONU pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des investissements. Les notes de crédit utilisées sont celles données par les principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les effets de commerce, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme.

Le tableau V.3 indique les notes de crédit des émetteurs dont les titres étaient détenus par la trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros.

Tableau V.3
**Ventilation des placements des trésoreries communes au 31 décembre 2011,
 par note de crédit**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Trésorerie commune hors Siège</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	1 314 158	S&P : 41,4 % AAA et 58,6 % AA+/AA-; Moody's : 94,7 % Aaa et 5,3 % Aa1/Aa3
Instruments à prime ^b	74 978	S&P : A-1+; Moody's : P-1
Dépôts à terme	178 615	Fitch : 60,8 % A/B et 39,2 % B
Total des placements	1 567 751	

<i>Trésorerie commune en euros</i>	<i>Total^a</i>	<i>Notes</i>
Obligations	197 491	S&P : AAA; Moody's : Aaa
Dépôts à terme	77 519	Fitch : B
Total des placements	275 010	

^a Valeur comptable des titres au 31 décembre 2011.

^b Dont bons du Trésor des États-Unis et bons à prime.

ii) Risque d'illiquidité :

La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées à un risque d'illiquidité, car les participants doivent effectuer des retraits à court délai. Elles conservent des disponibilités et des titres négociables en quantités suffisantes pour faire face aux engagements de l'ONU au moment où ils arrivent à échéance. La majeure partie de leur encaisse, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Ainsi, les trésoreries communes peuvent répondre sans délai aux demandes de retrait, et le risque d'illiquidité est considéré comme faible.

iii) Risque de change :

Le risque de change est le risque que la valeur de placements effectués dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis suive les fluctuations des taux de change. La trésorerie commune hors Siège ne court pas de risque de change car ses placements sont en dollars des États-Unis. La trésorerie commune en euros est exposée à des risques de change car elle détient des titres en euros. En conséquence, les fonds qui y participent courent des risques de change lorsque leur part des placements est supérieure à la couverture de leurs besoins opérationnels en euros.

iv) Risque de taux d'intérêt :

a. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la valeur des placements du fait de variations des taux d'intérêt. En règle générale, le prix d'un titre à taux fixe chute à mesure que le taux d'intérêt augmente, et vice versa. Le risque de taux d'intérêt est habituellement mesuré en fonction

de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, et plus le risque de taux est élevé;

b. La trésorerie commune hors Siège et la trésorerie commune en euros sont exposées au risque de taux d'intérêt, car leurs placements comprennent des titres portant intérêt. Au 31 décembre 2011, les placements des trésoreries communes comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, la durée maximale étant de moins de quatre ans. L'échéance moyenne des titres de la trésorerie commune hors Siège et de la trésorerie en euros était de 0,89 année et de 0,93 année, respectivement, ce qui est considéré comme un indicateur de faible risque de taux;

c. Le tableau V.4 illustre la façon dont la juste valeur des trésoreries communes au 31 décembre 2011 évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. On y voit l'incidence de glissements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Vu la conjoncture des taux d'intérêt, ces glissements de points de base n'ont toutefois qu'une valeur indicative.

Tableau V.4
Sensibilité des trésoreries communes aux taux d'intérêt, au 31 décembre 2011

Glissements de la courbe des rendements (points de base)	Incidence sur la juste valeur (millions de dollars É.-U.)		
	Trésorerie commune hors Siège	Trésorerie commune en euros	Total
-200	28	5	33
-150	21	4	25
-100	14	3	17
-50	7	1	8
0	0	0	0
50	-7	-1	-8
100	-14	-3	-17
150	-21	-4	-25
200	-28	-5	-33

v) Autres risques de prix :

La trésorerie hors Siège et la trésorerie en euros ne sont pas exposées à d'autres risques de prix significatifs, car elles n'empruntent pas de titres, n'en vendent pas à découvert et n'en achètent pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

